

- En éditorial, Vincent Prince commente le conflit des postes: une grève à éviter à tout prix (page 4)
- La Corporation des enseignants du Québec se prononce pour un Québec unilingue français (page 3)
- Les Cercles des fermières affirment que l'unilinguisme serait un retour à la grande noirceur (page 3)

■ la météo

Généralment beau. Quelques périodes nuageuses. Frais. 40 et 60.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

170 CENTS

Postes: jour de grève à Montréal

Il n'y aura pas de livraisons de courrier aujourd'hui à Montréal, les 3,000 membres du Syndicat des postiers de Montréal ayant annoncé hier qu'ils établiraient des lignes de piquetage devant chaque bureau de poste de la région métropolitaine aujourd'hui et les membres de l'Union des facteurs ayant laissé savoir qu'ils ne franchiraient pas ces lignes.

Les postiers ont commencé hier soir à 21h une journée d'étude et se réunissent ce matin à l'aréna Maurice-Richard. Le président du syndicat, M. Marcel Perrault, a précisé que la journée d'études prendrait fin ce soir et que les syndicats retourneraient au travail pour la fin de semaine.

De leur côté, les facteurs étaient réunis hier soir à la salle du Plateau pour discuter de grève.

Cette interruption du service aujourd'hui et le fait que le courrier ne sera pas livré lundi, fête de la reine Victoria, reporte à mardi le 19 la prochaine livraison, si la grève n'est pas déclinée d'ici cette date.

Les 27,000 facteurs et les employés des postes canadiennes ont légalement le droit de grève depuis mardi soir, une semaine après la déposition du rapport de conciliation, mais doivent se prononcer officiellement sur un arrêt de travail mardi le 19.

Dans plusieurs centres, les facteurs et postiers n'ont pas attendu le vote of

ficiel pour débrayer et ont imité leurs confrères de Sarnia, en Ontario, qui avaient abandonné le travail mercredi.

Ont été privés de courrier hier les villes d'Ottawa, Hull, St-Hyacinthe, Aylmer, Gatineau, Maniwaki, Drummondville et Hawkesbury.

Les employés des postes de ces villes ont débrayé hier pour protester contre la suspension des négociations avec le gouvernement.

Les négociations doivent reprendre la semaine prochaine. En attendant, les équipes de négociations étudient en sous-comités les clauses du contrat ayant trait aux griefs et à l'ancienneté.

Les deux dernières journées de négociations ont été consacrées à l'étude du

rapport de conciliation du juge René Lippe et à l'établissement des positions fermes de chaque partie.

Le litige repose principalement sur la question des salaires. Chez les postiers, les salaires vont de \$2,57 à \$3,23 et chez les facteurs, les salaires horaires varient entre \$2,76 et \$2,99. Le gouvernement offre une hausse de 41 cents l'heure répartie sur 30 mois et les syndicats réclament une hausse de 60 cents répartie sur deux ans.

Les syndicats réclament aussi la sécurité d'emploi tandis que le ministre des communications, M. Kierans, dans ses projets de modernisation des postes, compte mécaniser plusieurs opérations

et par le fait même licencier plusieurs employés.

Si la grève est déclenchée mardi, ce sera la deuxième en deux ans. En 1968, l'arrêt de travail avait duré 22 jours.

Comme lors de cette dernière grève, d'importantes compagnies se préparent à expédier leur courrier par tous les moyens: services de livraison par camion, par avion, par train, par livreur à domicile, etc. Le courrier que ces grandes sociétés destinent aux pays d'outre-mer sera transporté par avion à Londres, par exemple, puis posté dans cette ville.

Le courrier à destination des États-Unis sera acheminé dans ce pays par camion ou train puis mis à la poste. Plusieurs

compagnies devront recevoir leur courrier à des adresses américaines temporaires.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, prévoyant l'arrêt de travail des facteurs et postiers, a déjà mis à la poste, peut-être trop tard, près de deux millions de chèques de pension de vieillesse, d'allocations familiales, d'allocations aux anciens combattants, etc. Ces chèques sont antérieurs du mois de juin et ne pourront être encaissés avant ce mois.

Les divers gouvernements provinciaux ont eux aussi pris des mesures d'urgence pour la transmission de leur courrier

Voir page 6: Les postes

Malgré une baisse au Québec

Le chômage continue d'augmenter au Canada

OTTAWA (d'après PC) — Le nombre des chômeurs canadiens a continué d'augmenter en avril dernier. On en compte 2,000 de plus: ce qui porte le total des personnes sans emploi à 544,000. Au Québec, toutefois, on enregistre une baisse: le nombre des chômeurs passant de 205,000 en mars, à 203,000 en avril. Malgré tout, plus de 37% des chômeurs canadiens résident au Québec.

L'augmentation du nombre de chômeurs au Canada constitue un phénomène anormal puisque habituellement au printemps le chômage tend à diminuer. Toutefois, les effectifs ouvriers étant passés à 8,198,000, par suite de l'arrivée de 131,000 nouveaux venus sur le marché du travail, le pourcentage des sans-emploi s'établit maintenant à 6,6% en regard de 6,5%, le mois dernier. Au Québec, entre le 21 mars et le 18 avril, le taux a baissé de 9,2% à 8,9%.

Par contre, si l'on tient compte des variations saisonnières, on remarque que le taux de chômage au Canada était en hausse en avril, s'établissant à 5,6% alors qu'il atteignait 5,1% en mars. Au Québec, le taux correspondant était de 7,4% en avril et de 6,7% en mars.

Ainsi, le taux rajusté de chômage, compte tenu des variations saisonnières, n'a cessé de s'accroître depuis le début de l'année 1970. Il était au Canada de 5% à l'automne. Il a ensuite légèrement descendu à 4,8% en décembre et à 4,5% en janvier avant de remonter successivement à 4,8% en février, à 5,1% en mars et à 5,6% en avril.

L'an dernier, en avril, le Canada comptait 432,000 chômeurs sur des effectifs ouvriers de 8,061,000, soit un taux de chômage non ajusté de 5,4%. Ainsi, cette année, en avril, le Canada compte 112,000 chômeurs de plus qu'à pareille date l'an dernier. Sur l'ensemble des 544,000 chômeurs du mois dernier, 28%, soit 153,000 étaient sans travail depuis au moins un mois, 30% pour période allant de un à trois mois et 42% depuis quatre mois ou plus.

Le Québec, pour sa part comptait en avril 1969, 182,000 chômeurs et une main-d'oeuvre de 2,273,000 personnes, soit un taux de chômage de 8%. En conséquence, avec un nouveau taux de chômage de 8,9% en 1970, il dénombre 21,000 personnes sans emploi de plus que l'an dernier. Cette augmentation est concentrée dans la main-d'oeuvre masculine. Par rapport à l'année dernière, le taux de chômage masculin est en effet passé de 9,6% à 10,8%.

Les chiffres publiés hier par le Bureau fédéral de la statistique révèlent également que le chômage s'est accru en Ontario et dans les Prairies — tout en demeurant en-dessous de la moyenne nationale — alors qu'il est légèrement en baisse dans les autres provinces canadiennes (taux non rajustés).

Il y avait donc, en avril, 104 ouvriers sur 1,000 en chômage dans les quatre provinces de l'Atlantique, 89 sur 1,000 au Québec, 47 sur 1,000 en Ontario, 144

Voir page 2: Le chômage



Lorsque l'automobile transportant le ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban, a quitté hier les édifices du parlement d'Ottawa, des manifestants arabes, au nombre de 25 environ, ont voulu se précipiter sur la voiture, mais ils en ont été empêchés par la gendarmerie. Ces ressortissants arabes voulaient protester contre les attaques lancées par Israël sur des bases de l'organisation de guérilleros palestiniens Al Fatah, au Liban.

(Téléphoto CP)

La 'vietnamisation' contribue à perpétuer la guerre - Harriman

WASHINGTON (AFP) — M. Averell Harriman, ancien chef de la délégation américaine aux pourparlers de Paris sur le Vietnam, s'est déclaré convaincu, hier, que le Vietnam et les Nord-Vietnamiens accepteraient maintenant un des points les plus importants des discussions de l'avenue Kléber, à savoir "qu'il n'y aura aucune représaille de la part des opposants, sous le contrôle d'un organisme international".

M. Harriman, qui déposait devant la sous-commission économique des deux chambres du Congrès, a ajouté: "Je crois qu'en face, on ne tient pas plus que nous à un bain de sang. Il s'agit de

leur pays". Mais, a poursuivi, M. Harriman, bien que Vietnam et Nord-Vietnamiens seraient d'accord sur ce point, il ne faut pas s'attendre à des progrès rapides à Paris à cause, a-t-il dit, du refus du président Thieu de faire des concessions. A ce propos, M. Harriman a accusé le chef d'Etat de Saïgon d'avoir joué un double jeu avec le président Johnson et de "mettre des peaux de bananes sous les pieds du président Nixon".

Ce n'est, a-t-il dit, qu'en établissant fermement un calendrier de retrait des troupes que Thieu sera obligé de

négocier. M. Harriman a vivement engagé les parlementaires américains à faire pression sur la Maison Blanche à cette fin. "A mon avis, a-t-il ajouté, le programme de vietnamisation de la guerre n'est pas un programme de paix mais un programme de perpétuation de la guerre".

Quant aux opérations actuellement menées au Cambodge, Harriman a déclaré qu'elles pouvaient amener à un éparpillement temporaire des forces ennemies mais que ce résultat ne pouvait être que temporaire à moins d'étendre le conflit au Cambodge d'une manière permanente.

Les opérations au Cambodge

Plusieurs conseillers de Nixon posent la question de confiance

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les principaux conseillers du président Nixon pour les affaires militaires et pour les affaires étrangères ont demandé avec insistance, hier, aux sénateurs républicains de ne pas saper la confiance que les Américains ont en leur président en donnant leur appui à un projet de loi qui tarirait les crédits destinés aux troupes américaines au Cambodge.

Lors d'un caucus tenu à huis clos avec 43 sénateurs républicains (le Sénat compte 100 membres), le secrétaire à la Défense, Melvin Laird, le conseiller de Nixon en politique étrangère, Henry Kissinger et le sous-secrétaire d'Etat, Elliott Richardson, ont plaidé pour le maintien des pouvoirs du président (républicain) pouvoirs que d'autres sénateurs s'approprient à contre en raison du peu d'égard du président actuel pour l'avis du Congrès avant de déclencher des hostilités. Lors de sa conférence de presse, vendredi dernier, Nixon a d'ailleurs assumé l'entière responsabilité de l'invasion du Cambodge par des troupes américano-vietnamiennes.

"Il en est fait une question de confiance au président", a déclaré le sénateur Goodell, de New York, peu après ce caucus.

L'enjeu des discussions demeure l'amendement Church-Cooper (Church est un républicain du Kentucky et Cooper, un démocrate de l'Idaho). Les aides de Cooper affirment avoir gagné à leurs vues au moins six sénateurs républicains en vue d'amender le projet de loi qui prévoit des subventions aux pays qui désiraient se procurer des armements américains. Toutefois le leader républicain au Sénat, Hugh Scott, désiretrait plus de souplesse et voudrait

donner au président la latitude nécessaire pour protéger les troupes américaines (au Cambodge ou dans tout autre pays) ou se présenterait une conjoncture semblable.

Il y a 20,000 soldats sud-vietnamiens, comptant parmi les troupes d'élite, actuellement engagés dans les opérations au Cambodge. Leur objectif est double: 1) — dégager Phnom-Penh de la pression vietcong; 2) — ouvrir les grands axes de communications par lesquels sont acheminées munitions et ravitaillement.

Des unités sud-vietnamiennes ont lan-

cé une offensive le long de la route No 1 entre le bac de Neak Lung (dont elles se sont assurées le contrôle à la fin de la semaine dernière) et Phnom-Penh, mais elles rencontrent apparemment une forte résistance. D'autres unités tentent de dégager la route No 3 qui relie la capitale cambodgienne à Kampot, occupée par le vietcong et dont la pression continue de se faire sentir dans les provinces au sud de Phnom-Penh et jusqu'au littoral.

Bien qu'il ne soit pas encore confirmé

Voir page 2: Cambodge

La réforme de l'assurance-chômage

Couverture universelle; prestations accrues

par Claude Lemelin

Le nouveau régime d'assurance-chômage qu'Ottawa dévoilera dans quelques semaines protégera tous les employés sans exception, y compris certaines catégories de travailleurs qui sont exclues du régime en vigueur actuellement, comme les pêcheurs et les cultivateurs.

Les travailleurs mis à pied à la suite d'une maladie ou d'une grossesse n'auraient droit aux prestations de l'assurance-chômage; toutefois, le livre blanc proposera l'institution d'un programme distinct de soutien du revenu à leur intention.

En revanche, les travailleurs qui de-

viendraient malades après avoir perdu leur emploi continueraient désormais de toucher leurs prestations.

Pour bénéficier de l'assurance-chômage, il suffirait qu'un chômeur ait travaillé préalablement, et donc versé des cotisations, pendant huit semaines seulement, plutôt qu'environ six mois, comme c'est le cas à l'heure actuelle. De plus, la période pendant laquelle le chômeur aurait droit aux prestations ne serait plus reliée à l'importance des cotisations qu'il aurait versées avant de perdre son emploi.

A vrai dire, l'échelle de prestations que le gouvernement central se propo-

se d'adopter est beaucoup plus raffinée que celle en vigueur actuellement. Elle est fondée sur quatre grands principes:

1- L'assurance-chômage est un soutien temporaire, et non permanent, du revenu des travailleurs sans emploi. Il s'ensuit qu'elle devrait inciter le chômeur à se trouver du travail le plus rapidement possible. Il s'ensuit également que les prestations ne devraient être versées que pendant la période pendant laquelle l'interruption du travail peut être considérée comme passagère, c'est-à-dire liée aux fluctuations de courte période de la production d'une

entreprise ou d'une industrie, plutôt qu'à un déséquilibre chronique entre l'offre et la demande sur un marché du travail, ou encore à l'insuffisance ou à la dépréciation de la formation professionnelle du travailleur.

2- La durée de l'interruption passagère ou "normale" du travail est fortement influencée par la situation économique générale engendrée par les politiques monétaire et budgétaire du gouvernement central. Quel que soit l'état de sa formation professionnelle ou de la situation particulière à l'industrie où il cherche à s'embaucher.

Voir page 6: L'assurance-chômage

■ au gré du temps

Les maroquins

La présentation des cabinets ministériels fait irrésistiblement penser à ces dénouements d'arbres de Noël où des cadeaux mal étiquetés créent d'insolites surprises.

Ainsi un ingénieur est chargé de l'éducation, mais on expliquera sans doute qu'il est l'homme tout désigné pour remettre en marche les rouages de l'enseignement. Un psychiatre aux affaires culturelles peut se justifier alors que d'autres affirment que notre potentiel intellectuel est aliéné.

Mais l'on voit mal la très féminine Claire Kirkland-Casgrain, responsable de la chasse et de la pêche, chassée de grosses bottes et vêtue d'un parka allant tirer l'original dans les ravages, pas plus que l'on imagine M. Kevin Drummond, titulaire des terres et forêts, organisant des chantiers de coupe et des exercices de drave dans les parcs et sur les pièces d'eau de sa circonscription de Westmount.

Louis-Martin TARD

La lutte contre l'inflation

On estime à l'OCDE qu'Ottawa fait du zèle

par Claude Melin

PARIS — L'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) a procédé hier à l'examen de la politique économique du Canada ainsi que des tendances de l'économie canadienne en courte période.

Les représentants des deux pays examinateurs, la Grande-Bretagne et la France, ont révisé à huis clos et conjointement avec quelques haut-fonctionnaires de la rue Wellington une étude préparée par le directeur de l'économie et de la statistique de l'OCDE, sur la base de renseignements fournis par Ottawa. La version définitive du document sera publiée dans quelques semaines; mais on croit savoir que le texte préliminaire s'interroge sérieusement sur l'opportunité de maintenir plus longtemps dans toute sa rigueur la politique déflationniste du gouvernement Trudeau.

Les experts du Château de la Muette semblent davantage frappés que ceux d'Ottawa par le brusque freinage de l'activité économique et la forte progression du chômage engendrés par la restriction monétaire et l'austérité budgétaire. En même temps, les services de l'OCDE paraissent plus conscients de la prédominance des influences extérieures — entendez américaines — sur l'évolution des prix au Canada.

On reconnaît, certes, que le Canada n'est pas la seule économie où de fortes pressions inflationnistes continuent de se manifester plusieurs trimestres après que les pouvoirs publics aient mis un cran d'arrêt à l'expansion de la demande globale; mais on est plutôt sceptique devant la volonté d'Ottawa de juguler l'inflation canadienne envers et contre l'évolution des prix aux États-Unis, même au prix d'une augmentation très marquée du taux de chômage.

En d'autres mots, on estime à l'OCDE que le gouvernement Trudeau fait du zèle — un zèle que la communauté internationale n'attend pas de lui et qui serait mieux employé s'il se manifestait par des pressions sur les gouvernements qui devraient mettre de l'ordre dans leur maison — au premier chef les États-Unis. "Si les Canadiens tiennent absolument à créer du chômage, c'est leur affaire", de laisser tomber un économiste, avec ce détachement caractéristique des fonctionnaires internationaux; "mais nous ne croyons pas que cela puisse stabiliser le niveau général des prix, du moins en courte période, aussi longtemps que l'économie américaine n'aura pas tourné, elle aussi, le cap de l'inflation".

A l'origine, la création au Canada d'une Commission des prix et des revenus avait suscité quelque intérêt au sein de l'OCDE, où nombre d'experts estiment qu'une politique des salaires est aujourd'hui un instrument de contrôle très précieux, voire indispensable, dans les économies développées. Mais à la suite de l'échec retentissant qu'a encaissé la commission Young aux mains des syndicats et du peu de conséquence des engagements pris par

les entreprises lors de la conférence de février, on refuse de prendre la chose plus longtemps au sérieux, sans aller toutefois jusqu'à dénoncer ce qu'Ottawa considère toujours comme un ornement précieux de sa politique économique.

En revanche, on a accueilli favorablement à l'OCDE les mesures sélectives adoptées par le gouvernement Trudeau — freinage de la construction dans les zones à forte croissance où se manifestent les pressions inflationnistes, stimulants au développement des zones à croissance lente, sous l'égide du ministère de l'expansion économique régionale. On croit en effet que cette "technique scandinave" (les Suédois et les Norvégiens ont été les premiers à y recourir) peut mitiger heureusement l'impact des mesures déflationnistes dans les régions défavorisées du pays.

Enfin, on demeure quelque peu perplexé au Château de la Muette devant le relâchement de la restriction monétaire amorcé récemment par la Banque du Canada, qui s'est concrétisé par l'abaissement du taux d'escompte de celle-ci de 8,0 à 7,5 pour cent, et qui ne saurait être interprété, a insisté à plusieurs reprises le ministre des finances M. Benson, comme une mesure expansionniste. C'est que l'on reconnaît volontiers à l'OCDE la situation délicate dans laquelle se trouvent placées les autorités canadiennes, du fait de la fixité du taux de change du dollar canadien, d'une part, et des fluctuations irrégulières et importantes dans les mouvements de capitaux entre le Canada et les États-Unis qui découlent de l'imbrication étroite des deux économies, d'autre part. Mais contrairement à l'impression que l'on veut donner à Ottawa, on ne croit pas à l'OCDE que la communauté monétaire internationale s'opposerait à ce que le Canada laisse à nouveau fluctuer son taux de change, comme il l'a fait jusqu'en 1962 — surtout à l'heure où le mot "flexibilité" est sur les lèvres de presque toutes les instances monétaires. Cette mesure léverait utilement une des contraintes majeures qui réduisent à l'heure actuelle l'autonomie d'Ottawa en ce qui a trait au contrôle de la conjoncture canadienne.

Tout cela avec, en fond de scène, une conjoncture internationale qui demeure des plus incertaines. Tout en se refusant à des prévisions fermes, les experts de l'OCDE manifestent toutefois un optimisme prudent. On s'attend certes à ce que le taux de croissance combiné des pays-membres soit de l'ordre de 2 à 3 pour cent en 1970 — soit environ moitié moins que l'an dernier. Mais on croit déceler aux États-Unis des facteurs d'expansion qui, se manifestant en fin d'année, éviteraient aux économies développées une récession prolongée; l'impact des réductions d'impôt adoptées par le Congrès, l'augmentation des salaires de plusieurs catégories de fonctionnaires ainsi que des allocations sociales, enfin, un mouvement nettement inflationniste des salaires dans le secteur privé.

Les fidèles pourront remplir le samedi leur devoir dominical

par Jacqueline Mondy, de la PC

QUEBEC — Certains fidèles pourront, dans un avenir rapproché, remplir leur devoir religieux dominical, dès le samedi soir.

Cette décision, laissée à la discrétion de chaque évêque, a été prise par l'Assemblée des évêques du Québec, qui groupe 22 diocèses, au cours de leur réunion trimestrielle tenue à Québec, les 13 et 14 mai.

Bien qu'il n'ait pas paru opportun aux évêques d'accorder de façon générale l'autorisation de satisfaire au précepte dominical dès le samedi soir, on a tenu compte de certaines circonstances spéciales, comme les paroisses de villégiature, qui militent en faveur d'un tel élargissement. Ainsi chaque évêque, pourra décider de permettre à des diocésains d'assister à une messe le samedi soir, plutôt que le dimanche. Cette décision devra toutefois être ratifiée par Rome.

Le cardinal Maurice Roy, a expliqué qu'aucun obstacle historique ou théologique ne s'opposait à une telle pratique.

On se rapprocherait même d'un très ancien usage de l'Église, encore en vigueur dans l'Église orientale, où les fidèles commencent les prières dominicales dès le coucher du soleil, le samedi.

Cette décision des évêques fait suite à un rapport d'un Comité spécial, mis sur pied pour se pencher sur cette question et sur ses implications pastorales. Même si les résultats de ce sondage ne sont pas concluants, il apparaît, cependant nécessaire de renseigner le peuple chrétien sur le sens véritable du dimanche. Une catéchèse approfondie sur ce thème sera faite dans tous les diocèses.

Au cours de cette réunion, les évêques se sont également penchés sur diverses questions, entre autres l'application de la loi sur le divorce qui fera l'objet d'un document; la formation chrétienne des maîtres et le problème des petites paroisses, surtout dans le secteur rural.

Les 2, 4, 5-T interdits aux abords des habitations

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a interdit la vente des herbicides contenant le produit désigné sous l'appellation 2, 4, 5-T utilisés aux abords des habitations, sur les pelouses et dans les centres de loisir.

C'est ce qu'a annoncé, hier aux Communes, le ministre de l'Agriculture, M. H. Olson, selon le programme fédéral de la lutte contre la pollution.

L'interdiction de l'emploi de ce produit chimique est entrée en vigueur hier.

D'autre part, ce produit pourra encore être utilisé pour la destruction des herbes et des broussailles le long des voies publiques, sur les parcours libres et autres endroits analogues parce qu'il ne représente pas de danger important, selon la déclaration du ministre.

L'interdiction s'applique également d'autre part pour le désherbage des céréales où on appliquait fréquemment ce produit sur des étendues restreintes de ces cultures afin de lutter contre certaines mauvaises herbes.

DÉCÈS

CHOLETTE Gérard. A Montréal, le 14 mai 1970 à l'âge de 44 ans, est décédé M. Gérard Cholette, époux de Thérèse Baird, du 354 rue Murray. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limité 20230, rue Notre-Dame ouest, pour se rendre à l'église Ste-Hélène où le service sera célébré. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOREST A Varennes. le 13 mai 1970 à l'âge de 72 ans, est décédé, C. E. Forest, ingénieur, époux de Juliette Collette, il laisse dans le deuil outre son épouse, ses onze enfants, Mlle Collette Forest, M. Mme Stephen Bibeau (Marthe) M. Mme Pierre Joubert (Thérèse) M. Mme André Joubert (Pauline) M. Mme André Grenier (Michèle) M. Mme Gaston Couture (Suzanne) M. Mme Pierre Sénécal (Nicole) M. Mme André Labarre (Francine) M. Claude Forest jr. M. Mme François Forest (Claire Robillard) M. Mme Pierre Forest (Yolande Bédard). Les funérailles auront lieu samedi le 16 mai 1970. Le convoi funéraire partira du Salon Normand Jodoin 20 277 rue Ste Anne, Varennes à 15 heures 45, pour se rendre à l'église Ste Anne de Varennes où le service sera célébré à 16 heures. Et de là au cimetière paroissial lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERRILL, Jeanne Rodier. A Montréal, le 14 mai 1970 à l'âge de 81 ans, est décédée, Mme Jeanne Rodier Merrill, épouse de feu Henri Merrill. Mère de Rodier, Mme Paul-Emile Grothé (Germaine) Mme Guy Brière de San Diego (Françoise) Jean ainsi que de feu Claude et Henri. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J. R. Deslauriers Ltée No. 5650 chemin Côte des Neiges à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Ste-Léon de Westmount, Boul. Maisonneuve et où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons aux oeuvres de charité et humanitaires seront appréciés au lieu de fleurs.

ESPICES FUNÉRAIRES
Magnus Potier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520 ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135



CAMBODGE

officiellement, un accord serait intervenu pour autoriser les Sud-Vietnamiens à effectuer un blocus des côtes cambodgiennes. Ceci pour éviter que le Vietnam dont les bases logistiques de la région est du Cambodge ont été réduites par les Américains et les sud-vietnamiens au cours des opérations "hameçon" et dans le "bec de canard" ne puissent reconstituer des réserves qui proviendraient du littoral. Le président Thieu puis le vice-président Cao Ky ont été les premiers à annoncer un prochain blocus des côtes cambodgiennes, et ce n'est qu'après leurs déclarations que le commandement américain a annoncé à son tour que les navires américains "avaient l'intention de participer, avec la marine sud-vietnamienne, à des opérations d'interdiction navale le long des côtes cambodgiennes du golfe du Siam". Il semblerait, en la circonstance, que ce sont les Sud-Vietnamiens qui auraient convaincu le commandement américain de la nécessité de cette opération navale.

Dans la province khmère de Ratana-kiri, sur les hauts plateaux cambodgiens, une opération a été déclenchée par des unités de la 22ème division d'infanterie sud-vietnamienne. Il s'agit là de la seconde phase de l'action entreprise le 5 mai dernier avec la participation de la quatrième division américaine dont l'objectif est de découvrir et de détruire le quartier général nord-vietnamien des hauts plateaux qui, selon les experts militaires américains, serait situé à proximité des trois frontières: laotienne, sud-vietnamienne et cambodgienne sur la "piste Sibonouk" qui fait suite à la piste Ho Chi Minh.

A Phnom-Penh, on a eu confirmation ce matin de la mort de deux prêtres français, les pères François Claudel et Vincent Rollin, disparus depuis le 5 mai en zone d'implantation vietcong. L'exécution des deux hommes aurait eu lieu le dimanche 10 mai au moment où les Sud-Vietnamiens attaquaient Neak Lung. Il semble que leur retraite précipitée, s'encombrer des deux prêtres qui, selon des villageois, paraissent épuisés.

LA PILULE

La Grande-Bretagne qui a fourni au Canada la majorité des données essentielles à l'étude a déjà formulé une mise en garde semblable à ses médecins et aux femmes. Comme le comité canadien, elle fixait à 50 microgrammes la teneur d'œstrogène maximale.

Les États-Unis ont également adressé des recommandations similaires. Ils ont de même averti les fabricants de produits pharmaceutiques qu'ils auront à préciser dans une note d'instruction les dangers d'utilisation de la pilule.

Entre-temps, l'Association médicale canadienne a émis un communiqué dans lequel elle précise que les dangers de la pilule étaient "extrêmement faibles". L'association se dit cependant d'accord avec les recommandations du comité fédéral concernant l'utilisation d'un produit à faible dose d'œstrogène.

L'Association en outre qu'une plus forte dose d'œstrogène peut être recommandée aux femmes ayant besoin d'un traitement hormonal plutôt que d'une méthode contraceptive de même qu'à celles qui ne peuvent utiliser la pilule à faible dose sans effets secondaires.

Le comité a fait savoir qu'il avait également étudié un inconvénient possible de la pilule, à savoir le danger d'attaque cardiaque résultant de la congestion des artères coronaires mais que les sources britanniques qu'ils avaient utilisées leur ont paru si peu claires et complètes qu'ils n'ont pas jugé bon de formuler des recommandations précises à ce sujet.

LE CHÔMAGE

Dans les Prairies et 66 en Colombie-Britannique.

En terme de pourcentage, les Maritimes ont 56,000 chômeurs, soit 10,4 pour cent de la main-d'oeuvre, qui s'établit à 632,000 ouvriers. Le mouvement de baisse s'y maintient, puisque le taux de chômage était de 10,8 pour cent le mois précédent et de 10,5 pour cent en avril 1969.

En Ontario, 145,000 ouvriers sur une main-d'oeuvre de 3,071,000 étaient sans emploi, soit un taux de 4,7 pour cent au regard de 4,6 pour cent en mars et de 3,3 pour cent en mars 1969.

Il y avait 72,000 des 1,341,000 travailleurs des Prairies qui se cherchaient de l'emploi, soit un taux de 5,4 pour cent, au regard de 5,2 pour cent le mois précédent et de 3,2 pour cent en mars 1969.

Quant à la Colombie-Britannique, le taux de chômage y est descendu de 6,6 pour cent, soit 55,000 chômeurs sur une main-d'oeuvre de 879,000 ouvriers. Ce taux s'établissait à 7 pour cent en mars, mais il était toutefois de 5 pour cent en avril 1969.

radio / télévision

Les télévores matutinales

par Gilles Constantineau

Lorsque le canal 22 (le poste américain WVNY, affilié au réseau ABC) avait entrepris, à la fin de l'automne dernier de diffuser du cinéma toute la nuit, après ses heures régulières d'émission (cela s'appelait tout simplement "Movies Through the Night", et trois longs métrages se succédaient à la queue leu entre 1h. et 7h. du matin), il avait orienté lourdement sa réclame personnelle et celle de ses commanditaires vers le marché montréalais. Dès le début de 1970, pourtant, WVNY abandonnait l'expérience: il n'avait pu garder éveillé même le nombre restreint de Montréalais sans lequel l'essai se trouvait dépourvu de toute rentabilité.

C'est, de la même façon, assez timidement et sans aucun souci de passer outre chose qu'une majorité de navets, que le 2 et le 10 proposent aux plus insomniaques de leurs auditeurs, une ou deux fois par semaine, un cinéma des petites heures qui dure parfois jusqu'à 3h.30.

Peut-être les Montréalais sont-ils, comme on le signalait récemment pour l'ensemble des Québécois, des téléphages affamés: ils n'en sont pas pour autant noctambules. Ce sont des rêve-tôt, non des couche-tard. On l'avait bien noté à Télé-Métropole, à l'époque de l'émission "Toast et Café", qui était parvenue voici déjà quatre ans à captiver dès 9h.30 du matin plus de 165,000 foyers d'écoute et avait failli s'inscrire, si invraisemblable que la chose eût paru, parmi les 25 émissions les plus écoutées dans la région métropolitaine.

Il s'est révélé que les capacités d'éveil matutinal des Montréalais —

peut-être faudrait-il plutôt dire ici: des Montréalaises — n'avaient pas été totalement exploitées. L'émission qui succéda à "Toast et Café": "Madame est servie", fut inscrite à l'horaire une demi-heure plus tôt.

Cette demi-heure de sommeil de moins ne semble avoir aucunement atténué l'enthousiasme des télévores féminines. Certes, l'émission est enregistrée; mais il est fréquent que l'on convoque les participantes — leur nombre et leur jeunesse feraient pâlir Lise Payette d'envie — pour 10h. du matin, et il arrive qu'on enregistre une émission à l'heure même où on diffuse celle du jour précédent.

L'émission vaut-elle qu'on soit debout si tôt? Dans un sens, et toutes proportions gardées, oui, manifestement. Les gens à qui il faut du bruit au réveil n'en pourraient guère avoir de plus gai ni de plus animé. Il est presque éberluant de voir se succéder à l'écran, à une heure semblable, le travesti Gilda, l'imprésario Jean Grimaldi, le comique Don Ares, Jean-Paul Ostiguy et le député Auguste Choquette, chacun présentant, la mine fraîche et réjouie, qui sa chanson, qui ses souvenirs, qui ses recettes ou ses opinions juridiques, dans une atmosphère de parfaite détente qu'entretiennent sans difficulté Réal Giguère et Claude Blanchard — cette détente qui fait, depuis près de 10 ans, le charme particulier de certaines émissions de Télé-Métropole.

Ce n'est pas un "grand" spectacle, et il arrive que "Madame est servie" verse dans une vulgarité excessive. Mais l'heure n'est pas propice aux raffinements, et il n'est

pas exagéré de penser qu'à 9h. du matin, un spectacle mieux ordonné et mieux équipé serait voué à l'échec. "Madame est servie" se regarde avec amusement, sinon avec plaisir, en pantoufles et vêtements d'intérieur.

Tel est, en fait, le succès de la formule, à une heure où Radio-Canada n'offre encore rien de plus que des tranches de cinéma muet, qu'il a exigé de la radio d'Etat une profonde révision. Voici deux mois, à une époque où il pouvait encore parler en qualité de directeur de la radio française de Radio-Canada, M. Antonin Boisvert avait énoncé quelques principes nouveaux auxquels les programmations ultérieures allaient devoir se conformer, principes fondés sur cette simple observation: la radio était en train de perdre l'auditoire matinal captif que la télévision lui avait laissé pendant 20 ans.

Le premier résultat en a été annoncé au début de la semaine, dès cet été, la radio d'Etat offre, entre 6h. et 9h. du matin, trois heures de "service", trois heures de renseignements variés que la télé ne peut facilement fournir, sur le météo, l'état des routes, les dernières nouvelles.

La radio, ajoutait M. Boisvert, c'est de plus en plus un service instantané qu'on consulte pendant quelques minutes, au besoin, en tournant le bouton". Or si le 10 ouvre ses antennes dès 7h. 30, le 2 de son côté n'entre en ondes, avec une émission scolaire, qu'à 9h. 15. On ne pouvait, si indirectement que ce fût, mieux reconnaître la réussite d'un concurrent.

Gardes nationaux sur un pied d'alerte

Les manifestations se continuent sur plusieurs campus américains

ATHENS, Ohio (d'après l'AFP et AP) — Plus de 1,000 Gardes nationaux de l'Ohio ont été placés hier sur un pied d'alerte par le gouverneur Rhodes mais le président de l'université d'Etat d'Athens, en Ohio — 19,500 étudiants — a tout de suite obtenu de restreindre le mouvement des troupes dont la présence aurait pu accroître la tension et forcer cette université à fermer ses portes.

Tôt hier, la statue de l'Alma Mater, à l'université Columbia de New York, a été déplacée sur son socle par une explosion dont on n'a pas encore élucidé la source, sinon qu'il s'agit d'un "engin explosif". Tels furent les deux principaux événements reliés à la contestation sur les campus américains, hier, alors que 267 collèges et universités demeurent fermés pour un temps indéfini, à l'instar de 286 écoles où sévit la grève. L'université de Columbus (Ohio) qui accueille 45,000 étudiants, doit reprendre les cours mardi prochain, après une suspension de 12 jours.

A Athens, peu avant l'aube hier, près de 300 étudiants avaient lancé des pierres, brisé plusieurs carreaux, en plus de mettre le feu à plusieurs endroits, tout en empêchant le président de l'université de s'adresser à un meeting de protestation.

Le maire d'Athens, Raymond Shepard, a théoriquement l'autorité pour faire intervenir les Gardes nationaux, groupés dans un arsenal de la ville qu'il dirige; quant aux policiers municipaux, ils ont été mis au repos après la nuit de désordres qui les avait tenus en alerte jusqu'à l'aube, hier. Des bombes lacrymogènes ont dû être utilisées pour disperser les groupes de protestataires mais le campus a baigné dans une atmosphère calme toute la journée.

Au Kansas, un professeur du nom de Kingsley (professeur adjoint d'anglais au collège d'Etat "Fort Hays") a annoncé qu'il lui était désormais impossible de vivre dans un tel climat politique et qu'il renonçait à la citoyenneté américaine pour se rendre vivre au Canada.

La propre fille de Nixon, Julie et son genre, David Eisenhower, ont décidé de ne pas retourner sur les campus où ils étudiaient pour la collation des diplômes, fin mai.

A Paris (France) une centaine d'étudiants se sont barricadés hier dans l'immeuble du Collège américain et ont hissé le drapeau vietcong.

Dans l'ensemble cependant, aux Etats-Unis, la situation semble révéler un

anti-climax aux protestations qui avaient débuté peu après l'annonce faite par le président Nixon d'un engagement militaire accru en Indochine, au Cambodge tout spécialement.

La "droite", cautionnée par plusieurs gouverneurs d'Etat, n'en continue pas moins d'exhorter le président américain à user de fermeté à l'endroit des "dissidents". Le gouverneur de Georgia, Lester Maddox, a prononcé mercredi soir à Fort Valley un discours enflammé où il constatait l'existence d'une guerre, "une guerre chez nous" et où il se disait las des "poitrons" qui n'auraient pas le courage d'abattre ceux qui les mettent en joue. A l'université Southern Illinois, le gouverneur Ogilvie a pour sa part dépêché 1,100 Gardes nationaux en raison des manifestations qui se multiplient sur ce campus de 26,000 étudiants.

Pendant ce temps, le président Nixon a décidé de prendre un peu de répit. Il a quitté la Maison Blanche hier et doit se rendre en Floride après 15 jours de tumulte où il ne semble pas avoir réussi à rassurer ses commettants quant à l'engagement où se sont placés les Américains sur le territoire de l'ancienne Indochine.

Le conflit des postes

Les dirigeants syndicaux veulent garder l'initiative de la grève

OTTAWA (PC) — "Notre intention est de conserver l'initiative de la grève pour le Conseil".

Voici ce qu'a déclaré hier M. William Houle, coprésident du Conseil des unions des postes, avant de descendre dans les Maritimes, première étape d'une série de rencontres avec les employés postaux qui précéderont la tenue d'un vote général de grève, mardi et mercredi.

Le syndicat ne ferme pas la porte à toute autre négociation. Mais il entend garder dans sa manche l'arme du déclenchement d'une grève à très brève échéance, si les choses ne roulaient pas assez vite dans les négociations avec le gouvernement.

Depuis hier, et jusqu'à mardi prochain, au moins, ces négociations sont au ralenti.

Seuls deux sous-comités s'occupent d'aplanir les différences sur le temps supplémentaire et la procédure de règlement de griefs, deux points relativement peu contestés du projet de convention collective.

Quant au comité principal qui s'attaque aux deux points cruciaux des salaires et de la sécurité d'emploi revendiquée par les employés face

aux changements techniques, il ne reprendra ses séances qu'après le retour à Ottawa des dirigeants syndicaux, probablement lundi, jour de la fête de la reine.

Ce n'est qu'à ce moment, selon un porte-parole gouvernemental, que l'on "prendra les contacts nécessaires" pour voir quand il sera possible de ramener le comité principal autour d'une table. On espère que la chose pourra se faire le lendemain.

Quant à la ronde des grèves-éclair, journées d'étude, débrayage partiel, etc., elle continuera de s'étendre, mais avec, semble-t-il, un mouvement rotatif à travers le pays.

Le porte-parole du ministère des postes à Ottawa estimait que ces débrayages paralysaient tout au plus cinq ou dix pour cent du service postal, l'essentiel étant, selon lui, que les trois villes de Toronto, Montréal et Vancouver ne soient pas touchées en

même temps. Une autre réclamation importante des 27,000 facteurs et postiers du Canada est la garantie contre les changements technologiques, qu'évoque le ministre des communications, M. Kierans, à Montréal, au début du mois, dans un discours où il affirmait la nécessité d'imprimer au service postal "une orientation commerciale bien comprise".

C'est là un nouveau concept qui sera officiellement appliqué par la direction de la commercialisation en voie de création aux postes", avait-il ajouté.

Le représentant du syndicat William Walsh, a déploré que la loi ait empêché les trois conciliateurs de faire des recommandations sur la question vitale de la sécurité d'emploi pour les employés de postes.

Les dernières offres patronales comprennent des heures horaires de 41 cents dans une entente de 30 mois, tandis que le syndicat réclamait une augmentation horaire de 60 cents, répartie dans un contrat de deux ans.

Les salaires horaires des employés du service des postes varient entre \$2.57 et \$3.23. Chez les facteurs, ils sont de \$2.76 à \$2.99.

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie

MONTREAL - 866-9854

Les architectes

Langrét, Marchand, Godreau

Dobash, Stewart, Bourde

506 est, rue Ste-Catherine

Montréal 24, - 842-1401

ASSURANCE "MOTO"

Pour renseignements

467-9311

861-5395

C.P. 266, Station Deslaurier, Mtl

Québec: 872-7186

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ

DÉCORATEUR - ENSEMBLIER

8240 AIMÉ-RENAUD

ST-LÉONARD Mtl, 38

3 2 4 - 2 5 8 0

JACQUES CORRIVEAU

DÉCORATEUR - ENSEMBLIER

DESIGNER

1285 ST-ANDRÉ

MONTREAL 132

843-7392

LAURENT LAMY

DÉCORATEUR - ENSEMBLIER

788, Wilder

Montréal 8 - 737-1955

Thomcliff

Reserve, P.A. Route 11

Un véritable restaurant de grande classe

Seulement à 15 minutes de Montréal par

L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES

Vers le nord : Sortie 9

Vers le sud : Sortie 13

Table d'hôte, \$4.00

jusqu'à la fermeture.

Pour réservations Appelez

625-2434.

Montréal-Toronto

Le Turbo du CN sera en service le 25 mai

par François Barbeau

Le Turbo train du Canadien national sera remis en service entre Montréal et Toronto à partir du 25 mai, les difficultés techniques et les vices de construction qui étaient apparus lors de la grande première canadienne de ce service, en décembre 1968, ayant été corrigés.

Le train mû par turbines, comme son nom l'indique, effectuera la liaison Montréal-Toronto en quatre heures cinq minutes, soit près d'une heure de moins que le Rapide en service actuellement. Les départs sont fixés quotidiennement à 7h45 de Montréal et de Toronto. Il n'y aura pas de service le dimanche, mais un service quotidien dans l'après-midi sera probablement inscrit à l'horaire dans les prochains mois, quant le Turbo aura fait ses preuves, tant au point de vue mécanique qu'au point de vue rentabilité.

M. J. H. Richer, vice-président du CN pour la région du St-Laurent, qui annonçait hier la rentrée en servi-

ce du Turbo, a noté à ce sujet que la ligne Toronto-Montréal était la seule rentable de toutes les lignes ferroviaires de passagers au Canada. Quant aux problèmes mécaniques, ils ont été analysés par les ingénieurs de United Aircraft of Canada, qui fabrique les turbines à gaz qui forment le groupe moteur du convoi Turbo.

Lors de la première mise en service, le 12 décembre 1968, le Turbo avait été victime du rude hiver. Son système électrique auxiliaire était sujet à des courts-circuits inopinés; des soupapes essentielles se bloquaient; les réservoirs d'eau potable gelaient; la neige s'infiltrait un peu partout dans les wagons; l'insonorisation laissait à désirer, etc.

Ces lacunes étaient insignifiantes individuellement, ont expliqué hier matin les porte-parole du CN, mais dans leur ensemble elles étaient graves. A ce point que 25 jours après le "lancement" du Turbo en 1968, on devait le retirer du service.

Depuis lors, 85 modifications ont été apportées à divers systèmes fondamentaux du Turbo, qui a été de plus soumis à des essais rigoureux dans les températures les plus glaciales du nord du Québec et de l'Ontario.

Aux résultats concluants de ces tests s'ajoutent ceux des épreuves d'endurance que les ingénieurs d'United Aircraft ont fait subir au Turbo.

Ni les représentants du CN ni ceux d'United Aircraft n'ont voulu dévoiler combien ces modifications et ces tests avaient coûté et n'ont pas voulu préciser non plus laquelle des deux compagnies acquitterait le coût de ce remaniement.

Le CN loue sept rames Turbo à la United Aircraft, avec option d'achat. Le premier accord conclu entre les deux compagnies faisait état de \$100.000.000, mais les retards occasionnés dans la mise en service et les modifications apportées aux Turbos ont probablement haussé ce coût de plusieurs millions de dollars.

Le Turbo est capable d'une vitesse de pointe de 95 milles/heure, et franchira les 335 milles qui séparent Montréal et Toronto en un peu plus de quatre heures à une vitesse moyenne de 80 milles/heure.

Deux classes seront offertes aux passagers: Turboluxe (économique) et Turbo club (grand luxe).

Les tarifs Turboluxe seront de \$12,90, \$14,90 et \$15,90, selon les jours rouges, blancs ou bleus. Le tarif Turbo club a été établi à \$22,90 aller, soit la prime de \$7 pour le service club, comme dans le Rapido, et le tarif bleu de \$15,90 de classe Turboluxe. Le repas est compris dans ce prix.

Le Turbo roulera en rames de sept wagons comprenant une voiture turbo-club à dôme, une voiture turbo-club, trois voitures turboluxe, une voiture café et une voiture turboluxe à dôme. Il pourra accommoder 300 voyageurs.

Un service Turbo existe aux Etats-Unis depuis 1969, entre Boston et New York, et semble ne pas avoir été affecté par les problèmes qui ont touché le Turbo canadien.



Le centre-ville de Windsor est devenu un véritable goulot d'étranglement, jeudi, les chauffeurs d'autobus ayant refusé de franchir le piquet de grève organisé par les douaniers canadiens, à l'entrée du tunnel qui relie Windsor et Détroit. Quelque 6.500 usagers du transport en commun ont dû "faire l'usine buissonnière" et des embouteillages gigantesques se sont formés à l'entrée du tunnel et à l'extrémité canadienne du pont Ambassador. Le mouvement des marchandises entre le Canada et les USA était réduit à sa plus simple expression.

pendant qu'un groupe de quelque 65 douaniers formaient une ligne de piquetage. Des chauffeurs de camions-remorque ont également refusé de franchir le piquet de grève. M. Joe Chafe, porte-parole syndical des douaniers, avait fait savoir, un peu plus tôt, qu'il s'attend à ce que les 420 employés des douanes de la région participent au mouvement qu'il a tenu à qualifier de "protestation" plutôt que de grève. (Téléphoto PC)

Devant la commission Gendron

La CEQ se prononce pour un Québec unilingue français

par Pierre-L. O'Neill

La Corporation des enseignants du Québec, dans un mémoire présenté hier devant la Commission Gendron, recommande...

Congrès universitaire mondial à Montréal

La ville de Montréal qui est déjà assurée d'être en 1976 le siège des Jeux olympiques d'été sera également, à la fin du mois d'août 1970, la capitale mondiale universitaire.

En effet, le 5e conférence générale de l'Assemblée internationale des universités aura lieu du 30 août au 5 septembre dans la métropole du Canada français. Les institutions d'enseignement supérieur du monde entier participeront à ces assises ainsi que de nombreux observateurs d'organisations culturelles.

Les thèmes principaux de la conférence: "La coopération universitaire internationale" et "L'université et la société contemporaine" permettront aux participants, estimés à un millier, de faire le point sur la place de l'université dans le monde d'aujourd'hui et d'étudier les effets des mouvements de remise en question qui se sont produits un peu partout en milieu universitaire au cours des dernières années.

mande que le Québec devienne officiellement unilingue français et que le pouvoir politique fasse en sorte que la langue française soit la seule langue indispensable à la vie politique et économique québécoise.

Le président de l'organisme, M. Raymond Laliberté a expliqué, au cours d'une conférence de presse, que cette recommandation s'inspire de deux constatations majeures: a) "la langue française, et par elle la nation canadienne-française, est actuellement sérieusement compromise" et b) "les Canadiens français ne disposent pas des moyens économiques qui leur permettraient de résoudre ce problème".

La CEQ affirme dans son mémoire, que le pouvoir politique est le seul instrument sur lequel peut compter la collectivité canadienne-française pour assurer l'avenir de sa culture et de sa langue. Mais ce gouvernement qui devra appliquer des mesures coercitives, la Corporation des enseignants le conçoit-il dans les structures politiques existantes ou dans la perspective de la souveraineté? Sur cette question, il faut dire que M. Laliberté se montre plus prudent: "La CEQ, répond-il, fait ces recommandations, indépendamment des structures politiques, que ce soit dans le fédéralisme ou avec la souveraineté". M. Laliberté ne croit pas que le gouvernement Bourassa fasse siennes les recommandations de la CEQ mais fait remarquer qu'il a été élu seulement pour une période de quatre ans. Le président des enseignants ajoute que l'option constitutionnelle fera l'objet de discussions au prochain congrès général de la CEQ mais se refuse à en prédire les conclusions.

La Corporation des enseignants du Québec souhaite que l'utilisation de ce pouvoir politique puisse entraîner, à long terme, le renforcement de notre position économique. Mais vu l'urgence de la situation, elle croit pour l'instant, qu'il est plus facile d'imposer l'usage de la langue française dans l'économie, que de la conquérir. La CEQ croit en outre, qu'il est de la responsabilité de l'Etat d'adopter une politique linguistique globale qui fasse du français, la langue d'usage quotidien dans la vie collective des Québécois et la langue de travail dans le monde de l'industrie, du commerce, des affaires, de l'administration et des services.

Au sens que lui donne la CEQ, l'unilinguisme signifie qu'une seule langue peut intervenir, à titre officiel, dans l'activité intérieure d'une communauté. Cette définition, précise le mémoire, n'exclut cependant pas l'apprentissage et l'usage de l'anglais ou de toute autre langue quand elle est jugée nécessaire ou utile. La CEQ ajoute en outre, que l'unilinguisme ainsi défini, ne signifie pas une menace pour les institutions anglophones, non plus qu'une attaque dirigée contre leur langue ou leur culture.

Création d'une régie d'Etat

Le document de 135 pages recommande, dans un Québec unilingue français, que l'Office de la langue française soit transformé en une véritable régie d'Etat qui aurait les pouvoirs de faire res-

pecter la politique linguistique mise en vigueur. La CEQ entend que cette régie devrait entreprendre un programme, à long terme, de promotion et de diffusion d'une langue française correcte à tous les niveaux de l'activité.

L'unilinguisme et l'école

Une autre recommandation importante du mémoire a trait à l'application du

Suite à la page 6

Les Cercles de fermières

Veut-on nous ramener à la grande noirceur?

par Bernard Racine, de la PC

"Aucune législation à courte vue inspirée d'un nationalisme étroit — et dont les chevaliers-servants sont apparemment bien cuirassés par une éducation bilingue — ne pourrait faire accepter à nos familles un unilinguisme dont nous sentons justement le besoin de sortir."

C'est en quelque sorte la thèse proposée dans le mémoire des Cercles de fermières de la région de Québec qui a été présenté hier par Mmes Antonio Paradis et Marthe Laliberté, à la Commission Gendron qui enquête sur la situation de la langue française au Québec. "On nous a chanté sur tous les tons que nous sortions d'une période de noirceur. Voudrait-on maintenant nous faire entrer dans une autre période d'ignorance? Abandonnerons-nous donc certains mythes pour en reprendre d'autres? Nous ne croyons pas que l'anglais, comme langue seconde, doive être appris seulement par l'élite. Si oui, nous voulons en être," disait le mémoire.

Le mémoire explique que les Cercles de fermières de la Fédération 19, association à caractère social et culturel, groupent plus de 7.000 femmes de la région de Québec comprenant les comités de Portneuf, Québec, Montmorency et Charlevoix. Le milieu est rural ou semi-

Dès demain, nous irons à la Ronde

Terre des hommes invite les Montréalais à se rendre à La Ronde cette fin de semaine pour y célébrer joyeusement l'attribution à leur ville des Jeux olympiques d'été de 1976. Il s'agit de la première des quatre fins de semaine au cours desquelles La Ronde sera accessible au public avant l'ouverture officielle de Terre des hommes, le 12 juin. Pour la joie des enfants, des clowns se promèneront dans le grand parc d'attractions et un immense feu d'artifice couronnera, le samedi à minuit, les réjouissances populaires.

La Ronde sera donc ouverte demain, dimanche et lundi, de midi à 02h30 le lendemain. Le prix d'entrée est de 75 cents pour les adultes (18 ans et plus) et de 50 cents pour les jeunes de plus de six ans. Les enfants de moins de six ans sont admis gratuitement. Le visa de saison pour Terre des hommes donne accès à La Ronde.

Par suite de la grève des métiers de la construction, les travaux en cours aux terrains de stationnement de l'île Sainte-Hélène et de La Ronde n'ont pu être terminés. Ces terrains ne seront donc pas ouverts aux automobilistes. La nouvelle voie de ceinture, du côté nord de l'île Sainte-Hélène, qui doit conduire à ces terrains de stationnement nouveaux, à partir du pont de la Concorde, n'est pas terminée elle non plus, et pour les mêmes raisons.

Les visiteurs sont donc priés d'utiliser le métro, ainsi que le service d'autobus 169 qui les conduit directement à La Ronde. Les automobiles privées, comme les taxis, pourront aussi déposer les visiteurs au débarcadère de La Ronde, mais tous les véhicules devront repartir aussitôt.

Un service de balade à un coût modique reliera la station de métro Sainte-Hélène à La Ronde. Il existe également un service de traversiers entre Longueuil et La Ronde. Ce service relie le terrain de stationnement de la station de métro Longueuil au débarcadère du port de plaisance Sainte-Hélène.

Plus de 3.600 places de stationnement sont prévues dans les trois parcs de stationnement de l'île Sainte-Hélène en construction, l'un près du poste de sécurité no 1 (1800 places), un autre à l'ancien emplacement du Safari (550 places), et le troisième à l'ancien héliport de l'extrémité est de l'île. Les travaux d'aménagement de ces trois parcs de stationnement sont interrompus depuis lundi le 4 mai.

urbain et 80 pour cent des membres sont des mères de famille dont la moyenne d'âge est de 42 ans.

Le mémoire insiste sur le rôle de la mère dans la famille relativement à la transmission et la conservation de la langue. "Nous nous contenterons de rappeler que l'appellation même de langue maternelle sous-entend et consacre le rôle de la mère. Aurait-on, en effet, idée de parler de langue paternelle?"

"Il n'y a pas si longtemps que chez nous la femme était plus instruite que l'homme et profitait d'une scolarité plus longue et plus complète, sauf dans les classes sociales dites privilégiées où l'homme seul accédait à l'université. "L'enseignement général a été longtemps dispensé presque entièrement par des femmes. Dans le milieu que nous représentons, elle est encore, semblait-il, en moyenne plus instruite que son mari. Comme sa mère et sa grand-mère, elle s'exprime bien, règle générale elle s'applique à bien parler le français et à corriger la langue au sein de la famille, à en bannir le vulgairisme."

Tout en admettant une "mollesse de la diction", une pauvreté du vocabulaire et un usage abusif de la tournure syn-

Suite à la page 6

aujourd'hui

La Canadian Arab Federation tient aujourd'hui, demain et dimanche, son troisième congrès annuel, à l'hôtel London, de London Ontario. Thème du congrès: "Why Palestine is not like any other Problem?"

Plus de 6.000 jeunes brigadiers scolaires venant de tous les coins du Canada se réuniront aujourd'hui et demain, à Ottawa, à l'occasion du 10e jamboree national organisé par l'Association canadienne des automobilistes.

L'Association professionnelle des voyageurs de commerce tient aujourd'hui, demain et dimanche son congrès annuel au Grand Motor Hotel, 7700 chemin de la Côte-de-Liesse, à Saint-Laurent.

A midi, au siège de la Régie des alcools, Loto-Québec utilisera l'ordinateur pour la première fois pour le tirage du mois d'avril.

A 15.00h, à l'édifice du port de Montréal, Cité du Havre, M. Benoît Barbeau, administrateur délégué du bureau d'aménagement du nouvel aéroport de Montréal, donnera une conférence de presse.

La délégation de Montréal à Amsterdam, dirigée par le maire Jean Drapeau, arrivera à l'aéroport international à 15.50h. Il y aura conférence de presse au salon "en transit".

A 17.00h, au scolasticat central de Montréal, 7.000 boul. Marie-Victorin, conférence de presse à l'occasion du deuxième congrès des éducateurs de groupe du Québec qui se tient aujourd'hui, demain et dimanche.

De 18.30h à 21.30h ce soir, ainsi que de 9.00h à 18.00h demain, un échantillonnage des roches lunaires apportées par l'équipe d'Apollo 12 sera exposé aux yeux du public à l'occasion de la 9e Expo-Sciences du Canada qui se tient au centre d'éducation physique de l'université McMaster de Hamilton, Ontario. Entrée libre.

A 20.30h, à l'université Sir George Williams, lancement du volume 1 des "Debates of the Legislative Assembly of United Canada, 1841-1867" compilés par Elizabeth Nish.

Une session d'urgence

Québec fera connaître demain sa réponse à la requête de la CSN

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement, par la voix du ministre du travail, M. Pierre Laporte, fera connaître ce matin sa réponse à la CSN, qui a demandé une session d'urgence de l'Assemblée nationale pour garantir le maintien des conditions de travail pendant la durée des négociations dans l'industrie de la construction.

M. Laporte a semblé hier moins catégorique dans son refus qu'il ne l'avait été la veille. Il a confié au président général de la CSN, M. Marcel Pélipin, qu'il avait retenu certains "principes" contenus dans le document que celui-ci venait de remettre au premier ministre et à lui-même.

Mais aux reporters qui lui demandaient s'il avait changé d'idée quant à la tenue d'une session d'urgence, le ministre a répondu: "Vous verrez demain à dix heures si j'ai changé d'idée."

M. Pélipin et les dirigeants de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (CSN) ont rencontré MM. Bourassa et Laporte, au bureau du premier ministre, pour leur demander un amendement immédiat à la loi des relations de travail dans l'industrie de la construction (bill 290 de 1968).

M. Laporte avait dit la veille que les négociations se poursuivaient normalement, qu'il était modérément optimiste et qu'il espérait que toutes les parties en cause feraient un essai loyal de la loi. Il ne voyait pas la nécessité de tenir une session d'urgence.

M. Pélipin a dit hier, de son côté, qu'il est exact que les négociations progressent sur certains points, mais qu'il reste encore des problèmes considérables à régler et que, contrairement à M. Laporte, il ne peut prévoir un règlement hâtif.

De fait, les négociations se poursuivent depuis quelques jours sur une question fort litigieuse, celle de la sécurité syndicale et de la nécessité pour les employeurs de transiger avec les bureaux d'emploi des centrales pour combler leurs besoins de main-d'oeuvre.

M. Laporte a dit que les progrès acquis sur ce point justifiaient son optimisme.

Quels sont les "principes" contenus dans le document syndical remis hier au gouvernement? Ce sont les suivants: remise en vigueur des décrets; maintien durant cette période du droit de grève et de lock-out; maintien des co-

mités paritaires; droit à la rétroactivité.

C'est là, dit la CSN, le seul cheminement rationnel, celui que suivent les autres industries et la fonction publique, pour combler rapidement le vide créé par l'absence de conditions de travail dans l'industrie de la construction. "C'est l'unique moyen pour éviter le chaos total dans l'industrie de la construction cette année et à l'occasion de chaque renouvellement de convention et décret par la suite."

Ce cheminement ne peut être réalisé que par un amendement à la loi 290. Un tel amendement éviterait une grève générale le premier juin.

Le gouvernement répondra à cette demande ce matin.

Nomination à Radio-Québec

M. Yves Labonté, président de l'office de Radio-Télédiffusion du Québec, annonce la nomination de M. Antonin Boisvert au poste de vice-président, directeur général adjoint de cet organisme. M. Boisvert occupera ses nouvelles fonctions à compter du 15 juin 1970.

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR

LE NOMBREIL

Roman de GILBERT LA ROCQUE

- La belle histoire d'un adolescent qui se regarde vivre
- L'ombre d'une fille bizarre. Nathalie. Un premier roman étonnant!

En vente partout à \$3,00 - distribuée par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651 Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

Le conflit des postes: une grève à éviter à tout prix

Le pays est menacé d'une nouvelle paralysie de son service postal d'ici quelques jours. Un vote de grève doit être pris, en effet, mardi, et tout laisse prévoir que, à moins de développements spectaculaires d'ici là, une majorité des 27.000 postiers et facteurs décideront de cesser tout travail.

On ne saurait minimiser l'impact d'un tel arrêt de la livraison du courrier à travers le Canada. L'économie en sera durement touchée, surtout si la grève se prolonge le moins.

Pour Montréal, déjà fort éprouvé par la querelle qui a opposé le ministère des Postes aux ex-employés de Lapalme, cette nouvelle désorganisation serait particulièrement inquiétante. Les contribuables de la métropole n'auraient à peu près pas eu de répit depuis le début de l'année.

Pour tout dire, une grève générale des postes serait extrêmement mal venue et ruineuse. Il faut tout mettre en oeuvre, pendant qu'il en est encore temps, pour l'éviter. Ce qu'il faut, et tout de suite, ce sont des séances de négociation intensive, sans interruption s'il le faut, avec une seule idée en tête: la recherche d'une solution acceptable.

Le gouvernement ne doit pas se dire qu'il est en mesure de soutenir cet arrêt de travail. L'arrêt de travail ne sera pas fait contre lui, mais contre toute la population.

Quand on jette un regard sur les négociations qui se sont déroulées depuis les débuts, on a nettement l'impression que les parties, d'un côté comme de l'autre de la table, n'ont pas cherché à s'entendre.

Il suffit de lire le rapport du Bureau de conciliation présidé par le juge René Lippé, rapport rendu public il y a quelques jours à peine, pour s'en convaincre. Ce rapport, dès la page 3, mentionne que les deux parties au litige ont présenté à la conciliation plus de 125 modifications précises au projet de convention.

Or, un grand nombre de ces modifications portaient sur des points de détail qu'on aurait pu facilement résoudre de façon directe et dès les premières étapes des discussions. D'ailleurs le rapport Lippé ne se gêne pas pour dire que "les membres du bureau (de conciliation) trouvent fâcheux que les parties n'aient pas réglé en négociation un nombre considérable de ces modifications d'importance relativement secondaire".

A-t-on négocié de façon plus sérieuse depuis la publication de ce rapport? C'est possible, mais ce n'est pas ce qui ressort de la lecture des journaux. On dirait que, de part et d'autre, on ne sent pas l'urgence de trouver des solutions et qu'on se résigne à une certaine fatalité.

Le ministère des postes n'a jamais été reconnu pour l'excellence de ses rapports avec les employés. Une enquête menée il y a quelques années avait même conclu qu'il y avait beaucoup de progrès à faire à ce chapitre. On en a probablement fait très peu.

Il faut, en effet, que le climat des relations patronales-ouvrières soit passablement gâté pour que les postiers songent à recourir ainsi aux grands moyens alors que, à première vue du moins, l'écart entre les offres gouvernementales et les demandes syndicales ne paraît pas tellement grand.

En réalité, les deux principaux points d'accrochage se situent au niveau des salaires et à celui de la sécurité d'emploi.

Le gouvernement propose un contrat de trois ans à partir du 1er avril 1970 avec une somme forfaitaire pour couvrir la période écoulée entre le 1er octobre dernier et cette date du 1er avril 1970. Pour les trois années en question, les postiers et facteurs auraient droit, grosso modo, à autant d'augmentations successives d'environ 5 pour cent. Le syndicat en réclame à peu près autant pour un contrat d'une seule année qui serait à renégocier dès octobre de cette année.

Ici, c'est sûrement la partie syndicale qui a le plus de concessions à faire. A l'heure actuelle le facteur qui possède trois ans d'ancienneté touche \$2.99 l'heure, tandis que le commis des postes, dans les mêmes conditions, gagne \$3.14. Dans les deux cas la semaine est de quarante heures. Et les qualifications exigées se situent davantage au niveau des aptitudes physiques qu'à celui de la scolarité puisqu'on ne demande qu'une huitième année ou l'équivalent.

Ce salaire apparaît raisonnable, surtout quand on y ajoute les nombreux avantages sociaux que comporte l'emploi dans la fonction publique. Il n'y a pas d'exploitation éhontée des travailleurs. Ceux-ci ont droit, certes, de souhaiter une hausse de leurs revenus pour tenir compte du coût de la vie et

pour augmenter leur bien-être comme tous les employés des autres secteurs, mais leurs réclamations sont, dans l'immédiat, trop élevées.

Une des difficultés provient du fait que des salaires identiques pour des employés qui oeuvrent dans toutes les régions du pays sont assez peu réalistes. Dans certaines petites localités, ces salaires peuvent paraître plus qu'attrayants, alors que, dans les grands centres urbains, ils n'ont plus la même valeur.

Mais si l'on fait abstraction de ce différentiel régional, le gouvernement apparaît justifié de vouloir restreindre les hausses de salaires pour ne pas nuire à sa propre politique anti-inflationniste. Le cinq pour cent qu'il s'est donné comme norme n'a probablement rien d'automatique cependant et il faut espérer qu'il pourra consentir à bouger quelque peu au besoin, ne serait-ce que pour étudier toutes les possibilités d'une autre répartition de la masse salariale elle-même.

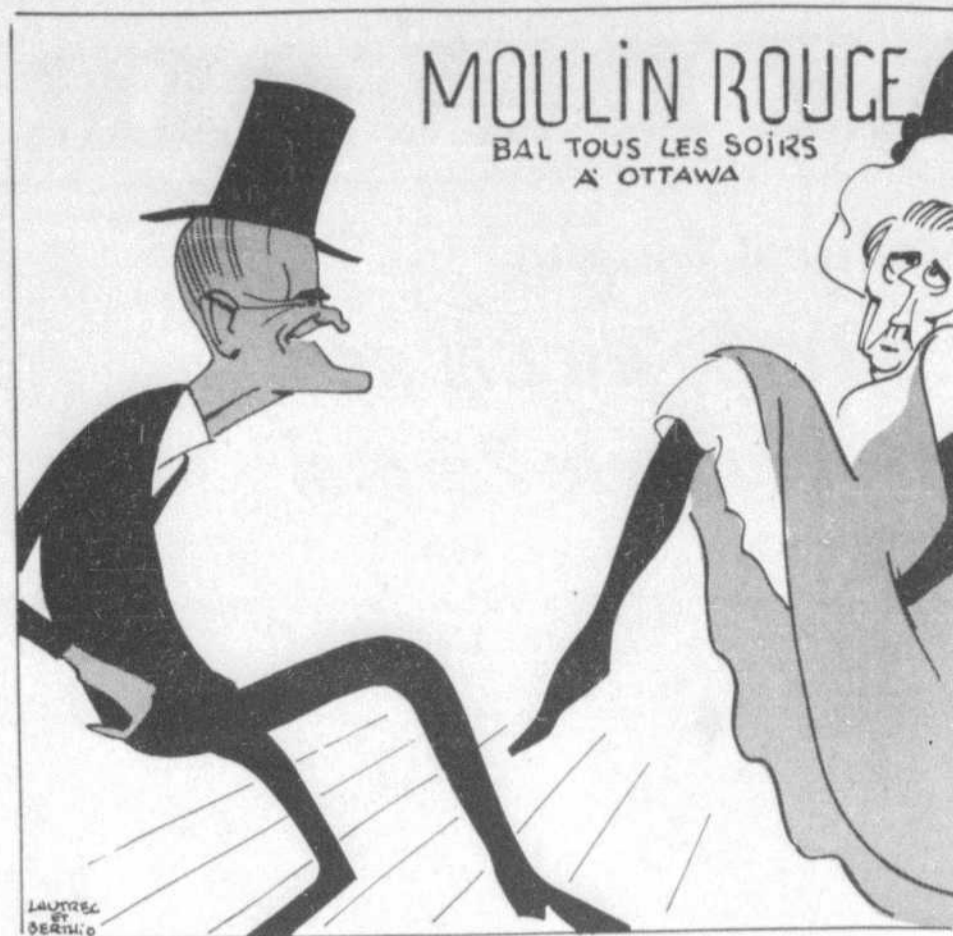
Quant à la sécurité d'emploi, les autorités fédérales prennent peut-être trop facilement pour acquis qu'elle existe à peu près à cent pour cent dans les faits. Elle a raison de rappeler que son dossier comme employeur ne laisse rien à désirer sous ce rapport, mais c'est pour l'avenir que les employés s'inquiètent.

Il doit y avoir moyen de trouver une formule d'entente à ce chapitre sans empêcher le gouvernement de réduire son personnel ici et là quand il y a ainsi une économie appréciable à réaliser. Comme la formule déjà en vigueur ne laisse pas beaucoup à désirer, il suffirait sans doute de quelques amendements mineurs.

Mais, nous le répétons, le temps n'est plus aux tâtonnements. Le public doit avoir la conviction que ses chefs politiques aussi bien que les dirigeants syndicaux ont exploré toutes les avenues possibles de solution avant de déclencher ou de laisser déclencher une grève générale du courrier.

La fin de semaine qui vient sera décisive. Les deux parties doivent en être conscientes et sacrifier toutes leurs préoccupations pour s'adonner exclusivement à leur dure tâche de négociateurs.

Vincent PRINCE



... durant l'absence du premier ministre

Lettre ouverte aux "amis du système"

Les anomalies de la démocratie au Québec

par SERGE MONGEAU

Alors que les voix — triomphales ou déçues — du lendemain des élections se taisent quelque peu, je voudrais revenir sur un aspect du scrutin du 29 avril qu'on a peu souligné.

A cause de circonstances malheureuses qu'il serait trop long d'expliquer, je me suis présenté comme candidat péquiste indépendant dans Taillon, aux dernières élections. Comme les candidats péquistes des autres comités, j'ai été appuyé par une armée de bénévoles, dont une bonne partie était constituée d'étudiants. Nous avons consacré une énergie fantastique à rencontrer les électeurs, à leur expliquer la chance unique de participer aux décisions que leur offrait le P.Q. et à les convaincre d'exercer leur droit le 29 avril. Cet effort de politisation et de démocratisation s'est cependant heurté à maintes difficultés que je ne puis passer sous silence.

La campagne

Nous avons tenu, tout au long de la campagne, à n'accepter aucune encoche à la propriété et au sain exercice de la démocratie. Pourtant tout autour de nous foisonnaient les atteintes les plus basses au droit de chacun de choisir librement. On semblait tout mettre en oeuvre pour empêcher que les gens ne fassent un choix éclairé.

— dans l'énumération (faite par un tandem de représentants Union nationale et Parti libéral), on a "oublié" des centaines d'électeurs, parfois des rues complètes; dans plusieurs polls, les gens n'ont pu vérifier sur les listes affichées si leur nom y apparaissait, puisque ces listes ont été arrachées une heure après leur apparition;

— nos comités ont été endommagés par des vandales qui ne goûtaient pas notre présence;

— les deux défilés que nous avons organisés, l'un en auto et l'autre à pied, ont été harcelés par des autos qui voulaient volontairement les briser;

— le jour précédant l'élection, des autos placardées avec nos affiches ont circulé dans les trois villes du comté, et les occupants insultaient les passants pour provoquer de l'agressivité à notre égard;

— la propagande des vieux partis s'est faite de plus en plus gratuite en utilisant les arguments de la peur; on possédait la liste des membres du P.Q. dans Taillon, et plusieurs ont reçu des appels téléphoniques les avertissant de bien penser le 29, avant d'appuyer le P.Q.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Traité: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

Le docteur Serge Mongeau était candidat péquiste indépendant dans le comté de Taillon à l'élection du 29 avril. Il a tiré de cette expérience les observations et réflexions qu'on pourra lire ci-dessous.

de la démocratie, de sorte qu'ils puissent les empêcher. La journée a été fertile en événements, dont je n'en rapporte que quelques-uns:

— dès le début de la journée, nos représentants se sont rendus compte qu'ils étaient les seuls, dans bien des cas, à connaître la loi. Ils ont dû expliquer aux scrutateurs et greffiers leur rôle, et même dans quelques écoles, ils ont dû organiser toute la procédure de votation, qui n'a pu débuter qu'une heure après l'ouverture officielle du scrutin.

— en nous rendant dans les diverses écoles, nous avons découvert qu'il y avait une dizaine de nouveaux polls qui n'étaient pas sur la liste; tous les autres candidats avaient été avisés quelques jours plus tôt.

— dans quelques polls, on a tenté de chasser nos représentants en prétextant qu'ils n'avaient pas 21 ans; la loi leur permet pourtant de remplir cette fonction à tout âge.

— ailleurs, parce qu'ils possédaient des listes ou étaient inscrites quelques indications, de façon à éviter les suppositions de personne, un candidat officiel leur a enlevé les listes, qu'il a dû rendre après intervention de notre avocat.

— dans divers polls, nos représentants ont assisté, impuissants, à diverses illégalités quand ils se plaignaient, personne n'avait d'autorité pour rectifier le processus car même les policiers n'étaient pas tous assermentés; ils nous ont d'ailleurs avoué être engagés par l'Union nationale ou le Parti libéral.

— quand nos jeunes représentants s'indignaient de la façon dont se déroulait la journée, on les a souvent rabroués, les traitant de jeunes révolutionnaires qui faisaient mieux de se tenir tranquilles,

lettres au Devoir

Les Petits chanteurs du Mont-Royal

Les chorales sont comme les fleurs: elles ont une croissance, un épanouissement, un déclin, puis une autre saison, et ainsi de suite. Les voix muent, les enfants s'en vont et sont remplacés par d'autres, les basses font défaut, quand ce ne sont pas les ténors. Ou bien c'est le maître de chapelle qui disparaît; un autre lui succède qui n'a pas les mêmes dons magiques. L'environnement peut également changer, ou, tragiquement, le soutien financier manquer.

Les Petits Chanteurs du Mont-Royal ont donné fin avril à la salle Claude Champagne un concert comme ils n'en avaient pas encore produit, à ma connaissance. Pureté des voix, justesse, précision, cohésion des ensembles, sûreté des attaques, effets poignants ou pittoresques, couleur et nuances, tout y était, et surtout ce que je ne sais quoi qui fait que des chanteurs

— des insultes à mon égard — car je porte la barbe et les cheveux longs — ont été proférées dans nombre de polls par les officiers et les représentants des autres partis, ce qui est illégal.

Le résultat du scrutin

Dans le comté, nous ne pouvions espérer une victoire totale: dans la vague péquiste qui déferlait sur la province, c'eût été un miracle qu'un indépendant entre. Quant au résultat provincial, on a dit et répété l'indignation soulevée: qu'avec 23 p. 100 du vote, le Parti québécois ne prenne que sept sièges est révoltant. Mais surtout qu'un gouvernement libéral nous soit imposé par la minorité anglophone à cause de la cohésion dans son vote est inacceptable.

On se plaint de la contestation des jeunes, on reproche tout recours à la violence. On leur reproche leur impatience. Cette fois-ci, les jeunes et les autres qui le sont demeurés de cœur, ont décidé d'accepter les règles du jeu démocratique: on les a baffoués, on leur a montré que le plus fort était celui qui pouvait contourner ces règles. On leur a prouvé que la démocratie du système était une grosse farce.

Après cette défaite personnelle que chaque jeune a ressentie profondément, les réactions les plus violentes étaient à prévoir. Le 30 avril, les pseudo-adultes exultaient: une fois encore, ils avaient gagné. Qui? Plusieurs semblaient l'ignorer: ainsi cette dame qui à l'émission téléphonique a dit qu'elle était allée voter pour la première fois depuis bien longtemps, "pour montrer aux jeunes que nous aussi, les parents, on existe et que nous sommes encore là pour quelque chose". Heureusement, malgré les tentations de descendre dans la rue, les chefs de file des jeunes ont rapidement réagi. M. Lévesque en tête: le combat ne fait que commencer, et nous le mènerons à terme. A la puissance de l'argent nous opposerons la puissance du nombre.

Salvator CATTÀ, Outremont, 5-5-70.

bloc-notes

Les griefs de l'Ouest canadien

La conférence de quatre jours qui vient de se terminer à Lethbridge avait pour but d'étudier la fusion des trois provinces des Prairies en une seule. Il ne s'agissait que d'une idée assez vague qui a du reste été rejetée carrément par les premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Mais si l'idée d'une fusion semble avoir été écartée, ses adversaires ont néanmoins proclamé la nécessité d'un changement. Tous les participants ont été d'accord pour souligner que l'Ouest canadien devienne plus fort, qu'il dispose d'une plus grande force de frappe au centre du pouvoir, que cette partie du pays dispose d'une plus grande indépendance ou autodétermination.

Il s'agit d'une nouvelle manifestation du mécontentement ancien des provinces des Prairies contre ce qu'elles estiment être une domination des provinces centrales. On veut établir un contre-poids à la situation prépondérante de l'Ontario et du Québec dans la fédération canadienne. Le ministre fédéral Richardson préconise la fusion des trois provinces pour créer une unité plus forte dans les négociations avec Ottawa et avec le reste du Canada. La conférence a opté plutôt pour une plus étroite coopération entre les trois provinces par l'établissement d'un conseil économique des provinces des Prairies qui serait chargée d'étudier les problèmes de l'Ouest, et l'on pense à une coordination de certains services.

Le procureur général de la Saskatchewan a même déclaré mercredi qu'il faudrait peut-être envisager le séparatisme de l'Ouest si la situation ne s'améliore pas. M. Heald ajoutait toutefois que ce serait une alternative malheureuse et pas du tout nécessaire, mais il estime que l'"aliénation, la discrimination et l'injustice conduiraient à la destruction"; ce ministre pense qu'une nouvelle nation pourrait être créée dans les Prairies, si elle s'avérait économiquement viable, mais qu'autrement la séparation conduirait à l'annexion aux Etats-Unis. De tels propos sont assez étranges, car si M. Heald n'exclut pas que les trois provinces s'unissent pour se séparer du Canada, ce serait peut-être plus simple qu'elles s'unissent pour être plus fortes à l'intérieur du Canada.

Si l'on peut risquer une opinion à la suite de cette conférence, et devant les études qui doivent en résulter, c'est que le désir d'une plus grande indépendance et d'une certaine autodétermination de la région des Prairies paraît aller à l'encontre des visées centralisatrices du gouvernement fédéral qu'on présente généralement comme le voeu de l'ensemble des provinces anglophones.

L'on peut rapprocher cette attitude de celle de M. Robarts, qui disait à la conférence du parti conservateur il y a quelques jours, que la réponse aux problèmes urbains n'est pas une intervention d'Ottawa dans le domaine municipal, mais qu'il faut que le gouvernement central donne aux provinces l'argent dont elles ont besoin pour remplir leurs obligations à l'égard des villes.

Héritage embarrassant

Dans sa conférence de presse mercredi, M. Bourassa a dit que le transfert des fonctionnaires est un problème épineux pour le nouveau gouvernement. Les ministres de l'Union nationale avaient à leur service un personnel nombreux de conseillers employés aux relations publiques ou à la rédaction des discours des ministres. Ces employés sont protégés par la loi de la fonction publique, et comme il s'agit d'un personnel fortement politisé, les nouveaux ministres peuvent difficilement les garder dans les mêmes fonctions.

Mais la situation semble avoir été aggravée par des actes que le gouvernement Bertrand a posés juste avant de remettre le pouvoir au nouveau cabinet. Selon une dépêche du Star, l'un des derniers gestes de M. Bertrand a été de faire adopter 143 arrêtés en conseil pour garantir la sécurité d'emploi à autant de ces "secrétaires particuliers" des anciens ministres de l'Union nationale. Les salaires de ces employés seraient de l'ordre de \$20.000 à \$27.000. Ils ne sont pas faciles à reclasser aux mêmes salaires dans la fonction publique, et M. Bourassa a raison de parler de gaspillage.

Si ces fonctionnaires avaient été protégés par la loi de la fonction publique, lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, la latitude du nouveau gouvernement serait assez mince. Mais si la situation a été modifiée depuis, et notamment après le vote du 29 avril, c'est autre chose. Le gouvernement défait doit se limiter à poser des actes d'administration de routine puisqu'il a perdu le pouvoir et doit le transmettre au parti vainqueur. Les décisions qui peuvent engager le nouveau gouvernement devraient être considérées comme interdites et illégales.

C'est probablement déjà un abus que la loi de la fonction publique garantisse ces emplois de secrétaires particuliers, alors que les fonctions cessent avec le départ du gouvernement. Le problème se poserait de leur affectation à d'autres fonctions si leur nomination avait été régularisée dès avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Car ces gens sont aujourd'hui sans aucun travail même si leur salaire est garanti.

Mais si par surcroît, les nominations de 143 d'entre eux ont été validées et régularisées par l'ancien gouvernement après sa défaite, le problème est assez différent. Un cabinet sortant pourrait ainsi, par hypothèse, nommer avant de partir des centaines de fonctionnaires, caser ses amis et travailleurs d'élection à de hauts salaires, et le nouveau gouvernement n'aurait qu'à s'incliner devant cet assaut sur le trésor provincial.

M. Bourassa a dit qu'il songe à faire amender la loi de la fonction publique pour empêcher de tels abus à l'avenir et même pour corriger des abus passés. Si les faits sont tels qu'on les a présentés, une intervention s'impose en effet pour rectifier une décision inadmissible de la part d'un gouvernement défait.

Lorsque des gens sont engagés pour des fonctions de ce genre, qui sont liées à l'exercice du pouvoir par un parti, il est normal qu'ils jouissent d'une certaine garantie d'emploi. Mais cette sécurité devrait tenir compte des aptitudes de ces personnes à occuper d'autres postes dans la fonction publique, et les garanties quant aux salaires devraient être établies en conséquence. Il conviendrait aussi que le nombre de tels postes de secrétaires de ministres soit limité; le gouvernement Bertrand a exagéré dans ce domaine.

P. S.

lettres au DEVOIR

Conspiration contre le peuple québécois

Permettez-moi d'enregistrer ici la plus véhémente des protestations contre les fausses interprétations que font politiciens, hommes d'affaires, éditorialistes... au sujet de la récente élection.

Tout d'abord, le moindre électeur pourra calculer qu'avec une carte électorale démocratique, le résultat aurait été le suivant: PLQ 49 députés, PQ 24; UN, 23 et RCQ, 12. La vérité vraie est donc anti-démocratique du Québec! Alors que l'Union nationale s'était accaparé de cette façon 10 députés "anti-démocratiques" et la majorité en 1966, cette année c'est le PLQ qui recèle le pouvoir majoritaire avec 23 députés non-mérités! Qui donc peut sincèrement parler de balayage par le PLQ, parti "démocratiquement" minoritaire dont le pourcentage électoral est passé de 47,3 à 45,3 de 1966 à 1970?

Ensuite, qui donc peut honnêtement affirmer que l'électorat a carrément dit "non" au PQ qui a mérité 23% du vote, 24 députés "démocratiques", et qui a autant de votes "francophones" que le PLQ? Qui? On avancera la trouvaille suivante: "les votes donnés

au PQ n'étaient pas tous souverainistes! "Et les votes du PLQ, eux, étaient sûrement tous fédéralistes! A mon avis, la vérité est que la "particule Q" a eu un début politique sans pareil, que les votes "le risque" (comme ça se fait en affaires), alors qu'un très grand nombre d'électeurs ont voté PLQ, non pas librement, mais sous la pression des peurs artificielles engendrées surtout par les fédéraux qui sont allés jusqu'à violer notre loi électorale pour ce faire!

Il me semble, M. le Directeur, qu'une véritable conspiration s'établit contre le peuple québécois, et cela à l'échelle canadienne. On est en train de nous replonger dans une nouvelle "noirceur" duplessiste! Et, comble du ridicule, les deux plus grands artisans de cette opération sont deux des plus viliains ennemis de Duplessis: MM. Trudeau et Laporte! Par leur absolutisme et leur dureté apparente mais sans doute caillasse, ces deux hommes constituent de véritables freins pour le progrès québécois et par conséquent canadien. Refusant obstinément d'admettre la réalité, M. Trudeau est devenu le plus rétrograde des premiers ministres du Canada, la menace la plus constante pour l'"unité canadienne" et enfin l'allié le plus efficace des souverainistes québécois, ce pourquoi on lui doit beaucoup de gratitude! Quant à M. Laporte, copie conforme à plusieurs égards, il aura tôt fait de rattrapper son "senior", quand M. Bourassa se raidira à son tour devant la "réalité canadienne".

C'est ma conviction la plus pro-

fonde, M. le Directeur, que nous avons été roulés, que nous avons perdu des milliards avec la Confédération. Car je ne peux comprendre qu'un bon système, en plus d'empêcher notre émancipation et notre affirmation normales, ait fait de nous un groupe d'assistés sociaux et de chômeurs chroniques, tout en nous élevant graduellement nos plus essentielles motivations de citoyens et de travailleurs. On pourra sans doute faire des "mea culpa" qui ne produiront toutefois que des causes hors de proportion avec les effets. Je crois que l'ensemble des électeurs, même ceux qui ont voté

par crainte et par ignorance, exigent des éclaircissements définitifs sur le bilan confédératif ainsi qu'un réaménagement démocratique de notre système électoral. Il faut sans tarder et sans perdre son temps et ses énergies à se poser de vaines questions. La jeunesse surtout n'a plus le temps d'attendre, elle a un besoin extrême de réelles motivations, et n'accepte plus d'être l'objet d'un leur-même centenaire!

Sylvio Morissette, Deux-Montagnes, 1-5-70.

L'indépendantisme, réaction de peur?

M. P. E. Trudeau, premier ministre du Canada, vient d'affirmer que l'indépendantisme, au Québec, est une réaction de peur.

J'opinerai plutôt que c'est une réaction d'honneur. Vient un moment où un peuple longtemps abaissé, longtemps soumis aux lois d'un autre, longtemps "aliéné", sent le besoin d'être

lui-même, de reconquérir sa liberté et sa dignité. Historiquement, je crois que les Québécois avaient peur depuis deux cents ans et que c'est le sentiment de l'honneur qui leur a fait quitter ce sentiment bas. Gustave LAMARCHE, c.s.v. de l'Académie canadienne-française, Joliette, 5-5-70.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi, 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

Les perversions modernes de la raison d'État

Réflexions sur la torture et ses manifestations récentes

par François Desgrées du Lou, journaliste

PARIS (Le Monde) — La torture est de nouveau à l'ordre du jour. Sans doute n'a-t-elle jamais disparu, mais notre époque marque une évidente régression par rapport au dix-neuvième siècle. Le Conseil de l'Europe vient de condamner les procédés judiciaires utilisés en Grèce. Le mouvement oecuménique s'inquiète de l'ampleur du mal dans de nombreuses nations. Et le pape Paul VI a protesté contre ce que Pie XII appelait déjà une "funeste institution", cette forme d'enquête judiciaire dont le seul but est d'extorquer aveux et renseignements par la terreur et la dégradation de la personne humaine.

Mais le procès de la torture n'est malheureusement efficace que dans les pays où subsiste la référence soit à une morale qui reconnaît les droits inaliénables de l'homme, soit aux principes démocratiques fondés sur cette morale. Les États totalitaires sont parfaitement insensibles à de tels arguments. Ne soyons donc pas dupes des protestations de ceux qui, s'ils étaient les maîtres, emploieraient les mêmes procédés. Il suffit de rappeler que durant de longues années les agents de Staline ont torturé et massacré sans provoquer beaucoup de protestations d'hommes politiques ou d'intellectuels et que, malgré la "détente" subsistent les formes caractéristiques d'une tyrannie qui n'a d'autre loi que l'écrasement des opposants.

Si l'on veut lutter contre cette perversion de la notion d'État, si l'on veut porter secours à ceux qui dans les géoies n'ont d'autre recours que la conscience des honnêtes gens, si l'on admet avec Chateaubriand que "l'honneur perce la voûte des prisons", il faut, d'abord, refuser les classifications commodes qui permettent de faire d'un combat pour le droit une opération de basse politique.

La torture pose un problème d'une autre nature: l'oubli grandissant des droits de la personne, l'idée de plus en plus répandue, même chez les chrétiens, que la morale est chose changeante, fluctuante, fuyante, rendent plus souhaitables une franche discussion et une conclusion sans faiblesse.

Une vieille histoire

C'est une très vieille histoire que celle de la torture. On ne peut l'évoquer sans éprouver un étonnement mêlé d'indignation et d'amertume quand on songe aux malheureux, innocents et coupables, dont le corps et l'âme ont été soumis à cette épreuve sans pitié. Épreuve plus dégradante pour le tortionnaire que pour le supplicié, car elle ne tient compte ni de l'âge, ni du sexe, ni de la dignité, ni de la

pudeur, ni de la conscience: tout est sacrifié à la lâcheté du juge ou à l'intérêt de l'État.

L'Antiquité, malgré les sursauts de quelques grandes âmes, laissa subsister ce procédé commode de l'aveu extorqué. On put croire que le christianisme y avait mis fin, car les habitudes de l'Occident "barbare" baptisé par la Rome chrétienne étaient, à ce point de vue, plus humaines que l'ancien droit, et le ferment libérateur de l'Évangile agissait en toutes choses.

Mais la "redécouverte" du droit romain rendit audience à des légistes sans grandeur et la torture redevint un précieux élément d'enquête. A la longue, des théologiens influencés par les ratiocinations des hommes de loi, l'ambition des potentats et les passions populaires, rompirent avec la tradition chrétienne, et ce fut le triomphe des gens "pratiques", qui n'étaient pour la plupart ni des sadiques ni des méchants, mais qui croyaient pouvoir limiter le mal pour en tirer un bien, et qui voyaient dans la torture un moyen nécessaire. Ils étaient alors "dans le sens de l'histoire"...

D'autres dirent "non". Il est à l'honneur de l'humanité et de la chrétienté que cette protestation ait retenti au long des siècles. M. Alec Mellor, dans un livre sobre et convaincant publié il y a quelque vingt ans avec une lettre d'approbation du pape Pie XII, rappelait opportunément que le courant abolitionniste du dix-huitième siècle était l'aboutissement d'efforts beaucoup plus anciens. La loi morale, la douceur chrétienne n'étaient pas restées muettes en témoignent les paroxysmes Bulgares, honneur de la Rome chrétienne, les écrits du chanoine viennois Lanzkranna, des jésuites von Spee, Tanner et Laymann, du protestant Grevius, de l'abbé Fleury, précepteur du duc de Bourgogne. Viennent alors Montesquieu, Beccaria, Voltaire, les magistrats Servan et Serpillon.

Enfin Malesherbes et Louis XVI portèrent le coup final. La France doit à ces hommes, qui savaient du reste la vertu royale de la clémence et qui devaient mourir l'un et l'autre sur l'échafaud, l'abolition de la torture, le 24 août 1789 et le 8 mai 1788.

Un malheur de notre époque

Notre époque devait avoir la singulière malchance de retrouver toutes les mauvaises raisons des mauvais juges dans l'arsenal de propagande des États totalitaires et des dictatures.

On se souvient encore des polices connues sous les noms de Guepé ou (G.P.U.) et de Gestapo. A un tel degré d'abjection, les commentaires sont inutiles. Une Polonoise rescapée des prisons et des camps avait trouvé dans la noblesse de son âme cette seule conclusion, une prière: pitié pour les bourreaux.

Sans aller jusqu'à ces atrocités, des hommes qui croyaient sincèrement servir une cause ont été séduits par l'efficacité apparente de la torture. Ce n'étaient pas des sadiques, comme certains agents de la Gestapo ou les "surveillants" des camps de concentration. C'étaient des gens pratiques, décidés à exclure toute "sentimentalité". Ils invoquaient, d'une part, la nécessité d'obtenir un renseignement décisif, considéré comme imposant un devoir, d'autre part, l'opportunité de tolérer le mal pour le limiter.

Or ces deux raisons sont contradictoires. C'est la première objection qui vient à l'esprit, même si l'on veut oublier un instant le sursaut de l'homme d'honneur devant une répugnante besogne.

Elles s'excluent, en effet, parce que si l'on considère comme un devoir d'obtenir par la violence, de l'accusé ou du prisonnier, la livraison d'un secret ou la désignation des complices, si ce devoir prime la morale et le respect de l'homme, il n'y a plus de limite aux moyens à employer, et l'engrenage de la terreur est déclenché sans retour. Tel accusé sait-il quel "coup" préparent ses amis? Un intérêt public, des vies humaines sont-ils en cause? Si la "bonne" petite torture, "courante" ne produit pas d'effet, il faudra bien trouver mieux. Si l'homme est solide et brave, il faudra bien s'en prendre à sa femme et à son enfant. Les gens de la Tcheka et de la Gestapo n'ont pas fait autre chose. Ce n'est pas un article de règlement qui stoppera l'impitoyable enquête, destinée à aboutir coûte que coûte.

Qu'on nous fasse donc grâce des propos apaisants sur les tortures innocentes.

On n'arrête pas ainsi la bête humaine quand elle est lâchée, ni même l'exécutant "conscientieux" si on lui donne des raisons de penser qu'en se dégradant il fait son devoir. On ne revient pas impunément sur un principe, sur un interdit, dont le XIXe siècle s'était, dans l'ensemble, honorablement accommodé malgré les révolutions et les guerres. Les cas de Djamilia Boupacha et de Mme Salac, pour ne citer que deux noms symboliques de victimes de camps opposés

dans le conflit algérien, ont prouvé que le terrain était boueux et glissant...

Qu'on songe aux indignations, aux mépris et aux haines qu'appelle l'usage de telles méthodes. Qu'on interroge l'histoire pour savoir ce qu'une nation, un régime, un parti, a pu gagner ou perdre pour les avoir utilisées. Les colères inconnues qui, dans le secret des foyers, se transmettent du père au fils ou de l'ami à l'ami, comptent plus à la longue que les apparentes soumissions. Le tortionnaire n'est pas seulement un vilain homme, il est un mauvais serviteur de la cause qu'il croit servir.

Un principe absolu

Mais à supposer qu'il n'en soit pas convaincu, ce ne sont pas les raisonnements de sagesse et d'opportunité qui mettront fin à l'usage de la torture. Les arguments d'expérience historique et d'intérêt général ne sont que la vérification dans les faits d'un principe absolu, qui est d'ordre moral.

Actuellement, il faut y insister, car on s'est tant vanté d'éliminer les anciens "tabous" que la recherche des solutions de facilité dans ce domaine a abouti à une incertitude des consciences. C'est là qu'on voit le danger de récentes exaltations cléricales de la conscience individuelle, opposée à tort à la loi morale. On confond alors une vérité avec une erreur. Une vérité: nul homme n'est responsable de ce qu'il n'a pas voulu, et, s'il a cru bien faire même en agissant mal, il n'est pas subjectivement coupable; une erreur: cette bonne foi ferait disparaître la loi morale objective et chacun n'aurait qu'à se forger lui-même sa propre loi selon les circonstances. On voit où de telles confusions peuvent conduire: si un responsable de la police ou de l'armée, répugnant à la torture mais voyant le moyen d'obtenir un moindre mal, se considère en état de "conflit de devoirs", il y a neuf chances sur dix pour qu'il emploie les procédés apparemment les plus efficaces, et il s'en lavera les mains.

Il y a donc dans le problème de la torture — comme dans celui que pose par ailleurs toute mise en cause de la vie ou de la dignité humaine, mais d'une manière plus immédiatement sensible — une épreuve décisive de la morale et de la civilisation. Il faut dire "oui" ou "non".

L'homme qui voit dans le respect de la personne, morale et physique, un impératif de sa foi y trouve la raison de

Suite à la page 6

Lettre ouverte au Globe and Mail

Les conditions de vie et de travail d'un député en 1970

par Ralph Stewart, député de Cochrane aux Communes

Le député de Cochrane, M. Ralph Stewart, vivement irrité par certaines opinions émises dans le Toronto Globe and Mail au sujet des projets d'amélioration du sort matériel des députés fédéraux, a adressé au quotidien torontois une lettre ouverte décrivant la situation incomfortable des députés. Même si cette lettre contient certaines critiques qui ne touchent que le Globe and Mail (et que nous ne reproduisons ci-dessous que parce qu'il était impossible de les supprimer toutes sans vider la lettre de son sens), elle projette, sur la condition du député, une lumière qui justifie, estimons-nous, la publication des larges extraits du texte de M. Stewart.

quel point nous travaillons et les conditions de travail difficiles que nous devons surmonter. Vous ne faites pas votre travail, qui est de renseigner le public; bien au contraire, vous essayez d'induire vos lecteurs en erreur, de propos délibéré, en faussant les faits.

Vous avez récemment pris pour cible le régime de pension amélioré des députés. Jamais vous n'avez dit que l'ancien régime était tellement insuffisant, que les Canadiens devraient en avoir honte. Vous ne révélez jamais ce qui arrive à ceux qui ont consacré leur vie au service de l'État; on les renvoie avec tout juste une pitance pour subsister. Mon prédécesseur a quitté son poste à l'âge de soixante-douze ans, après avoir passé toute sa vie au service de son pays; et pourtant, sa pension est inférieure à ce que touchent les assistés sociaux. Vous êtes au courant, mais vous vous gardez bien de le dire. Vous savez également que le père d'un des députés de l'opposition, après avoir siégé lui-même à la Chambre pendant quarante ans, n'a, pour subvenir aux besoins de son épouse, qu'une pension de \$91 par mois. Vous savez enfin que la situation a été si déplorable, dans le passé, qu'il a fallu venir en aide aux familles des trois derniers députés qui sont décédés, dont l'un était pourtant ministre!

Néanmoins, vous vous acharnez à critiquer l'amélioration de la situation déplorable des députés retraités, sans mentionner toutefois, que nous payons cette protection fort cher: à compter de ce mois, par exemple, le nouveau régime de pension me coûtera \$60 de plus par mois. Je puis maintenant m'attendre à un déficit mensuel de \$560 au lieu de \$500, attribuable aux nombreuses dépenses inhérentes à ma charge de député, sur lesquelles vous tenez le public dans l'ignorance.

Le régime de travail des députés

Vous savez que la plupart des députés travaillent 14 heures par jour, comme je le fais; vous n'en parlez pourtant jamais. Notre journée de travail commence à 8h30 et se poursuit jusqu'à l'ajournement de la Chambre, à 22h, les lundis, mardis et jeudis. Les mercredis et vendredis, nous pouvons toutefois nous libérer à 18h. Les fins de semaines, nous travaillons dans nos circonscriptions. Faites le compte des heures de travail, et dites-moi qui d'autre accepterait de travailler pour un salaire horaire inférieur au minimum légal?

Vous savez très bien que durant les vacances parlementaires, nous devons nous ren-

dre dans notre circonscription où nous devons abattre une lourde besogne surtout lorsqu'il s'agit d'un comté rural, qui est de renseigner le public; bien au contraire, vous essayez d'induire vos lecteurs en erreur, de propos délibéré, en faussant les faits.

Vous savez également que nous travaillons souvent à nos bureaux et aux comités, mais vous publiez que nous ne nous occupons pas de notre tâche vu qu'il y a tellement de places vides à la Chambre. Il est inutile que 264 personnes se rendent à la Chambre pour écouter un discours quelconque à propos de grain humide: la plus grande partie de notre travail se fait à l'extérieur de la Chambre; vous le savez mais vous dites le contraire au public. Vous savez pertinemment que tout petit fonctionnaire n'admettrait pas de devoir partager son bureau avec sa secrétaire; mais c'est tout à fait normal pour un député, et vous ne renseignez pas le public sur ces conditions de travail. Vous savez, enfin que je dois payer mes propres dépenses lorsque je me déplace à l'intérieur de mon comté, qui est aussi vaste que la France; je dois payer même pour affréter un avion, alors qu'un fonctionnaire peut se faire rembourser ses dépenses. Bien entendu, vous n'exposez jamais ce côté-là de la médaille.

Aucune hausse de traitement depuis 1963

Vous vous ferez bientôt une gloire de combattre la possibilité d'une augmentation de traitement pour les députés; naturellement, les plus hypocrites des députés du NPD tenteront d'en tirer tout le crédit politique possible. Soyez cependant certain qu'ils seront les premiers à venir toucher tous les avantages accordés! Vous déclarez que tous les Canadiens sont enjoint de restreindre leurs dépenses, mais que nous n'y sommes pas tenus: vous oubliez de signaler que les députés sont les seuls à n'avoir eu aucune augmentation de traitement depuis 1963, alors que les salaires de tous les travailleurs, des fonctionnaires aux plombiers, ont presque doublé depuis. La hausse constante du coût de la vie n'est pas pensée toucher les revenus des députés! Un sous-ministre adjoint gagnait \$18.000 par année en 1963; aujourd'hui, il gagne jusqu'à \$30.000 par année. Pourquoi ne jamais signaler ce fait? Je suppose que ceux qui ont l'honneur d'être élus députés devraient tous posséder une fortune personnelle? Et cependant vous voulez qu'ils travaillent à plein temps.

Suite à la page 6

Fête annuelle de la compagnie ?

Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salle, repas et rafraichissements. Adieu soucis!

Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

DATE LIMITE
COURS D'ÉTÉ (JOUR)

1er JUIN - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES D'ADMISSION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS ET DES AVIS DE REINSCRIPTION DES ÉTUDIANTS DÉJÀ INSCRITS À L'UNIVERSITÉ.

LES DEMANDES ET LES AVIS RECUS APRÈS LA DATE LIMITE NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION.

Pour plus de renseignements, s'adresser au

Directeur des Admissions
Université d'Ottawa
Ottawa (2e), Canada

Vos cheveux!... et ce que vous devriez en savoir...



M. R. A. Pierre, Dir. Trichologue, démontrant l'un des types d'infection capillaire.

1. En quoi consistent-ils ?

Les traitements Pierre sont une composition d'application de rayons ultraviolets, germicides spéciaux, onguents et stimulateurs et massage professionnel appliqué correctement à des intervalles prédéterminés. Le traitement exige environ 15 minutes et il est administré prudemment par des opérateurs compétents. Un trichologue vous examine avant chaque traitement.

2. Les résultats tardent-ils ?

Il faut habituellement quatre semaines pour que le cuir chevelu retrouve sa santé, qu'il soit remède aux affections locales, que disparaissent les follicules encrassés, la grasse ou la sécheresse. De nouveaux cheveux apparaîtront en moins de deux mois.

3. Combien coûtent-ils ?

Les tarifs varient selon l'état du cheveu et du cuir chevelu. L'entretien, presque tous les trichologues professionnels demandent le même prix par traitement. Les formules spéciales Pierre rendent nos traitements extraordinairement efficaces et économiques.

4. Voici que faire:

Si vos cheveux s'amincissent ou si les pellicules, la démangeaison, le cuir sec ou huileux vous ennuiant, nous vous conseillons de ne pas attendre plus longtemps. La plupart des hommes chauves auraient pu sauver leurs cheveux s'ils avaient pris le traitement à temps. Ne risquez pas la calvitie. Venez au bureau Pierre pour un examen aujourd'hui, ou téléphonez pour un rendez-vous, si vous préférez. Mais n'attendez pas une seule autre journée!

5. Nouveau et exclusif

Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à l'une ou l'autre de nos cliniques. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE RÉDUCTION sur le prix demandé en clinique tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRÈS TRAITEMENT.



CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est. SHERBROOKE, angle Berri
Suite 390 — Tél.: 288-3823 - 288-7378
Sortie du métro Sherbrooke - Berri
Heures: 11h. a.m. à 8h. p.m.
Le samedi, 10h. a.m. à 4h p.m.

VIENT DE PARAÎTRE

CE POUR QUOI IL FAUT CONTESTER

ÉMILE ROBICHAUD

- UN LIVRE-CHOC QUI REPLACE LE PROBLÈME DE LA CONTESTATION ÉTUDIANTE DANS LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU QUÉBEC
- UNE SYNTHÈSE ORIGINALE ET TRÈS PERSONNELLE DES MOUVEMENTS D'IDÉES ACTUELS
- UN LIVRE QUI INTÉRESSERA TOUS CEUX QUE L'AVENIR DU QUÉBEC PRÉOCCUPE



LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE (ÉDITEUR-IMPRIMEUR)
450 AVENUE BEAUMONT MONTREAL 303 QUEBEC TEL 273-7541

(\$1.75)

EN VENTE DANS TOUS LES POSTES DE VENTE-ÉDITE PAR BEAUCHEMIN

Réforme de l'assurance-chômage

Suite de la première page

Le chômeur est susceptible de rester plus longtemps sans emploi si la demande globale est insuffisante et que le chômage est en hausse. En conséquence, la période d'indisponibilité aux prestations devrait être allongée lorsque le taux de chômage global est anormalement élevé; elle devrait aussi tenir compte des disparités régionales du chômage.

3) Pour soutenir convenablement le revenu du chômeur pendant l'interruption de travail, les prestations d'assurance-chômage devraient être plus élevées qu'à l'heure actuelle et varier en fonction de ses besoins — ses charges familiales, la région où il habite par exemple (il coûte moins cher de subvenir aux besoins d'une famille en milieu rural qu'en milieu urbain). La nouvelle échelle de prestations équivaldrait donc à de 50 à 66 pour cent du revenu des chômeurs. À l'heure actuelle, la proportion varie entre 35 et 40 pour cent environ. Aussi, il est prévu que les prestations augmentent après la quinzième semaine de chômage, en partie parce que le sans-travail ne pourra plus alors retarder davantage certaines dépenses — l'achat d'une nouvelle cuisinière ou d'un lit pour le nouveau-né, par exemple — en partie parce que l'on juge nécessaire de lui permettre d'assumer convenablement ses charges familiales.

4) Enfin, parce que l'assurance-chômage est une mesure d'assistance temporaire et transitoire, elle devrait être très étroitement coordonnée avec les autres politiques de main-d'œuvre, tels les programmes de recyclage et d'incitation à la mobilité géographique et sectorielle des travailleurs; elle devrait aussi être intégrée de quelque façon aux autres programmes de soutien du revenu, qui prennent en quelque sorte la relève lorsque le chômeur cesse de toucher ses prestations.

Sur ce plan, le succès de la réforme qui proposera le livre blanc paraît incertain et cela pour trois raisons.

D'abord le ministère fédéral de la main-d'œuvre, on l'a vu hier, a refusé d'intégrer son activité à celle de la Commission de l'assurance-chômage.

Ensuite, même si le ministère fédéral de la main-d'œuvre était prêt à collaborer, il n'est pas sûr qu'il pourrait "livrer la marchandise" — c'est-à-dire prendre charge des chômeurs permanents — puisque l'efficacité de ses programmes de recyclage est douteuse.

Enfin, il semble que le livre blanc contiendra aucune proposition précise sur les moyens d'intégrer l'assurance-chômage aux autres mesures de soutien du revenu ainsi qu'aux services sociaux, qui relèvent en grande partie des provinces.

Trois étapes

Voyons maintenant comment ces grands principes s'appliquent en suivant le cheminement d'un chômeur à travers le nouveau régime de l'assurance-chômage. Ce cheminement s'articule en trois étapes bien distinctes.

Deux semaines après avoir perdu son emploi, le travailleur se présente au bureau de la CAC. Celle-ci lui remettra un montant forfaitaire équivalant à trois semaines de prestations, montant dont le bénéficiaire n'aura pas à rendre compte et qu'il n'aura pas à rembourser même s'il devait se trouver du travail le lendemain. Cette innovation vise à inciter le nouveau chômeur à se trouver un emploi le plus rapidement possible, avant qu'il n'ait quitté tout à fait le circuit de la

main-d'œuvre et qu'il ne se soit habitué à l'oisiveté.

Les statistiques du chômage indiquent qu'à la fin de cette première étape, soit cinq semaines après avoir perdu leur emploi, environ un tiers des chômeurs auront normalement trouvé à s'embaucher. Les autres devront alors se représenter au bureau de l'assurance-chômage.

Le diagnostic

Au début de cette deuxième étape, la CAC commencera pas à assurer qu'il s'agit bien d'un chômeur de bonne foi, c'est-à-dire qu'il est capable de travailler et qu'il est prêt à accepter un emploi convenable, afin de dépitier les cas de fraude. En même temps, la Commission amorce le diagnostic de son cas: a-t-il une formation professionnelle adéquate? Se présente-t-il sur un marché où il y a pénurie ou excédent de main-d'œuvre? S'agit-il d'une situation temporaire ou durable? Est-elle imputable à des facteurs particuliers de l'industrie, ou qui se manifestent dans l'ensemble de l'économie?

Pendant cette étape, d'une durée de dix à quinze semaines, le chômeur touchera ses prestations d'assurance-chômage à toutes les quinze semaines. Le bénéficiaire des conseils des fonctionnaires de la CAC, qui chercheront à l'orienter vers les avenues les plus prometteuses; mais il ne sera assujéti à aucune pression ou obligation.

Les statistiques du chômage indiquent qu'à la fin de cette deuxième étape, soit de trois à quatre mois après avoir perdu leur emploi, un deuxième tiers des chômeurs auront trouvé à s'embaucher.

Les chômeurs chroniques

L'interruption de travail du dernier tiers des chômeurs ne sera plus alors considérée comme temporaire — à moins, évidemment, que l'économie, tourne au ralenti et que le taux de chômage global soit plus élevé que la normale. Le chômeur continuera toutefois de toucher ses prestations d'assurance-chômage pendant une période de transition de quelques semaines.

Pendant ce temps les fonctionnaires de la CAC, diagnostic en main, passeront en revue les options qui s'offrent au chômeur et lui feront des suggestions.

Si l'exercice un métier ou une profession où il y a excédent chronique de main-d'œuvre, ou si sa formation professionnelle est inadéquate ou périmée, on recommandera au chômeur de s'inscrire à un programme de recyclage. Si l'excédent de main-d'œuvre est limité à une région, on lui suggérera d'aller s'embaucher dans une région où ses services sont en demande et de réclamer du ministère de la main-d'œuvre une allocation de déplacement. Enfin, s'il est handicapé ou tout simplement paresseux, on l'incitera à se retirer du marché du travail et à réclamer une allocation de subsistance des services sociaux compétents — soit essentiellement ceux des provinces.

En principe donc, le chômeur cessera de toucher ses prestations d'assurance-chômage environ six mois après avoir perdu son emploi. D'autres programmes de main-d'œuvre, de soutien du revenu ou d'assistance sociale, mieux adaptés à ses besoins, prendront alors la relève de l'assurance-chômage.

Toutefois, si la prolongation du chômage est imputable au ralentisse-

ment général de l'économie — et donc aux politiques conjoncturelles du gouvernement central — la CAC continuera à soutenir le revenu des chômeurs aussi longtemps que l'exigera la conjoncture.

Enfin, on estime que toute prolongation du chômage involontaire au-delà d'un an mine dangereusement la volonté et l'aptitude au travail des travailleurs. C'est pourquoi le livre blanc proposera qu'après un an, toute allocation de soutien du revenu versée à un chômeur en état de travailler soit liée à une activité quelconque — des cours de recyclage, ou un service communautaire, ou encore un emploi dans des ateliers tenus ou subventionnés par l'Etat. Mais le livre blanc s'abstiendra de faire des propositions précises à cet égard.

Trois sources de financement

Le mode de financement de l'assurance-chômage qui proposera le gouvernement vise à corriger les principales faiblesses du régime actuel en ce domaine.

En premier lieu, l'assurance-chômage est financée essentiellement par les cotisations des employés et de leurs employeurs; la trésorerie fédérale se contente de verser à la CAC des subventions administratives dont l'importance est fixée de façon plus ou moins arbitraire.

Or les variations du taux de chômage global sont imputables en grande partie aux choix de politique économique du gouvernement central, de même qu'aux erreurs de prévision et d'exécution de ses fonctionnaires. De plus, même si l'augmentation du chômage peut, à l'occasion, être provoquée par des facteurs qu'Ottawa ne contrôle pas directement — une baisse des exportations ou des investissements directs venant de l'étranger, par exemple — il est incontestable que le soutien du revenu des travailleurs temporairement mis à pied est à l'avantage de toute la collectivité et non pas seulement des travailleurs en cause.

En deuxième lieu, le taux des cotisa-

tions versées par les employeurs est inéquitable, même si les fluctuations du niveau de l'emploi sont beaucoup plus marquées dans certaines industries que dans d'autres. Ces fluctuations périodiques et anormales de l'emploi peuvent être inhérentes à la nature même de l'industrie (le caractère saisonnier de la demande pour les services touristiques, par exemple), en quel cas une partie au moins du soutien du revenu des chômeurs devrait être défrayée par la clientèle de l'industrie. Mais souvent, ces fluctuations sont la conséquence d'un défaut de planification de la part des entreprises, ou d'un choix motivé par les exigences de la rentabilité: un étalement de la production rehausserait les coûts salariaux, tandis que des mises à pied temporaires ne coûtent rien ou presque rien aux entreprises. Si ces dernières devaient assumer en partie le coût social de ce chômage, elles auraient alors intérêt à modifier leur fonctionnement de façon à stabiliser quelque peu le niveau de l'emploi dans l'industrie.

En conséquence, le livre blanc proposera que l'assurance-chômage soit financée à même trois sources distinctes:

- 1) des cotisations versées par les employeurs proportionnellement à leur revenu, jusqu'à concurrence de \$8,000 ou \$10,000;
- 2) des cotisations versées par les employeurs, proportionnelles au revenu de leurs employés, mais dont le taux variera selon un indice d'instabilité de l'emploi dans l'industrie;
- 3) des subventions de la trésorerie fédérale, dont l'importance variera suivant le taux de chômage global au pays.

Le fonctionnement du nouveau régime d'assurance-chômage a été vérifié à l'aide d'un modèle de simulation utilisant les données de 1966. Il a été constaté que cette année-là la nouvelle échelle de prestations, financée tel que prévu par le livre blanc, aurait soutenu plus adéquatement le revenu des sans-travail tout en coûtant légèrement moins cher que le régime actuel.

LES POSTES

entre les ministères, les agences et les bureaux régionaux.

La compagnie de téléphone Bell prévoit une hausse des appels interurbains durant la grève, tout comme en 1968, et les compagnies de messageries et de télégraphes se préparent à faire des affaires d'or.

LE TEXTILE

tations en provenance des pays "à bas prix de revient" causeront ou menaceront de causer un préjudice sérieux à l'industrie, le gouvernement sera disposé à accorder, même unilatéralement si nécessaire, une protection spéciale pour faciliter la réadaptation et le renforcement des types de production les plus rentables.

Le ministre a précisé que le gouvernement étudiera la rationalisation des tarifs sur les textiles.

Le ministère du revenu national, a-t-il annoncé, améliorera ses méthodes d'enquête afin que les lois relatives au dumping et aux droits compensateurs puissent être appliquées de façon plus efficace lorsque ces importations portent préjudice à la production canadienne.

La loi sur les douanes sera amendée de façon à interdire l'entrée aux expéditions de textiles qui dépassent les con-

ditions convenues avec les pays fournisseurs.

Des mesures de protection ne seront envisagées contre les importations de textiles "à faible prix de revient" qu'aux deux conditions suivantes:

- 1) la détermination formelle d'un préjudice sérieux ou d'une menace de préjudice sérieux;
- 2) la présentation par les entreprises en cause de projets valables en vue de restructurer, d'abandonner par étapes ou d'améliorer certaines productions.

M. Pépin a dit, au chapitre de l'aide technique et commerciale, que le gouvernement établira des Centres de productivité et de développement pour les textiles et les vêtements, "afin d'aider les industries en cause à bénéficier de la plus possible des nouvelles technologies et des nouveaux produits."

VEUT-ON

taxique anglaise — des maux pour lesquels elles blâment les média d'information, les fermières affirment que "le français parlé a fait un progrès marqué durant les dernières décades".

Les causes de la pauvreté du français écrit à tous les échelons scolaires devraient être explorées, dit le mémoire qui recommande aussi qu'on fasse une étude comparative "entre certains volumes ayant fait leur preuve dans le passé, et qui nous semblaient bien adaptés au Canada français, et des manuels plus nouveaux, plus attractifs peut-être, mais qui ont donné de piètres résultats".

Les fermières affirment que dans la région de Québec les cours d'anglais, dans les cadres des cours pour adultes, sont très populaires parmi les hommes même si ceux-ci n'ont pas besoin de la connaissance de l'anglais dans leur travail.

Quant aux immigrants, "peu nombreux dans notre région... ceux qui demeurent chez nous n'apprennent pratiquement que le français et leurs enfants s'intègrent graduellement au milieu par l'école et les mariages," dit le mémoire.

"Il nous apparaît... que forts de notre passé, nous saurons nous donner à temps les instruments qui nous permettront de nous adapter à l'évolution et au changement," dit le document en terminant, sans cependant nommer ces instruments.

Les Fermières ont fait à la commission neuf recommandations dont les suivantes:

● "Qu'on cesse d'être constamment en résistance vis-à-vis une langue — l'anglais — qui a aussi une valeur incontestable dans le milieu économique où nous sommes baignés.

● "Qu'on tienne toujours compte que ce sont les familles qui devront assumer l'exécution, les conséquences et les frais de toute politique linguistique à venir."

LA CEQ

Suite de la page 3

principe de l'unilinguisme dans l'éducation. L'école unilingue que réclame la CEQ dispenserait son enseignement dans une seule langue, mais son programme d'étude comporte l'enseignement d'une ou de plusieurs langues étrangères. Le document décrit en trois points, la politique linguistique que la CEQ préconise en matière scolaire.

● Les enfants francophones devraient fréquenter l'école française. L'enseignement de l'anglais comme langue seconde devrait y être donné en conformité avec les normes pédagogiques du ministère de l'éducation. Les examens d'anglais n'auraient pas un caractère d'élimination automatique différant de celui que l'on donne aux examens des autres matières enseignées.

● Les enfants anglophones et ceux qui sont déjà intégrés à ce groupe, pourraient fréquenter l'école qui leur est destinée. Pour ceux-là cependant, l'examen aurait un caractère d'élimination. La CEQ estime que le caractère d'élimination attaché à l'examen inciterait les enfants anglophones à faire du français, leur future langue d'usage.

● Quant aux futurs Néo-Québécois, (et par là la CEQ entend ceux qui viennent au Québec après l'adoption de la

loi sur l'unilinguisme), ils seraient tenus d'inscrire leurs enfants au même régime scolaire que celui des francophones.

Immigration

En matière d'immigration, la CEQ ne croit pas possible d'intégrer les immigrants par de seules mesures incitatives, soulignant que la langue de travail et des promotions lui semble déterminante. Le mémoire formule trois recommandations:

● que le gouvernement québécois informe les futurs immigrants en cours de sélection, qu'ils devront s'intégrer à la communauté d'origine dont la langue d'usage est le français;

● qu'il crée un organisme interministériel chargé de déterminer les besoins du Québec en matière de main-d'œuvre, de dresser un inventaire des postes disponibles en français et de le tenir à jour;

● qu'il prenne les dispositions pour faciliter la venue au Québec de professionnels étrangers, selon nos besoins et leur faciliter l'obtention rapide du droit de pratique, à la condition qu'ils répondent aux critères admis au Québec et qu'ils aient acquis une connaissance suffisante de la langue française.

Une régie des ondes

"Les moyens de communications cons-

tituent le système nerveux de la vie moderne, souligne la CEQ. La radio, la télévision et la presse écrite sont devenues les plus puissants instruments populaires de la culture et de l'éducation.

Leur fonction devient de jour en jour de plus en plus importante". Le mémoire propose sept mesures précises "pour que le Québec présente un visage vraiment français":

1) que le gouvernement du Québec crée une régie des ondes québécoise afin de surveiller le contenu des émissions de tous les organes de radiodiffusion et de télédiffusion, diffusant sur son territoire;

2) qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que Radio-Québec devienne une véritable radio-télévision d'Etat;

3) qu'il prenne lui-même, ou par l'intermédiaire d'un organisme responsable, les moyens de rectifier et de corriger la langue de la radio, de la télévision, de la presse, de la publicité, de l'affichage, de l'étiquetage et des raisons sociales;

4) que toutes les entreprises adoptent des raisons sociales françaises, fassent leur publicité en français et présentent leur produits sous des étiquettes françaises;

5) que les média d'information tiennent des rubriques sur la langue française ou au moins des émissions qui servent à la correction du langage parlé et écrit;

6) que le gouvernement prenne l'initiative de créer, avec la collaboration

des média francophone, une agence de presse franco-québécoise;

7) que le gouvernement crée une commission d'enquête sur l'ensemble des problèmes de l'information au Québec;

"Ce que nous proposons comme solution aux problèmes culturels et linguistiques du Québec, conclue le mémoire de la CEQ, tient compte des faits suivants: une nation francophone, majoritaire sur le territoire québécois, qui veut respecter les droits acquis de la minorité installée sur son territoire, et qui tient compte, en même temps, du fait qu'elle devra continuer à vivre et voudra s'épanouir parmi 200 millions d'anglophones.

Le président de la CEQ s'est dit satisfait de sa rencontre avec les membres de la Commission Gendron. Il a toutefois fait état de certains propos échangés avec le commissaire Edward McWhinny, qui lui avait demandé de lui citer le nom d'un pays qui avait adopté une loi-cadre pour faire respecter une langue.

M. Laliberté a alors répondu que l'organisme qui le représentait n'avait pas comme la commission une batterie d'experts à sa disposition, et que ce n'était pas son rôle de faire des recherches, mais celui de la commission. "A tout événement, a-t-il ajouté, s'il n'existe pas d'exemple, d'une telle loi-cadre, ce ne serait pas la première fois que des juristes seraient appelés à créer une nouvelle loi".

LES CONDITIONS

Suite de la page 5

(...) On reconnaît généralement que le Parlement compte

ANNONCE

Plan d'amaigrissement

Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, sans régime, sans diètes, sans médicaments, sans pilules, sans produits chimiques, sans produits coûteux. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrou-

ver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît à la fois — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

volaient être représentés par des hommes compétents et sûrs d'eux. Pour les attirer et les retenir, nous devons leur donner un traitement approprié et des conditions de travail que d'autres hommes d'affaires jugeraient tout à fait normales. Nous sommes nous aussi au service du public, et nous devrions à tout le moins offrir de la même considération que les fonctionnaires.

Il nous faut faire bien des sacrifices pour remplir consciencieusement et à plein temps les fonctions d'un député. Nous devons quitter des emplois et des professions intéressants et nous pouvons être défaits n'importe quand.

Que se passe-t-il alors? Vous n'en parlez pas. Vous préférez critiquer toutes les améliorations apportées aux conditions de travail déplorables que les députés acceptent depuis des années. Quel jeu jouez-vous? Espérez-vous améliorer votre gouvernement en encourageant le mépris pour vos représentants? Notre pays est l'un des plus riches au monde, mais il est toujours lésiné sur les dépenses du gouvernement, presque avec mesquinerie. Le corps législatif à Ottawa (qui comprend aussi le Sénat) ne coûte qu'environ 18 millions de dollars, tandis que les allocations familiales s'élèvent à 600 millions de dollars et que les pensions de vieillesse frisent le milliard.

(...) Nos relations publiques n'ont peut-être pas été suffisamment explicites dans le passé, mais il incombe aussi aux moyens d'information de dire ce qu'ils savent. Je ne crains pas de révéler la vérité à mes lecteurs, et je sais qu'ils comprendront les difficultés que j'éprouve à joindre les deux bouts. Plusieurs députés hésitent encore à aborder le sujet, mais une chose est certaine: à moins que la situation ne soit améliorée, bon nombre d'entre eux ne se représenteront pas aux prochaines élections.

VOYAGEZ EN EUROPE pour \$2.50 par jour

L'année dernière plus de 164,000 nuits ont été o'faites de Canadiens voyageant à l'étranger.

Il existe en Europe plus de 3,000 AUBERGES DE JEUNESSE, nous y trouverons un logement ainsi que des repas à prix raisonnable et une ambiance agréable.

Contactez L'ASSOCIATION DES AUBERGES DE JEUNESSE DU CANADA 1324, rue Sherbrooke o. 842-9048

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé le permis suivant:

NOM	ADRESSE	Catégorie
PAGOTTO, Frank et Angelo Favretto	415, Bella Vista St-Basile-le-Grand	S.A.M.-Bar
CAMPBELL, Clifton	Rue Campbell, Shawville	Club
BÉRUBÉ, Rock	131, Webb, Asbestos	Epicerie
MOSCHONAS, Gerassimos et George Voulokous	4641 est. Ste-Catherine, Montréal	S.A.M.
MURRAY, Mme Jeannine Fournier	8992, Boul. St-Michel, (St-Michel), Montréal	Bar
SURPRENANT, Gilles	8497, rue des Belges, Montréal	Epicerie
BRUNET, Mme Jacqueline Gosselin	4210, 37e rue, (St-Michel), Montréal	Epicerie
RALLIS, Jean	4799 est. Boul. Henri-Bourassa, Montréal-Nord	S.A.M.-Bar
FORTIN, Luc	R.R. no 3, Coaticook	Motel-S.A.M.-Bar
TJELIOS, Andreas G. Kivi Restaurant Inc.	5780 est. Sherbrooke, Montréal	S.A.M.
AUMONT, Réjean "Aumont & Aumont Inc."	1010, Chemin Joliette St-Félix-de-Valois	Bar

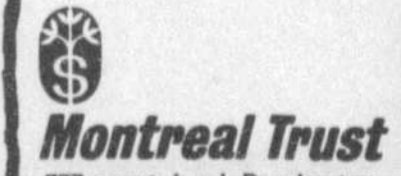
Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au:

GREFFIER DE LA RÉGIE

Case Postale 1058, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

LES BONS COMPTES

Pour chaque \$100 déposé dans nos comptes d'épargne-réserve, vous touchez annuellement \$6.50. En venant vous ouvrir un compte, renseignez-vous sur notre programme "Prévoyance 20/20".



Montreal Trust
777 ouest, boul. Dorchester
861-1681

ÉCOLIERS! ÉCOLIÈRES!

qui désire faire de l'argent de poche

LE DEVOIR

a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:

ST-LAMBERT - PREVILLE

Communiquez sans tarder avec:

JACQUES BUGEAUD à 844-3361



informations

internationales

Le SPD allemand reconduit le mandat de Willy Brandt

SARREBRUCK, (AFP) — Le chancelier de la R. F. A., M. Willy Brandt, est vraiment apparu, pendant les quatre jours des assises que son parti — le SPD — vient de tenir à Sarrebruck, comme le "patriarcat" de la social-démocratie allemande. Ce n'est pas pour déplaire à l'ancien bourgmestre régnant de Berlin-Ouest, bien qu'il n'ait que 56 ans. L'ambition du nouveau chef du gouvernement de Bonn est, en effet, de faire succéder à l'ère de Konrad Adenauer, qui fut le patriarche de la démocratie-chrétienne et le premier chancelier de la

RFA, la "décennie" de Willy Brandt et de la social-démocratie. Triomphalement réélu hier par 318 voix sur 331 à la présidence du SPD qu'il occupe depuis 1964, M. Willy Brandt a clairement défini, au cours du congrès de Sarrebruck, les objectifs à atteindre pendant les dix prochaines années. A l'intérieur, il faut maintenir jusqu'aux prochaines élections générales de 1973 la coalition gouvernementale avec les libéraux de M. Walter Scheel. Dans un peu moins de quatre ans, le SPD aura alors une sérieuse chance d'enlever la

majorité absolue au parlement fédéral. En Europe, "le Marché commun des affaires" doit devenir grâce à l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats, un grand ensemble de 270 millions d'habitants, le plus avancé du monde au point de vue social. Un "modus vivendi" doit être trouvé avec les pays de l'Est. Il n'est plus question du rétablissement de l'Allemagne dans ses frontières de 1937. La division de l'Allemagne, comme celles de l'Europe, ne sera pas surmontée d'ici à 1980. Renonçant à toute revendication territoriale, la R. F. A. doit contribuer à réaliser, dans la détente avec l'Est, un "ordre de paix européen" assurant la sécurité et la coopération économique avec l'U.R.S.S. et les voisins orientaux.

A l'OCDE

Washington étudie l'extension de ses préférences tarifaires

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis vont incessamment décider s'ils vont offrir, leur propre système de préférences tarifaires aux pays sous-développés ou s'ils vont poursuivre leurs efforts pour adopter un système commun avec la Communauté économique européenne.

M. Nathaniel Samuels, sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires économiques, qui dirigera la semaine prochaine à Paris la délégation américaine à la conférence ministérielle de l'OCDE, a déclaré hier à la presse que la décision définitive pourrait être prise par le président Nixon avant cette conférence.

La question des préférences tarifaires que les pays industrialisés se sont engagés à accorder aux produits manufacturés par les pays du Tiers-Monde afin de favoriser leurs exportations figure à l'ordre du jour de la rencontre annuelle des ministres des 22 pays-membres de l'OCDE.

Depuis plus d'un an, les pays du Marché commun et les Etats-Unis cherchent vainement à harmoniser leur version respective du système de préférences. M. Samuels a reconnu qu'il y avait toujours peu de signes que les positions se rapprochent.

Le système proposé par les Etats-Unis envisage la suppression complète des droits de douane sur les importations

de produits manufacturés et semi-manufacturés des pays du Tiers-Monde, sans limitation de quantité, mais à l'exception des produits textiles, des chaussures et des produits pétroliers. Le Marché commun, par contre, propose un système de préférences dont aucun produit manufacturé ne serait exclu mais qui comporterait un plafond quantitatif au-delà duquel les importations cesseraient de bénéficier du régime préférentiel.

M. Samuels, qui a qualifié la proposition américaine de "très généreuse", a toutefois souligné que le gouvernement devait tenir compte en cette affaire du Congrès dont dépend naturellement la décision finale. "Dans le climat actuel sur les questions commerciales, nous devons faire très attention à présenter un projet qui puisse obtenir le consentement du Congrès", a-t-il dit.

Outre la question des préférences tarifaires, M. Samuels a indiqué que, pour la première fois, l'OCDE s'occuperait de la coopération internationale en matière d'environnement. Après la conférence ministérielle qui se tiendra du 20 au 22 mai sous la présidence du ministre français des finances, M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Samuels se rendra à Bruxelles où il aura des entretiens avec les membres de la commission européenne sur les problèmes que posent aux Etats-Unis l'élargissement et le renforcement du Marché commun.

Regain de popularité du "Labour" Sur la foi de sondages, Wilson ferait des élections sous peu

LONDRES (AFP) — La passion pré-électorale a saisi la Chambre des communes, où le quart d'heure consacré chaque jeudi aux questions au premier ministre a surtout consisté en un échange d'invectives entre adversaires politiques.

C'est ainsi que M. Ian MacLeod, porte-parole conservateur pour les affaires économiques, s'est laissé aller à traiter M. Harold Wilson de "porc". Retirant spontanément l'insulte, M. MacLeod a précisé qu'il avait obéi à un mouvement d'indignation suscité par la manière dont le premier ministre, en parlant de la réduction du nombre des enfants tués dans les accidents de la route, essayait d'en tirer un bénéfice électoral.

Auparavant, les Communes ont pu assister, au milieu des cris et des applaudissements, à un duel oratoire entre M. Wilson et le leader de l'opposition, M. Edward Heath, à propos de l'accroissement du nombre des chômeurs en Grande-Bretagne au cours des dernières années. Défendant sa politique de l'emploi et des salaires, M. Wilson s'est écrié: "Les tonies peuvent bien se permettre l'irresponsabilité de l'opposition et ils auront encore de nombreuses années pour s'y habituer."

M. Harold Wilson a trouvé un nouvel argument en faveur d'élections générales immédiates dans un sondage d'opinion du quotidien du soir Evening News. Si des élections avaient lieu en juin ou en juillet, le Parti travailliste conserverait tous les sièges marginaux de la région du grand Londres et du sud-est de l'Angleterre qui sont indispensables à la victoire, annonce le journal.

Ce résultat, qui vient confirmer le remarquable regain de popularité dont bénéficie le gouvernement travailliste dans l'ensemble du pays, a été rendu public au moment même où le cabinet était réuni sous la présidence du premier ministre. La plupart des observateurs politiques s'attendaient qu'à cette occasion M. Wilson annonce confidentiellement sa décision à ses collègues.

Le sondage de l'Evening News complète celui qui est paru hier matin, dans le Daily Mail et qui donnait une avance de 3,2 p.c. aux travaillistes sur les conservateurs. En moyenne, les trois derniers sondages publiés en mai indiquent une avance travailliste de 3,7 p.c. qui se traduirait par une majorité d'une quarantaine de sièges à la Chambre des communes.

U Thant et le milieu humain

La souveraineté des nations devra être modifiée dans l'intérêt du genre humain

NATIONS UNIES, N. Y. (AFP) — Dans un discours prononcé hier à l'université du Texas, le secrétaire général de l'ONU, U Thant, a préconisé la création rapide d'une "autorité globale qui, avec l'appui et l'accord des gouvernements, rassemblerait tous les efforts fragmentaires entrepris actuellement dans le domaine du milieu humain et remplirait des lacunes là où elles existent.

Pour le bien de tous les hommes, cette autorité, a dit U Thant, devrait engager le plus rapidement possible le processus délicat nécessaire pour élaborer des accords de compromis pratiques entre les gouvernements et les intérêts privés. Elle devrait au besoin pouvoir contrôler et faire appliquer ses décisions.

La question qui se pose, a dit U Thant, est la suivante: "les nations souveraines du monde ont-elles le courage et la lucidité d'établir dès maintenant une telle agence, et de sortir, dans l'intérêt des générations futures, des chemins sacro-saints de la souveraineté? Je l'espère sincèrement, car je doute que toute mesure moins radicale suffise à répondre au problème immense qui se pose à nous".

Le secrétaire général estime que cette nouvelle agence internationale devrait être liée à l'ONU et que tous les pays devraient y participer. Parmi les notions acquises qui pourraient à son avis être réexaminées au profit du milieu humain, U Thant a cité: l'idée que la croissance du produit national est nécessairement et dans tous les cas une bonne chose; l'existence de vingt-cinq compagnies aériennes nationales dont les appareils survolent la terre souvent avec un petit nombre de passagers, et qui transforment dit-on, chaque six heures, 35 tonnes d'oxygène en gaz et en vapeurs nocives. On peut se demander si on ne pourrait pas concevoir un système plus rationnel de l'a-

Rogers s'oppose aux tendances protectionnistes du Congrès

M. Stans avait déjà fait la même promesse à la fin du mois de février et les assurances qu'il a données mardi ne paraissent pas avoir beaucoup impressionné les parlementaires partisans de l'imposition de quotas d'importation et en particulier le président de la commission financière, M. Wilbur Mills, qui est l'auteur du projet de loi.

M. Rogers a souligné, pour sa part, que les restrictions aux importations auraient certainement pour résultat de provoquer dans les autres pays des mesures de riposte contre les exportations américaines.

Des fédéayin syriens pénètrent au Liban

BEYROUTH (AFP) — La réunion extraordinaire du conseil des ministres, qui s'est tenue hier, sous la présidence de M. Charles Héloù, serait en relation avec l'entrée dans le sud-est du Liban de plus d'un millier de membres de commandos d'Al Saïka venant de Syrie, apprend-on de bonne source.

Les fédéayin d'Al Saïka (organisation de résistance palestinienne relevant du parti Baas au pouvoir en Syrie), entrés tôt jeudi en territoire libanais, dans des véhicules de l'armée syrienne, disposeraient d'un important matériel lourd, ajoute-t-on de même source.

C'est le matériel et l'équipement syriens dont ils sont dotés, qui a donné naissance aux rumeurs, démenties par le ministre de la défense, lui-même, selon lesquelles des troupes syriennes seraient entrées au Liban.

Les correspondants étrangers, qui ont parcouru jeudi toute la région du sud-est du pays, ont remarqué que de nombreux

fédéayin circulaient dans des jeeps de l'armée syrienne.

Le chef de l'Etat a convoqué le conseil des ministres après avoir passé en revue l'évolution de la situation dans le sud-est du pays avec le ministre de la défense, l'émir Majid Arslane, le chef du gouvernement, M. Rachid Karamé, le colonel Cheikha, du service des renseignements, le général Michel Naoufal, commandant de la gendarmerie, MM. Joseph Salamé et Mahmoud Banna, respectivement chef de la sûreté générale et directeur des forces de sécurité intérieure.

M. Héloù, estime les observateurs, a exposé à ses ministres la gravité de la situation créée par l'entrée de nouveaux fédéayin dans le pays ce qui pourrait amener Israël à exercer de nouvelles représailles plus importantes que celles de ces derniers jours, et aller jusqu'à l'occupation d'une partie du territoire libanais.

Pompidou se rendra en Afrique en 1971

PARIS (AFP) — Le président de la République, M. Georges Pompidou, en annonçant hier matin au déjeuner offert aux ambassadeurs de France dans les pays d'Afrique noire francophone, et de Madagascar son intention de se rendre en Afrique en 1971 a ainsi confirmé son désir de poursuivre et peut-être de développer la politique de coopération inaugurée il y a dix ans par le général de Gaulle.

Cette confirmation, estiment les observateurs, n'est pas inutile pour des pays d'Afrique noire francophone où des doutes s'étaient fait jour en avril 1969, au moment où le général de Gaulle s'est retiré de la vie publique, sur la permanence de la politique française en Afrique. Les observateurs des questions africaines n'avaient pas été sans observer depuis trois ans une stagnation des crédits consacrés à la coopération.

M. Georges Pompidou, du temps qu'il était premier ministre, ne s'est jamais rendu en Afrique et ce sera en 1971 son premier voyage africain comme président de la République.

La présente conférence des ambassadeurs de France dans les 17 Etats francophones africains et malgache — qui n'avait pas été convoquée depuis 1965 — et la décision récente d'inclure l'aide au Tiers-Monde dans les prévisions du sixième plan sont autant de manifestations concrètes de l'intérêt du chef de l'Etat pour la coopération.

En ce qui concerne la date exacte du voyage et les pays visités, aucune décision n'a encore été prise, apprend-on de bonne source.

Protestations de La Havane

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement cubain a protesté auprès des Etats-Unis contre le raid anti-castriste au cours duquel deux bateaux de pêche cubains ont été coulés et leurs équipages pris comme otages.

Le porte-parole du département d'Etat a annoncé hier qu'une protestation verbale avait été adressée aux Etats-Unis par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse à La Havane.

Cuba-URSS

LA HAVANE (AFP) — Une flottille de la marine de guerre soviétique est arrivée hier après-midi au port de Cienfuegos, dans la province cubaine de Las Villas.

Cette escadre, commandée par le contre-amiral Yaroslav Kudelkin, comprend trois sous-marins, dont un à propulsion nucléaire, deux bâtiments anti-sous-marins, un navire ravitailleur, et un bateau auxiliaire. Elle avait participé aux grandes manœuvres navales soviétiques dans l'Atlantique.

Le ministère des forces armées cubaines a annoncé que la flottille venait en "visite de courtoisie et pour permettre un bref repos des équipages, un réapprovisionnement en eau et en combustible et les réparations nécessaires".

Pas de RDA à l'OMS

NATIONS UNIES, Genève, (AFP) — La manœuvre diplomatique tentée par les pays occidentaux a été couronnée de succès: la 23ème assemblée mondiale de la santé ne votera pas sur la candidature de la République démocratique allemande, à l'organisation mondiale de la santé.

En effet, par 70 voix contre 26 et 19 abstentions, l'assemblée a adopté une résolution proposée par l'Uruguay, résolution qui décidait de reporter à la prochaine session de l'assemblée, qui se réunira dans un an environ, l'examen de la candidature de la R.D.A.



34 MODELES ET FORMATS!

donnent le coup de fion POUR VOTRE JARDIN!

Votre jardin, votre balcon, votre solarium ou votre terrasse refléteront votre personnalité grâce aux pots à fleurs légers en amiante-ciment. La simplicité de leur style et leur ton clair neutre mettent en relief les plantes vertes aussi bien que les fleurs multicolores. La beauté jointe à la durabilité. Ces robustes pots conservent leur beauté initiale. Disponibles avec ou sans trous de drainage.

W.H. PERRON & CIE LTÉE
515 boul. LABELLE
CHOMEDEY (Laval) P.Q.
332-3610
MONTREAL ET BANLIEUES

à l'heure de l'hibachi

Venez prendre l'apéritif chez nous, de 5 à 7, et dégustez, à nos frais, de tendres cubes de viande en guise de hors-d'œuvre.

Vous assaisonnez et grillez la viande à votre goût à l'aide d'un mini-hibachi posé sur votre table. Un début de soirée vraiment délectable!

A l'heure de l'hibachi - Montréal vu d'en haut respandit de toutes ses lumières. Prenez l'ascenseur d'Altitude 737 dans le hall principal de l'édifice de la Banque Royale, Place Ville-Marie. Ce soir même.

Altitude 737

Laissez le reste du monde à vos pieds.

Administré par le Reine Elizabeth.



Canadian Club. Chez nous, c'est le préféré. Dans le monde entier aussi!

Meilleur, velouté, le Canadian Club, le plus léger whisky du monde, est reconnu comme "le meilleur qu'on puisse offrir" dans 87 contrées: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antarctique, Antigua, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bermudes, Brésil, Canada, Ceylan, Chili, Corée, Costa-Rica, Curaçao, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Ethiopie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Groenland, Grenade, Guadeloupe, Haïti, Hong-Kong, Îles Canaries, Îles Christmas, Îles Fidji, Îles Salomon, Îles Vierges, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Libye, Malte, Maroc, Mexique, Népal, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto-Rico, Portugal, République Dominicaine, Royaume-Uni, Sierra Leone, Soudan, Suède, Suisse, Tahiti, Tanzanie, Thaïlande, Trinidad, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Uruguay, Venezuela, Yougoslavie et Zambie.

Évasion rocambollesque à Berlin-O

BERLIN (AFP) — Pistolet au poing, deux hommes et deux femmes masqués ont soustrait hier un membre de l'opposition extra-parlementaire à la surveillance de ses gardiens, blessant trois personnes, dont l'une grièvement d'une balle au ventre.

L'évadé, M. Andreas Baader, l'un des quatre auteurs de l'incendie d'un grand magasin de Francfort en 1968, se trouvait lors de l'intervention de ses "libérateurs" à "l'Institut d'études sociales" où, par faveur spéciale de l'administration pénitentiaire, il com-

pulsait des documents à la demande d'une maison d'édition pour laquelle il écrit un ouvrage de sociologie. Ses amis ont profité de cette circonstance favorable après avoir, semble-t-il, soigneusement préparé leur coup. On croit d'ailleurs que l'une des

deux femmes qui ont participé à l'opération hier est la fiancée d'Andreas Baader.

Après avoir pénétré dans l'institut et lancé, semble-t-il, une grenade lacrymogène, les complices de Baader n'ont pas hésité à faire usage de leurs armes. L'un des employés de l'institut a été grièvement blessé au ventre, alors que deux gardiens affectés à la surveillance du détenu n'ont été blessés que dans la bousculade. Les cinq personnes se sont ensuite enfuies à bord d'une voiture de sport qui avait été volée le matin même.

La police a mis en place un important dispositif d'alerte pour tenter de mettre la main sur le prisonnier évadé et ses quatre "ravisseurs".

Andreas Baader, journaliste gauchiste, avait incendié avec trois complices, dont une femme, un grand magasin de Francfort en 1968 pour protes-

ter contre la "société de consommation". A cette époque, l'Allemagne fédérale était secouée par la vague de violence et d'agitation qui avait suivi l'attentat manqué à Berlin-Ouest contre Rudi Dutschke, l'un des leaders de l'opposition extra-parlementaire.

Baader fut alors condamné avec ses trois complices à trois ans de prison; cependant, le quatuor fut laissé en liberté provisoire jusqu'à la confirmation du jugement par la cour fédérale de Karlsruhe, ceci en novembre 1969. Mais, alors que la justice voulait leur faire purger leur peine, Baader et ses amis avaient disparu.

La police ne devait retrouver la trace de Baader qu'au mois d'avril de cette année grâce à un contrôle de routine à Berlin-Ouest. Il fut emprisonné dans l'ancienne capitale du Reich où il devait déjà répondre d'autres délits mineurs devant la justice.

La Société de théologie publie les actes de son dernier congrès

La maison d'édition Fides lançait hier soir à son siège social les actes du congrès de la Société canadienne de théologie qui s'est déroulé du 24 au 28 août 69 à Ottawa et qui portait sur le prêtre. L'ouvrage qui compte près de 400 pages s'intitule précisément: "Le prêtre, hier, aujourd'hui, demain".

Le congrès d'août dernier avait donné lieu à plusieurs

communications scientifiques. La très grande majorité, soit 28, sont reproduites dans l'ouvrage. Trois communications portent sur le prêtre dans l'Ancien Testament et autant dans le Nouveau Testament. Cinq autres examinent le rôle du prêtre dans l'histoire de l'Eglise en partant de l'époque patristique jusqu'au début du siècle. Trois textes donnent l'état de la recherche théolo-

gique au XXe siècle. Six autres communications fournies pour la plupart par l'équipe du Centre de recherche en sociologie religieuse de l'université Laval, scrutent le problème du prêtre sous l'angle de la sociologie.

C'est en tout cas, l'expérience que nous avons faite l'été dernier en participant au congrès (J.P.P.).

Carrières et Professions

BOMBARDIER LIMITÉE

recherche

TECHNICIEN EN MAINTENANCE

Qualifications requises:

- Cours technologique
- 3 ans d'expérience dans l'administration ou l'élaboration d'un système de maintenance préventive
- Avoir des connaissances en dessin.

Fonctions:

- Cet homme devra instaurer et maintenir un programme d'entretien préventif sur toutes les machines et installations d'usine.
- Il suggérera et justifiera les améliorations à apporter de façon à éliminer les troubles d'entretien.

Salaire:

Selon les qualifications plus avantages sociaux comprenant assurance-groupe et fonds de pension.

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

M. Guy Robitaille,
Agent d'emploi,
Bureaux et Cadres
Bombardier Limitée,
Valcourt, Québec

Montreal Council of Social Agencies

recherche les services d'un

DIRECTEUR DE RECHERCHE

Fonctions:

Assumer la direction du service de recherche et en répondre au Directeur Général.

Qualifications:

Maîtrise ou doctorat en sciences sociales ou économiques; un minimum de 3 ans d'expérience; aptitudes administratives; bilinguisme préféré.

Salaire:

En fonction de l'expérience.

Téléphonez ou écrivez à:

1040, avenue Atwater,
Chambre 302,
Montréal 215, Qué.
Tél.: 935-3546

URBANISTES

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'organisme fédéral chargé du logement a des postes à offrir à des urbanistes, tant à son siège social à Ottawa que dans ses diverses succursales d'un bout à l'autre du Canada.

Toute une variété de postes intéressants se rapportant aux affaires de la société dans les domaines du logement et de l'aménagement des villes sont disponibles. Les postulants doivent être diplômés en urbanisme et en aménagement du territoire. Certains postes seront offerts aux postulants qui possèdent en plus un diplôme en architecture.

Les postulants devraient être intéressés aux problèmes du logement et de l'aménagement urbain et être disposés et aptes à participer à la mise au point de solutions avec d'autres organismes.

Traitement selon la compétence et excellents avantages sociaux. Les réponses seront tenues confidentielles.

Prière de les transmettre par la poste à:

Directeur du Personnel
Société centrale d'hypothèques et de logement
Siège social - Chemin de Montréal
Ottawa 7, Ontario

CONSEIL SCOLAIRE DE KAPUSKASING, ONTARIO

École secondaire de langue française

Invite les candidats intéressés aux postes suivants pour septembre 1970. Les postulants doivent être gradués (B.A. - B.Sc.) et doivent s'engager à s'inscrire au cours d'été pédagogique de l'Université Lakehead.

1. Éducation Physique (garçons)
2. Éducation Physique (filles)
3. Géographie
4. Histoire
5. English (Chef de département mineur)
6. Sciences (2) (Chef de département mineur)
7. Mathématique et sciences grades 9 et 10
8. French et économie domestique

Échelle de salaires 1970-71

Catégorie	Minimum	Maximum
1	\$8,100	\$13,900
2	\$8,500	\$14,700
3	\$9,300	\$16,100
4	\$9,800	\$16,900

Augmentation annuelle de \$500.
Allocation pour chef de département mineur: \$1,300.
Bénéfices marginaux:

1. 80% des frais de déménagement pour personnes mariées (maximum \$1,000.)
2. \$400 pour degré supplémentaire (M.A.)
3. Expérience reconnue jusqu'à \$4,000
4. Autres bénéfices: assurance, plan cumulatif, gratification à la retraite et congé sabbatique.

Prière d'adresser votre demande par écrit avec tous les renseignements y compris le numéro de téléphone à M. Germain Gauthier, Principal, Académie d'Youville, Kapuskasing, Ontario.
M. Gauthier sera au Skyline, Ottawa les 14 (le soir), 15 et 16 mai (toute la journée). Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec lui au Skyline pour fixer un rendez-vous.

R. Perros, Président D. Brousseau, Directeur

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DUVERNAY PRINCIPAUX D'ÉCOLES SECONDAIRES DEMANDÉS (classes II, III et VI)

QUALIFICATIONS:

- Un minimum de 17 ans de scolarité, préférence sera accordée aux candidats qui ont poursuivi ou poursuivent des études en administration scolaire.
- Expérience de 5 ans dans l'enseignement.

TRAITEMENT:

- Basé sur l'entente provinciale des principaux.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 22 mai 1970 à:

M. Maurice Trudel,
Directeur général,
3983 Boul. Lévesque,
Duvernay,
Ville de Laval.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES

RECHERCHE LES SERVICES

A) D'un Directeur des Services personnels aux étudiants

Fonctions: Sous l'autorité du Directeur général, il a la responsabilité de coordonner un ensemble de services qui aideront l'étudiant à compléter sa formation.

Qualifications: Formation universitaire et expérience pertinente.

B) d'un Principal-adjoint pour le Pavillon St-Gabriel à Ste-Thérèse

Conditions: Détenir un brevet d'enseignement
Scolarité minimale de 16 ans
Traitement selon les normes du Ministère de l'Éducation.

C) De Professeurs de mathématiques et d'anglais (langue seconde)

Conditions: pour le niveau secondaire
Être légalement qualifié
Formation pertinente
Expérience au Québec

D) De Professeurs spécialisés pour l'enfance inadaptée

Classes de déficients moyens
Classes de perturbés affectifs
Conditions: Être légalement qualifié
Formation pertinente
Expérience au Québec

ADRESSER UNE OFFRE DE SERVICES AVANT LE 27 MAI 1970 À:

M. Roch Aubé,
Directeur Général de l'Enseignement,
Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes,
Case Postale 298, Cité Deux-Montagnes, Qué.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOI

I SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

AGENT DE LIAISON AUPRÈS DES IMMIGRANTS

FONCTION

Exerce, entre la Commission et les immigrants, un rôle d'agent de liaison ayant particulièrement pour tâche d'informer les immigrants des services d'éducation offerts par la Commission à eux-mêmes et à leurs enfants et de les inciter à inscrire leurs enfants dans les classes d'accueil.

EXIGENCES

- Expérience pratique en relations humaines (animation de groupes, technique de l'interview, etc.).
- Connaissance pratique de plusieurs langues vivantes, en plus du français et de l'anglais.
- Excellente formation générale.
- Citoyenneté canadienne.

TRAITEMENT

Jusqu'à un maximum de \$12,890, selon l'expérience et la compétence.

II SERVICE DE L'ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS

MÉCANICIENS DE MACHINES-FIXES

FONCTION

Opère et entretient l'équipement mécanique de chauffage, électricité, ventilation, vacuum, dans un édifice scolaire.

EXIGENCES

- Posséder une licence de mécanicien de machines-fixes, classe 5 en chauffage et classe D en réfrigération.
- Avoir complété sept (7) années de scolarité.

TRAITEMENT

\$6,940 au 1er juillet 1970.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur demande, par écrit, avant le 25 mai 1970, à:

Monsieur André Séguin,
Directeur de la sélection
du personnel administratif,
Pièce 213,
C.E.C.M.,
3737 est. rue Sherbrooke,
Montréal 406.

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont

PSYCHIATRE

Traitement jusqu'à \$23,989

SERVICE CANADIEN DES PÉNITENCIERS MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL PÉNITENCIER SAINT-VINCENT-DE-PAUL VILLE DE LAVAL (QUÉBEC)

Le titulaire devra:

- planifier, ordonner et superviser les traitements psychiatriques ainsi que l'exige l'institution en général;
- examiner, interviewer et traiter tout détenu qui présente des symptômes psychiatriques ou qui est envoyé pour subir un examen;
- organiser et diriger la thérapie individuelle et de groupe, et faire fonction de conseiller en thérapie occupationnelle, en thérapie par le travail, en ludothérapie et en passe-temps;
- déléguer des responsabilités au personnel de l'infirmier et surveiller ce personnel;
- rédiger des rapports et faire à la Commission nationale des libérations conditionnelles des recommandations appropriées au sujet des détenus que la Commission lui a demandé d'examiner;
- s'acquitter d'autres fonctions connexes.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

certificat délivré par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, ou l'équivalent, permis d'exercer la médecine dans une province du Canada, et plusieurs années de pratique de la profession médicale.

Faites parvenir immédiatement votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à l'adresse suivante:



Fonction
publique
du
Canada

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA 4 (ONTARIO)

a/s DIRECTEUR DES CADRES DES SCIENCES BIO-PHYSIQUES
DIRECTION DES CADRES,

Référence à rappeler: 70-168-06.

PAPINEAU/GÉRIN-LAJOIE/LEBLANC/EDWARDS

Architectes
demandant

ARCHITECTE SENIOR:

Très grande expérience de travaux de coordination au niveau d'ingénieurs-conseils.

ARCHITECTES INTERMÉDIAIRES:

5 ans d'expérience.

ARCHITECTES JUNIOR:

2 à 3 ans d'expérience.

Le bilinguisme est obligatoire

Pour obtenir les formules de demande d'emploi, veuillez téléphoner à:

342-0680

Ces demandes devront être retournées le/ou avant le 22 mai 1970.

Le C.E.G.E.P. de Matane

Offre d'emploi

Poste Secrétaire général et Contrôleur des finances.

- Fonctions:**
- Sous l'autorité du Directeur général:
 - préparation et contrôle du budget
 - organisation du service du personnel.
 - coordination des travaux des comités internes du collège.
 - organisation du secrétariat général pour les services juridiques, les publications et les rapports.

Qualifications: Diplôme universitaire en administration ou en sciences commerciales ou en sciences comptables.

Salaire: Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Candidatures: Avant le 26 mai à 17 heures, à l'adresse suivante:

Directeur général,
C.E.G.E.P. de Matane,
MATANE, (Québec)

LE CONSEIL D'ÉDUCATION DU TIMISKAMING

ÉCOLE SECONDAIRE SAINTE-MARIE

École secondaire de langue française invite les candidats intéressés aux postes suivants, pour septembre 1970. Les postulants doivent être membres de l'A.E.F.O., gradués de l'École de la formation des Maîtres, ou détenteurs d'un B.A., B.Sc. qui ont l'intention de s'inscrire au cours d'été pédagogique de l'Université Lakehead.

CHEFS DE SECTIONS:

1. en Anglais
2. en Sciences
3. en Mathématiques
4. en Éducation Physique
5. en Géographie
6. en Histoire
7. en Commerce
8. en Orientation

PROFESSEURS:

1. Français, 9e année
2. Français, 10 et 11e
3. Anglais, 9e et 10e
4. Anglais, 11e
5. Économie Domestique 9e; Français 9e
6. Histoire, 9e
7. Géographie, 9e
8. Géographie et Sociologie, 11e
9. Éducation Physique (filles), 9e, 11e et 12e
10. Mathématiques, 9e
11. Mathématiques, 9e et 10e
12. Sciences, 9e et 10e
13. Dactylographie et initiation aux Affaires, 9e, 10e.
14. Sténographie et Dactylographie, 9e, 10e et 11e
15. Orientation (homme)
16. Lecture Accélérée et Latin, 12e et 13e

ÉCHELLE DE SALAIRES 1969/70

(en négociation)

Cat.	Minimum	Maximum
I	\$7,200	\$11,500
II	\$7,600	\$12,100
III	\$8,500	\$13,700
IV	\$8,900	\$14,600

Augmentation annuelle de \$400.

Allocation de déménagement.

Frais d'hospitalisation et médicaux à 50%

Veuillez faire la demande par écrit à:

M. R.J. LACHAPPELLE, Directeur,
C.P. 369,
Haileybury, Ontario

Bur.: (705) 672-3393

Rés.: (705) 647-4070 New Liskeard

A.R. Carr
Président

A.E. Pindall
Directeur d'Éducation

EUROPE CONTINENTALE — PARIS & BRUXELLES

STAGES PROFESSIONNELS POUR COMPTABLES AGRÉÉS

Une firme internationale de Comptables Agréés offre des postes intéressants et diversifiés à Paris et Bruxelles. C'est une excellente occasion pour acquérir une parfaite expérience dans la comptabilité et les méthodes de vérification Européennes et Nord-Américaines.

QUALIFICATIONS:

- Récemment gradués ou posséder de 2 à 3 années d'expérience.
- De préférence célibataires (nous considérerons quand même les candidats mariés) et âgés de 24-27 ans.
- Prêts à entreprendre et compléter un stage de 2 ans (minimum)
- Il est essentiel de parler et écrire le français et l'anglais.

Salaires alléchants et autres bénéfices incluant frais de voyage.

Les candidats choisis seront invités à passer une entrevue personnelle à Montréal par un partenaire du bureau de Paris. Une réponse assurée à toutes les demandes.

Prière d'écrire, en toute confiance, en mentionnant: âge statut légal, années d'études et expérience professionnelle au:

Directeur National du Personnel,

MCDONALD, CURRIE & CO.

630 ouest, boul. Dorchester, Montréal

Gilles Houde

Les Jeux de 76, occasion rêvée d'établir une politique du sport

QUEBEC (par G.L.) — M. Gilles Houde estime et souhaite ardemment que la tenue des Jeux olympiques d'été de 1976 à Montréal sera pour tous les paliers de gouvernement, scolaire, municipal, provincial et même fédéral, l'occasion rêvée d'élaborer une fois pour toutes une politique globale pour la jeunesse, les loisirs et les sports au Québec.

Député de Fabre et spécialiste des questions de gouvernement, M. Houde a été nommé mercredi par le premier ministre, M. Bourassa, au poste d'agent de liaison entre le gouvernement du Québec et le Comité inter-

national olympique (CIO), responsable de la tenue des Jeux à Montréal.

Au cours d'une entrevue, hier, M. Houde a précisé qu'il travaillera en étroite collaboration avec le maire Jean Drapeau, de Montréal, et avec tous les organismes touchant de près ou de loin l'organisation des olympiques. Il a souligné qu'il portera un intérêt particulier aux activités culturelles qui se grefferont aux Jeux eux-mêmes, de même qu'à l'utilisation maximum des investissements requis.

«Les Jeux, dit-il, c'est

l'événement du siècle dans le domaine sportif pour le Canada, et ils constitueront un stimulant extraordinaire pour les jeunes.»

M. Houde a dit qu'il fera en sorte que le gouvernement — ministère de l'éducation, haut-commissariat des loisirs, ministère des affaires culturelles — participe activement au développement de l'esprit olympique au Québec. Il aimerait notamment que tous les jeunes aient au moins des notions de l'histoire de l'olympisme, de l'antiquité à notre ère.

Le député de Fabre a noté que l'importance des loisirs et des sports n'est plus à démontrer, mais que ce vaste domaine a également des implications économiques fort importantes qu'il s'agit désormais de mettre en relief. Ainsi, la préparation des Jeux, les installations et investissements divers créeront à son avis quelque 30.000 emplois durant trois ou quatre ans.

M. Houde estime que les Jeux feront faire un bond gigantesque à la cause des loisirs et des sports, et hâtera l'établissement d'une politique globale au Québec pour ce secteur, qui a toujours constitué «l'enfant très pauvre» des administrations successives.

Le député libéral s'est dit convaincu que le gouvernement Bourassa réalisera le programme du parti qui prévoit, en cette matière, la création d'un ministère des sports, des loisirs et du tourisme, de même que la création de



Gilles Houde

villages de vacances et de bases de plein air.

Auberge de jeunesse

Entre-temps, M. Houde s'occupe activement du projet d'une auberge de jeunesse qui logerait les étudiants du centre-ville de Montréal.

Mercredi, à la demande même du premier ministre, M. Bourassa, il a rencontré les promoteurs du projet, et il doit faire rapport au cours des prochains jours au chef du gouvernement.

Le projet d'achat de l'hôtel Queen's est bel et bien enterré, mais celui d'une Auberge n'est pas délaissé, au contraire, a assuré M. Houde. Il a noté qu'il y a un besoin urgent pour septembre prochain de 600 lits au moins dans le seul centre-ville de Montréal.

Aucun député qui avait appuyé Laporte ne siège au cabinet

par Normand Lépine

QUEBEC — On ne saurait nier que M. Robert Bourassa a choisi les membres de son gouvernement en fonction surtout de leur compétence administrative et de leur culture générale. Qu'il suffise de nommer MM. Claude Castonguay, Guy Saint-Pierre et Raymond Garneau. Mais le nouveau premier ministre québécois a beau être un jeune technocrate qui veut rompre avec la tradition et les vieilles habitudes politiques, la composition de son cabinet montre qu'il a aussi obéi, avec plaisir ou non, à des critères qui répondent à des impératifs plus politiques.

Il faut en effet se rappeler que M. Bourassa sort à peine du congrès de leadership du Parti libéral, en janvier dernier, et qu'à cette époque trois clans se sont formés à l'intérieur du caucus des députés libéraux. Le clan Pierre Laporte avait réuni 18 députés et le clan Claude Wagner 5. M. Bourassa lui-même avait reçu l'appui de 13 députés.

La composition du nouveau gouvernement Bourassa ne semble pas étonnante à cette bataille interne d'il y a quelques mois et certains choix de M. Bourassa peuvent être davantage compris sous cette lumière.

Ainsi, 6 des 13 députés qui ont appuyé M. Bourassa au congrès de leadership de janvier se retrouvent maintenant au cabinet. Ce sont: MM. Jérôme Choquette (justice, institutions financières), Oswald Parent (ministre d'Etat), Maurice Tessier (affaires municipales et travaux publics), William Tetley (revenu), Georges E. Tremblay (transport), et Mme Claire Kirkland-Casgrain (tourisme, chasse et pêche).

Les 7 autres appuis de M. Bourassa qui ne siègent pas au conseil des ministres sont: MM. Harry Blank, Alcide Courcy, Guy Fortier, Gilles Houde, Jean-Paul Lefebvre, Léo Pearson et Zoel Saïndon.

M. Courcy a été battu dans Abitibi-ouest et M. Lefebvre ne s'est pas représenté à l'élection du 29. On croit savoir cependant que M. Courcy, ancien ministre de l'agriculture dans le cabinet Jean Lesage, a son bureau près de celui de M. Bourassa au Parlement et qu'il agira comme conseiller spécial. On prévoit d'autre part que M. Gilles Houde héritera du futur ministère des sports promis dans le programme électoral du Parti libéral.

Sauf en ce qui concerne M. Pierre Laporte lui-même, qui a été nommé ministre du travail et de l'immigration, M. Bourassa n'a appelé aucun des députés qui avaient appuyé M. Laporte à siéger au conseil des ministres.

Il aurait été plutôt étonnant que le nouveau premier ministre ne confie pas une importante responsabilité à son adversaire au congrès de leadership. Il faut également tenir compte du fait que M. Bourassa mise beaucoup sur l'expérience de M. Laporte pour diriger les travaux de la Chambre.

Il convient cependant de faire une exception pour M. Gérard Harvey, député de Jonquière, qui aurait officiellement appuyé M. Laporte parce qu'il y aurait été forcé. M. Harvey a été nommé ministre d'Etat à la famille et au bien-être social par M. Bourassa.

Parmi les "gros" appuis qu'avait reçus M. Laporte, rappelons les noms

suivants: MM. Jean Bienvenu, Gérard Cadieux, Henri Coiteux, Roy Fournier, Louis-Philippe Lacroix et Raymond Mailoux.

Deux de ceux-ci ont paru plutôt déçus de n'avoir rien obtenu lors de la "distribution des prix" de mardi dernier. Ce sont: M. Jean Bienvenu, dont les ambitions de devenir ministre de la justice étaient apparentes, et M. Henri Coiteux qui, à cause de sa formation et de son expérience, aurait pu se voir confier le ministère des terres et forêts.

Les appuis de M. Claude Wagner d'autre part, dont MM. Bona Arseneault et Fernand Picard, ont également été laissés pour compte.

La lutte contre la lèpre en Tanzanie

DAR-ES-SALAAM (AFP) — Près de 70.000 des 150.000 lépreux que compte la Tanzanie sont soignés actuellement mais il faudra au moins 25 ans pour venir à bout de cette maladie dans le pays, a déclaré en substance M. François Harris, un des dirigeants de l'association britannique de secours aux lépreux, en visite à Dar-es-Salaam.

M. Harris, qui a pour assistante Arabella Churchill, petite-fille de l'homme d'Etat britannique, a rendu hommage aux efforts déployés par le gouvernement tanzanien pour débarrasser le pays de la lèpre mais il a constaté que la majorité des patients ne se décidaient à consulter un médecin que quand leur maladie a déjà atteint une étape avancée.

\$100 millions en investissements pour le Québec

Le général Jean-Y. Allard, représentant du Québec aux Etats-Unis, a réussi à obtenir pour la Belle province, des investissements américains évalués à plus de \$100 millions, notamment pour l'industrie manufacturière.

Le général Allard, a déclaré: «Je quitte New York en ayant accompli ma mission. Je rentre au Québec pendant que les négociations sont en cours pour plus de \$100 millions d'investissements dans notre province et, si nécessaire, je paracheverai ces négociations en prenant sur mon temps libre.»

Le général, dont la démission a été annoncée mercredi par M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, a refusé de fournir tout détail susceptible d'identifier les ou les investisseurs. «Il serait prématuré dit-il, de révéler des noms de sociétés pendant que les négociations sont en cours.»

Il a cependant ajouté que ces investissements intéressent surtout l'industrie manufacturière.

Les producteurs de lait et de bois de La Malbaie descendent dans la rue

LA MALBAIE (PC) — Quelque 250 producteurs de lait et de bois du comté de Charlevoix ont manifesté dans le calme et l'ordre, mercredi, contre la politique laitière du gouvernement fédéral, et contre le système d'achat que la compagnie Donohue, de Clermont, veut instaurer au détriment des producteurs de bois de la région.

Après une séance d'information, le matin, les contestataires ont apposé sur leurs camions, tracteurs et automobiles, de nombreuses pancartes indiquant clairement le but de la manifestation.

Après une généreuse distribution gratuite de lait et de fromage parmi le public et surtout les écoliers, les manifestants ont défilé sur la route 15, entre La Malbaie et Clermont où on a procédé à une nouvelle distribution de lait et de fromage.

On sait qu'une manifestation semblable s'est produite le 5 mai dernier à La Pocatière, pour protester contre la politique laitière du gouvernement fédéral.

A La Malbaie, mercredi, M. Maurice Mercier, qui remplaçait le président général de l'UCC, M. Alain, a demandé aux producteurs de lait de ne pas se décourager et de tenir bon.

«Il y a moyen d'obtenir plus d'ici un mois ou deux, a-t-il dit. Il faut faire comprendre au ministère de l'agriculture, au cabinet des ministres et à la trésorerie fédérale, l'importance de réviser leur position et de modifier certaines décisions.»

A la fin de la réunion, il a été décidé d'envoyer un télégramme au premier ministre Trudeau et au ministre de l'agriculture, M. Olson, concernant l'application des demandes de l'UCC touchant les politiques laitières.

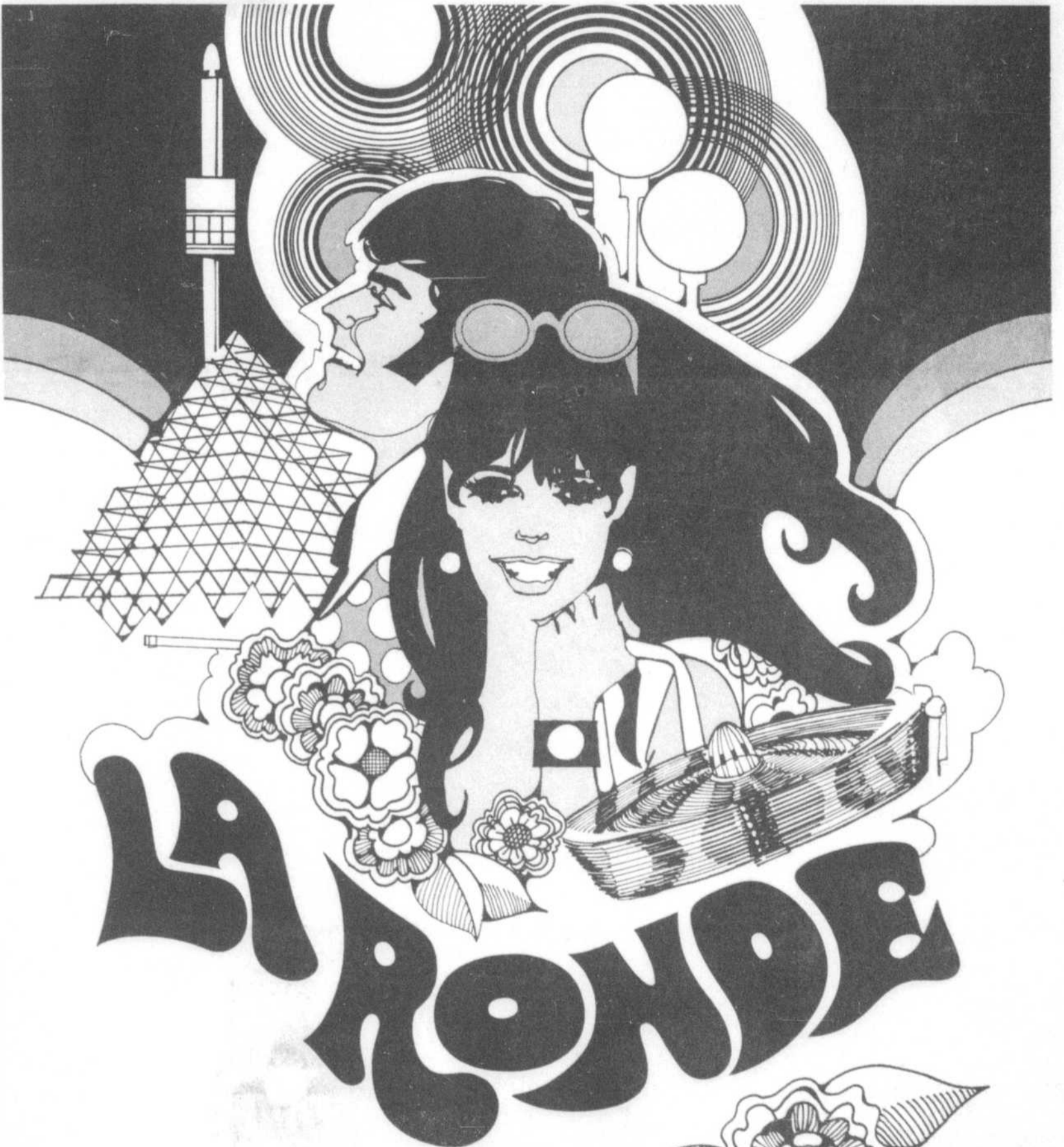
On a également décidé d'expédier un télégramme au premier ministre du Québec et au député provincial de Charlevoix, leur demandant d'intervenir auprès de la compagnie Donohue pour que

les producteurs de bois gardent la mise en marché du bois par l'Office des producteurs de bois de pâte de papier.

A la compagnie Donohue, on a fait connaître le refus catégorique des producteurs de bois de Charlevoix du mode d'achat qu'elle préconise, exigeant la tenue de négociations avant le 20 mai.

Plus tôt, M. Henri-Paul Gagnon, président du Comité provincial des offices du bois, avait verbalement critiqué la compagnie Donohue qui veut, selon lui, s'emparer du contrôle de la mise en marché, du mesurage et du transport du bois, après l'avoir payé aux producteurs.

«La loi des marchés agricoles vous donne des pouvoirs de négociation et de livrer votre bois jusqu'à la compagnie, a souligné M. Gagnon aux producteurs, conservez vos droits et faites-les respecter.»



ouvre les 16, 17 et 18 mai de midi à 2 h 30 le lendemain matin et les samedis et dimanches jusqu'au 12 juin

La Ronde a revêtu sa parure des plus beaux jours et elle s'est enrichie de plusieurs nouveaux manèges: le Zipper, l'Airborne et le Moon Bounce. Vous serez enchanté par son carrefour international, son Monde des petits, ses jeux d'adresse, ses restaurants, ses boîtes et ses casse-croûte. Venez vous amuser, venez vous récréer; venez où il y a de la vie, de la jeunesse, du mouvement. Votre visa de saison vous donne libre accès à La Ronde.

VISAS de SAISON	
Adultes:	\$12.00
Jeunesse (de 6 à 17 ans):	\$ 7.50
Enfants (de moins de 6 ans):	GRATIS

Achetez votre visa dès maintenant et vous aurez une

chance de gagner un des grands prix

qui seront annoncés bientôt.

Prix d'entrée jusqu'au 7 juin (sans visa de saison)

Adultes:	\$0.75
Jeunes (6 à 17 ans):	\$0.50
Enfants (moins de 6 ans):	GRATIS



Terre des Hommes spectacle unique au monde

le Salon de la femme

PLACE BONAVENTURE

8 AU 17 MAI 1970

11 h. a.m. à 11 h. p.m.

MAURELLE PIERRE

Adultes: 1.50
Étudiant: 1.10
Enfants: .75

arts et spectacles

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

VENREDI

Table of TV programs for Friday (VENREDI) including CBFT, CBMT, and CFTM channels.

SAMEDI

Table of TV programs for Saturday (SAMEDI) including CBFT, CBMT, and CFTM channels.

DIMANCHE

Table of TV programs for Sunday (DIMANCHE) including CBFT, CBMT, and CFTM channels.

Horaires des théâtres

CENTAU THEATRE - 463 rue St. François Xavier, Vieux Montréal. 'The Great White Computer' de Peter Debarats. En anglais. Jusqu'au 31 mai, excepté le lundi. 20h30 heures. Samedi, deux représentations à 19h et 22h. Téléphone: 266-0215.

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER - Théâtre. THEATRE MAISONNEUVE - 'La Ville dont le prince est un enfant', film - 20h.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN - 'Eve et les bonnes pommes' et 'L'Homme qui traitait la mafia'. BUREAU - 'Bullitt' et 'La Grande Ca...' BUOU - 'Voi St-Denis'. CANADIEN - 'Les Biches suédoises' 1.25 - 7.10 - 10.20 et 'Faites donc plaisir au mari' 12.00-2.45-4.45-8.45. CAPITOL - 'Red' (en français) 10.45 - 12.45-2.50-5.50-7.55-9.55. CHAMPLAIN - 'L'Astragale' et 'In...' CHATEAU - 'Le cerveur' et 'Cent Dollars pour le Shérif'. CREMAZIE - 'Fanny Hill' (français) - 8.00 - sam 2.00-5.00-8.00.

ET AUTRES LANGUES

Italian S.T. Angles. PLACE VILLE-MARIE - 'Fellini Satyricon' 2.15 - 7.00 - 9.30 - sam. dim. lundi 1.00-3.00-7.00-9.30. SUÉDOIS S.T. Angles. CINÉMA V - 'I am Curious (Blue)' 7.30 - 9.30-11.30-1.30-3.30-5.30-7.30-9.30. CINÉMA DE PARIS - 'I am Curious (Blue)' 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30.

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE - 'Let it be' 1.30-3.00-4.40-6.20-8.00-9.50. ART - 'Man and Wife' 1.00-2.15-3.30-4.45-6.00-7.15-8.30-9.45. AVEUX - 'Women in Love' 12.30-2.35-4.45-7.05-9.20. ATWATER - 'Airport' 12.00-2.25-4.50-7.15-9.40. ATWATER 1 - 'Butch Cassidy and the Sundance Kid'.

LE CHOEUR DE L'ARMÉE ROUGE

SES DANSEURS ET MUSICIENS ENSEMBLE DE 180! 20, 21, 22, 24, 26 27, 28, 29, 30 MAI 8 h. 30 \$3, \$4, \$5, \$6, \$7.

23 mai, soir et 24 mai, à GUICHET FERMÉ. Billes et vente: Place des Arts, CCA, 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol) CHARCQ, Ed. Archambault, 500 e. St-Catherine, École de Conduite Métro Station Métro Longueuil, Casse Populaire Maisonneuve, 4200 Av. Fontainebleau, 5500 e. Sherbrooke, Hoffman's, 1477 Peel, Châteaubain, 2115 e. Jean-Talton, Guilford, 1480 e. Hwy 104, CA, 5975 Monk, Atlantic Pacific Travel, 4950 Queen Mary, Bondar's 1188 e. Bernard, Urdun Sita, 4617 Ch. des Sources, 4-dou-D, Pham, Huckle, Centre d'achat Laval et le Perrot, Aub. du Coupan, 718 St-Éustache.

A Cannes

Encore cette année, la contestation règne

Le Festival de Cannes risque une nouvelle fois d'être remis en question. Il est, en effet, plongé cette année dans une certaine confusion en raison des nombreuses compétitions parallèles qui dispersent l'attention. Ainsi, mercredi, les responsables de la 'Semaine de la critique' se sont réunis pour examiner la situation embarrassante dans laquelle les met la 'Quinzaine des réalisateurs'.

Le festival de 1968. Cette année, elle a obtenu un tel succès que le nombre de journalistes et critiques en plus du public, la préfèrent à la compétition du Festival et à celle de la 'Semaine de la critique'.

La vente

Néanmoins, le film s'est très bien vendu à Cannes. Selon les responsables de la Chambre syndicale de la production cinématographique, responsable de l'organisation du marché du film dans le cadre du 23e festival international, les transactions auraient porté cette année sur une somme se situant entre 50 et 60 millions de francs.



Le chanteur Allan Bruce

En vedette jusqu'au 16 mai Nick Martin et son orchestre Danse continue Réervations: 861-3511 Du lundi au vendredi, aucun frais de couvert. Le samedi, \$4,00 seulement. La Salle Bonaventure du Reine Elizabeth

Musique

Une initiative opportune

Nous publions, ci-dessous, une lettre qui nous a été envoyée par les directeurs du club 'Lion de Laval'. A un moment où l'on tâche d'amener les jeunes à la musique et de les faire participer, l'initiative prise par le Club Lion de Laval nous semble digne d'intérêt.

En 1968, conscients d'une sérieuse lacune dans le domaine artistique à Laval, les directeurs du club 'Lions de Laval' entreprennent une étude de ce secteur négligé.

En effet, comment imaginer 70.000 jeunes d'âge scolaire abandonnés à quelques initiatives personnelles, ou même complètement ignorés?

Il importait donc de découvrir d'éventuels artistes, de les motiver, de les mettre en valeur et de susciter l'intérêt futur.

Nous procédons alors à la formation d'un comité qui devait réunir des compétences techniques et administratives: après de grandes difficultés nous avons réussi à intéresser un conseiller musical et à le convaincre du sérieux de nos intentions; le côté administratif serait assuré par la participation des Lions de Laval.

A compter de mai '69, ce nouveau comité déciderait d'organiser un festival de musique afin d'attirer nos jeunes artistes. Quarante mille invitations étaient distribuées dans les écoles de Laval, en même temps que de nombreux communiqués paraissent dans les journaux locaux. Au-delà de 1400 personnes se sont inscrites et ont participé aux différentes éliminatoires. Des bourses totalisant \$8.000,00 étaient offertes dans les sept catégories comprises dans le syllabus.

Dimanche le 17 mai prochain, à l'auditorium de l'école secondaire Pont-Viau, le festival sera clôturé par un concert mettant en lumière les talents découverts lors de ce premier concours. A cette occasion sera gravé un disque, qui, nous le croyons, encouragerait les lauréats. Vu l'intérêt suscité par ce modeste effort, le comité a bon d'enregistrer la raison sociale du 'FESTIVAL DE MUSIQUE DES LIONS DE LAVAL', afin d'en faire un événement artistique annuel de plus en plus marquant dans son milieu.

Le rideau vert 4 pièces sur Jardin. Du mardi au samedi à 20 h, 30. Dimanche 19 h. 30. Comédie de Barillet et Grédy. Réservation: 844-1793.

en français BUTCH CASSIDY et le SUNDANCE KID. CE SOIR 7.30 - 9.30. le DAUPHIN. BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-0060.

Germano ROCHA chante au 'Fado'. Le Fado 423 St-Claude bar-restaurant 878.3959.

VIVRE... C'EST LA MORT! 14 ANS. DANIEL PILON Genevieve Deior Gilles Carle EN COULEURS. RED. 8e SEMAINE 10.35-12.45-2.55 5.05-7.20-9.35. CAPITOL 890 STE-CATHERINE O. 866-6828.

En attendant l'Opéra de Montréal, LE VAISSEAU D'OR vous présente, pendant le dîner, JEAN-PIERRE HURTEAU célèbre base de l'Opéra de Paris, de passage à Montréal. VENDREDI 15 mai 16 mai 17 mai

ANDRÉ GAGNON pianiste de concert et compositeur reconnu, interprète, avec l'orchestre de concert du VAISSEAU D'OR, des oeuvres de Gilles Vigneault et Félix Leclerc, tirées de son microfilm LES QUATRE SAISONS, produit récemment à Londres. MARDI 19 mai MERCREDI 20 mai JEUDI 21 mai

40e ANNIVERSAIRE CIRQUE HAMID-MORTON CENTRE PAUL SAUVE 4000 RUE BEAUBIEN EST. LUN. 18 MAI AU DIM. 24 MAI. LUN. 18 MAI - 10.30 A.M., 2.30 & 8 P.M. MAR. MERC. JEU. 19, 20, 21 MAI - 7.45 P.M. VEN. 22 MAI - 4.15 & 8 P.M. - SAM. 23 MAI, 10.30 A.M. 2.30 & 8 P.M. - DIM. 24 MAI - 2.30 & 7 P.M.

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT. un film de PIER PAOLO PASOLINI 18 ANS Adultes. 'PORCHERIE' FESTIVAL. 1206, E. STE CATHÉRIE 525-8600.

1970! l'oeuvre de FLAUBERT adaptée librement pour l'écran Madame Bovary. JEAN-TALON 771-7010 MAISONNEUVE 125-2174 FLEUR DE LYS

UNE TRAGÉDIE TROUBLANTE 18 ANS Adultes. OÙ LES SENTIMENTS SE SONT RÉVÉLÉS TROP FORTS LES BICHES SVEDOISES. CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

ÉLYSÉE 35 MILTON / 842-6053 SALLE RESNAIS 14 ANS

'ALLEZ VOIR CE BEAU FILM, IL VOUS CONCERNE TOUS' - SIMONE DE BEAUVOIR. le temps de vivre PRIX SPECIAL FESTIVAL MOSCOU 1969. MARINA VLADY dans un film de BERNARD PAUL. MIMSY FARMER KLAUS GRUNBERG dans un film de BARBET SCHROEDER 18e SEMAINE 18 ANS Adultes. 'l'histoire d'un amour détruit par la drogue' 'toujours plus'

famille et société

À venir

Un livre blanc du Collège des médecins sur l'exercice de la médecine dans les hôpitaux

Le Collège des médecins a l'intention de conserver le contrôle de la pratique médicale à l'intérieur des hôpitaux. Pour bien préciser sa pensée, le Dr Yves Leboeuf qui s'adresse, cette semaine, aux participants du congrès de l'Association des hôpitaux du Québec, a énuméré quelques mesures que compte prendre le Collège pour conserver ce contrôle.

Il y aura dans une première étape la publication d'un livre blanc sur le contrôle de l'exercice de la médecine dans les hôpitaux, la décision de procéder à un programme de visites périodiques dans tous les hôpitaux du Québec, une étude d'envergure sur la répartition géographique des effectifs médicaux et enfin un programme d'enseignement médical continu.

Pour le conférencier, il n'y a pas de doute possible, le Collège des médecins a le droit et le devoir de surveiller

la pratique médicale dans les hôpitaux. Le Dr Leboeuf a aussi exhorté le ministère de la santé de cesser de construire des hôpitaux ici et là sans avoir un véritable plan directeur, sans planification.

Dossier médical individuel

De son côté, M. André Hurtubise, conseiller en informatique, déclarait que le milieu hospitalier était un système complexe constitué de plusieurs éléments, mais que la pierre angulaire de toute cette structure était le dossier médical individuel.

"Ce n'est donc pas par hasard que l'attention se tourne de plus en plus vers cette idée dans plusieurs pays où la planification des services de santé figure parmi les grandes priorités. Il devient essentiel, surtout avec l'avènement de l'assurance-maladie, a dit M. Hurtubise, de développer des

instruments qui pourront non seulement permettre de reconstituer l'histoire de santé d'un individu mais également de faciliter la canalisation des ressources pertinentes du système, tantôt pour prévenir la détérioration, tantôt pour restaurer à un niveau normal l'état de santé d'une personne".

Mettant en garde son auditoire contre les préjugés que l'on pourrait avoir à l'égard de la "machine" au sein du monde hospitalier, M. Hurtubise a dit: "la venue des ordinateurs ne constitue en somme qu'une délégitimation de pouvoir, sans soustraire d'un iota au contrôle ultime du système qui ne peut pas faire autrement que de résider dans le cerveau humain."

En session générale de fin d'après-midi, les problèmes de la main-d'oeuvre hospitalière ont été exposés par des administrateurs d'hôpitaux. Ce

n'est pas tant la pénurie de professionnels de la santé que ces derniers ont mis en relief que la mauvaise planification des ressources. On a donné l'exemple de la formation d'un nombre considérable de garde-bébés pour lesquelles il y a peu de travail alors que certaines régions du Québec ne comptent pas une seule infirmière sur leur territoire et que les médecins isolés doivent remplir tous les postes à la fois.

Notons que le congrès de l'Association des hôpitaux du Québec a fait l'objet d'une exposition de fournitures et matériel hospitaliers permettant aux administrateurs de trouver sur place les réalisations les plus modernes dans le domaine hospitalier. Ces derniers ont également élaboré un projet de regroupement des achats qui permettrait des économies substantielles pour les hôpitaux.



Salon de la femme

Me Corbeil choisie femme d'affaires de l'année

La Chambre de Commerce du district de Montréal à laquelle s'est joint Office Overload a choisi sa femme de l'année en la personne de Me Micheline Corbeil, et ce pour ses qualités professionnelles, précise le communiqué de la Chambre. Me Micheline Corbeil n'a que 36 ans et pourtant sa vaste expérience dans les domaines les plus variés du droit lui ont permis d'acquiescer une renommée enviable.

Me Corbeil a été proclamée "femme d'affaires de l'année", cette semaine, au Salon de la femme, qui a lieu à la Place Bonaventure. La présentation était présidée par M. Benoit Duchesne, directeur général de la Chambre de Commerce et par M. R.G. Scott, gérant d'Office Overload ainsi que M. Pierre Shoener, directeur général de la revue Commerce.

Nommée à l'unanimité présidente du conseil des femmes-membres en 1970, Me Corbeil a présenté le mémoire qui fut soumis à la Commission sur la situation de la femme au Canada, au nom de la Chambre de Commerce.

Chronique du consommateur

Avec l'arrivée des beaux jours, de plus en plus de gens dépenseront davantage d'argent pour des "détritus instantanés". En effet, chaque fois que vous achetez des bouteilles d'eau gazeuse non consignées (non-remboursables), vous payez pour des détrit.

N'ayez pas d'illusion. Le privilège de n'avoir pas à rendre les bouteilles vides vous coûte quelque chose. En le faisant, souligne l'Association des consommateurs du Canada, vous augmentez le coût du ramassage des ordures, vous forcez les municipalités à acquiescer un nouvel équipement pour écraser le verre, il faut employer davantage de main-d'oeuvre, etc. Il y a en outre le problème des bouteilles vides que l'on jette au bord de la route, dans les parcs et les bassins.

L'an dernier, diverses organisations municipales dans quatre provinces ont instamment prié leur gouvernement respectif d'interdire la vente et la distribution des bouteilles non consignées qui fonctionnent maintenant sur le marché. Il fut alors déclaré que ces bouteilles représentaient un danger pour la santé publique et un grave problème de ramassage.

Les fabricants de ces bouteilles pensent que les critiques ne sont pas basées sur les faits. La vraie solution au problème des détrit, disent-ils, est l'éducation du public, une mise en vigueur plus stricte des règlements relatifs au dépôt des ordures, ainsi qu'un système adéquat pour le ramassage.

Pourtant, pourquoi le public devrait-il avoir à payer pour le ramassage d'un supplément de détrit, alors que cette responsabilité devrait reposer sur les fabricants et les détaillants? N'est-il pas temps que les emballeurs, les embouteilleurs et les supermarchés acceptent leur part de responsabilité sociale dans ce domaine — il ne s'agit, encore une fois que d'une autre forme de pollution!

Quant au "choix offert au consommateur, il devient de

plus en plus rare, car de nombreux détaillants ne vendent que les récipients non consignés. Les consommateurs devraient faire part aux supermarchés et aux embouteilleurs d'eau gazeuse qu'ils ne sont pas satisfaits de la situation. On peut le faire en soutenant les magasins qui offrent vraiment le choix entre les bouteilles consignées et celles qui ne le sont pas. Même si vous n'avez pas à payer pour la bouteille non consignée elle-même, pensez-vous n'avoir aucune objection à une augmentation de vos impôts due à l'existence de ce genre de récipient?

L'Association des consommateurs du Canada invite toutes les personnes intéressées à ce problème à faire connaître leur opinion en écrivant à l'ACC, 100, rue Gloucester, Ottawa 4.

Des menus de circonstance

L'Institut d'art culinaire, sous la direction du professeur Henri Bernard, organise, cette année encore, trois démonstrations hors programme, et qui débordent largement la cuisine de base: cours de réception "coquetel", réception "buffet" et réception "bar b-q". Les cours auront lieu en juin, l'après-midi et le soir. Un choix de dates est offert. Pour plus de renseignements: 843-6481.

Rien à craindre
Toutes les nouilles utilisées dans la fabrication des soupes Lipton vendues au Canada proviennent d'ingrédients canadiens manufacturés à l'usine de la compagnie, à Bramalea, en Ontario, déclare M. R. K. Porter, président de Thomas J. Lipton.

M. Porter a dit, par ailleurs, que la compagnie ne prévoyait aucun rappel de ses soupes manufacturées au Canada et utilisant des nouilles. Il répond ainsi à une déclaration de la Presse associée publiée récemment et qui dévoilait que le gouvernement américain avait demandé le retrait du marché de 13,9 millions de sachets de mélange de soupe Lipton contaminés par la bactérie salmonella.

La suggestion de la semaine

Les asperges canadiennes commencent à faire leur apparition sur nos marchés. À la vinaigrette, elles remplacent très bien la traditionnelle soupe ou le jus de légumes. Faites-les cuire jusqu'à ce qu'elles soient tendres, mais fermes. Laissez-les refroidir et servez-les avec une bonne vinaigrette. Le mieux est encore de les laisser mariner au moins une heure avant le repas. Servez sur des feuilles de laitue et garnissez de tranches d'oeufs et de persil.

Renée R.

Les naturistes demandent une action énergique du gouvernement contre la pollution sous toutes ses formes

Tout en appuyant, en principe, le projet d'assurance-maladie qui doit entrer en vigueur au Québec au cours des prochains mois, les membres de l'Association des consommateurs d'aliments naturels et de l'Association naturiste du Québec, réunis en congrès à Montréal ces jours derniers, ont tenu à rappeler au gouvernement que pour donner aux Québécois la santé, il faut faire autre chose que de "subventionner la maladie".

Les congressistes ont voté plusieurs résolutions à l'intention du nouveau gouvernement du Québec réclamant entre autre chose que celui-ci entreprenne une lutte sérieuse et efficace contre la pollution de l'air, de l'eau, des aliments, des sols cultivables. Tous les citoyens devraient en outre être relevés de l'obligation de se faire vacciner et de faire vacciner leurs en-

fants, considérant cette obligation comme une entrave à la liberté de l'individu.

"De nombreuses autorités scientifiques et médicales accusent les produits pharmaceutiques synthétiques et les vaccins d'être la cause de nombreuses maladies de dégénérescence", affirment les dirigeants des deux associations naturistes réunies en congrès.

Les congressistes réclament également une intervention énergique dans le but d'éliminer de la presse visuelle et auditive la réclame de tous les produits menaçants pour la santé, comme le tabac, les boissons alcooliques, les sédatifs, les narcotiques, les analgésiques synthétiques, etc.

Faisant valoir que la population québécoise s'alimente de produits naturels et de suppléments alimentaires naturels

et que plusieurs de ces produits sont importés et donc soumis à des frais de douanes, les congressistes réclament du gouvernement du Québec une intervention énergique afin de faire abolir ces impôts déguisés qui pénalisent les gens soucieux de leur santé.

Dans le but de protéger la santé des enfants, une action devrait être entreprise pour éliminer les distributeurs automatiques dans les écoles, machines qui distribuent "aliments et boissons dénaturés". Les naturistes réclament par ailleurs une enquête sur les méfaits des diètes servies présentement aux patients dans les hôpitaux.

Aux États-Unis un milliard pour le contrôle des naissances

WASHINGTON (AFP) — La Commission du travail du Sénat américain a approuvé mercredi une loi consacrant près de \$1 milliard au contrôle des naissances aux États-Unis pendant les cinq années à venir.

C'est le plus important programme de planning familial jamais conçu aux États-Unis. Il comporte non seulement la construction de centres de recherche sur la reproduction et la contraception, mais aussi des distributions gratuites de moyens contraceptifs et des subventions aux organismes privés se consacrant à la diffusion des méthodes de contrôle des naissances.

À Montréal, en fin de semaine, congrès du Service d'Orientation des foyers

Le Service d'Orientation des foyers, un organisme travaillant à la promotion sociale et chrétienne des foyers célèbre cette année son vingt-cinquième anniversaire de fondation. L'événement sera particulièrement commémoré, en fin de semaine, par des journées d'études nationales qui auront lieu samedi et dimanche, 16 et 17 mai, au Centre Marial Montfortains, à Montréal.

Cet anniversaire permet aux responsables diocésains et nationaux de dresser un bilan de leurs nombreuses activités afin de mieux se préparer à entreprendre les tâches qui les attendent au cours des prochaines années. Au delà de

54.000 couples ont profité des services du SOF depuis sa fondation.

Aux journées d'études de la fin de semaine, 200 couples environ réfléchiront sur les caractéristiques qui influencent leur vie de couple et la vie de l'Eglise dont ils sont membres. A travers l'exposé d'un conférencier, l'abbé Jean-Paul Cloutier, aumônier diocésain du SOF de St-Jérôme, en travaillant en commission et en assemblée plénière, les participants tenteront d'ajuster leur vie, leur action et celle de leur mouvement aux exigences des temps nouveaux.

Des brochures de réflexion

Afin de faciliter le travail de leurs membres, le SOF publie une douzaine de brochures d'information les invitant à la réflexion sur des thèmes comme "l'amour n'a-t-il qu'un temps?" — "un homme... une femme"; "l'argent au service de l'amour"; "rencontre avec un médecin" (ce dernier est un petit lexique fort bien fait des différentes méthodes de contraception); "l'éducation sexuelle chez l'enfant" et différents autres sujets d'intérêt familial.

A l'issue du congrès, Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal s'adressera aux convives à l'occasion du 25ième anniversaire du SOF. L'organisme souhaite obtenir la présence du nouveau ministre du bien-être, de la famille et de la santé du Québec, M. Claude Castonguay.

LA COUTURE CHEZ-SOI



Faites ce ravissant modèle, ligne princesse, orné d'une ceinture, et vos amies vous envieront sûrement...

Patron no 9141

Le patron imprimé no 9141 est offert pour les tailles 10½-20½ N°. Ce patron est en vente au prix de \$1,00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de paie. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ. N°: Nouvelle classification des tailles.

Tous les magasins

Birks

seront ouverts

lundi 18 mai

BIRKS

JOAILLIERS

"Les joailliers et moi, c'est deux mondes à part.

Mais c'est moi qui paie la bague, et c'est chez Birks que je l'achète."

"Je ne connais pas le diamant Hope non plus que les bijoux de la couronne du Danemark, mais je suis décidé à acheter la plus belle et la meilleure bague au monde pour la somme que je peux dépenser.

C'est pourquoi je vais chez Birks. Ils offrent maintenant un plus grand choix de bagues — y compris des diamants moins dispendieux. Pour le moment, ça me convient. Dans quelques années, nous pourrions échanger la pierre pour une plus grosse. Je sais que chez Birks j'obtiendrai la pleine valeur de mon argent.

Personnellement, je me méfie des aubaines et de ces soi-disant prix de gros. Trop d'amis s'y sont laissés prendre, pour découvrir plus tard que le diamant qu'ils avaient acheté ne valait pas le prix qu'ils avaient payé. Croyez-moi, mieux vaut se fier à Birks.

Le plus grand choix de diamants et de montures au Canada. Des bagues à compter de \$100. Diamant garanti. Facilités de paiement.

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour.

Carré Phillips, Dorval, Rockland, Fairview, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie, Les Galeries d'Anjou.



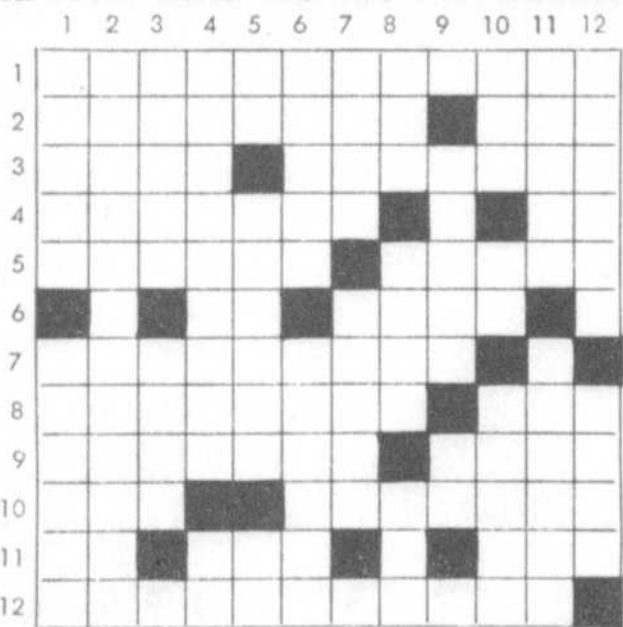
CITE DE WESTMOUNT ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

AVIS EST DONNE AUX PROPRIETAIRES QU'IL N'Y AURA PAS D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES LUNDI, LE 18 MAI 1970.

LES ENLEVEMENTS QUI DEVAIENT NORMALEMENT AVOIR LIEU CE JOUR, AURONT LIEU MARDI, LE 19 MAI 1970.

J.R. DAYE, ING. INGENIEUR DE LA CITE.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Poinçon utilisé en menuiserie pour élargir les trous.
- Personne qui pratique la lutte - Coureur du cheval.
- Liquide produit par les femelles des mammifères - L'une des lignes d'engagement à l'escrime.
- Omission d'un ou de plusieurs mots qui ne sont pas indispensables pour la compréhension de la phrase - Avalé.
- Cent ans - Intimides.
- Deux - Navigateur portugais qui découvrit la route des Indes par le Cap de Bonne-Espérance.
- Rétira de manière à faire prendre une couleur dorée.
- Enlevons l'écume - Joint la tête aux épaules.
- Tissu souple et fin fait avec des pailles - Mois de l'année.
- Saison - Sévère.
- Six - Pas ailleurs. Atmosphère.
- Action d'entrer en fleur.

Verticalement

- Pronom personnel - Détail, résumé écrit.
- Mot qui exprime la qualité.
- Qui rend service. Pratique

- sur un objet un mouvement d'aspiration.
- Délicatesse, finesse de goût, pureté et concision du langage - Lui.
- Île de l'océan Atlantique - Couteau pour plier ou couper du papier - Cobalt.
- De la Russie - Temps suffisant pour faire une chose.
- Orateur grec - Arbrisseau à fleurs jaunes.
- Pièce de la charrue - Garçon - Souverain.
- Deux points placés sur une voyelle - À demi.
- Longue ceinture en soie des japonais - Sodium - Graine du cacaoyer.
- Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue. Petit fort.
- Sorte de mouette - Utiliser.

Solution d'hier

1. RELIGION 2. SUD 3. OLLIGARCHIE 4. EMIENNE 5. BIEN 6. SPASME 7. CAUSE 8. ENCASTRER 9. TROIT 10. OR 11. MENOISE 12. CALME 13. LIVRE 14. PARLE 15. ALTO 16. UME 17. ECARTILLE 18. ALNER

Power Corporation of Canada est maintenant une compagnie opérante, plutôt qu'un "holding"

Elle détient 34% des actions de Consol. Bathurst

Il ressort de l'allocation du président de Power Corporation of Canada, Limited à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 1970, que:

"Il y a quelque temps déjà Power Corporation mit en marche un plan dont on peut retracer les chemements en examinant les rapports annuels récents et les discours aux actionnaires. L'exécution de ce plan a eu comme conséquence de transformer Power Corporation en compagnie opérante de holding qu'elle était auparavant. Nous avons pour objectifs la consolidation de tous nos avoirs. Néanmoins les champs d'action dans lesquels nous opérons ressortent déjà clairement.

Comme nous l'indiquons dans le rapport annuel de 1969, les six principales filiales de la compagnie, qui représentent 66% de notre actif, appartiennent à trois secteurs principaux: l'industrie, l'immeuble et la finance.

La classification de nos avoirs en trois catégories n'empêche pas la flexibilité. Afin de hâter l'exécution du plan, nous avons investi \$50 million additionnels dans ces compagnies au cours des douze mois terminés le 31 mars 1970. Le tableau suivant montre le détail des placements dans cinq de ces compagnies ainsi que la date à laquelle nous avons commencé de les consolider dans notre état de revenu. L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie, aussi une filiale, n'est pas incluse au tableau car nous ne consolidons pas encore ses revenus dans notre état de revenu.

Filiales	Valeur au livre du placement le 31 mars 1970	Date à compter de laquelle la consolidation a débuté
Domion Glass Company, Limited	\$ 21,364,282	1er janvier 1969
Canada Steamship Lines, Limited	51,425,808	1er avril 1969
Laurentide Financial Corporation, Ltd	19,827,842	1er juillet 1969
Campeau Corporation, Limited	36,861,349	1er janvier 1970
The Investors Group	39,254,043	1er janvier 1970
	\$168,579,324	

Il ressort clairement de ce qui précède que les résultats d'une seule filiale, ceux de Domion Glass, ont été consolidés durant le premier trimestre de 1969 alors que les bénéfices par action privilégiée participante et par action commune avaient été de 15.6 cents. De plus trois des compagnies, Domion Glass, Canada Steamship Lines et Campeau Corporation, dont nous consolidons maintenant les bénéfices et qui représentent 39% de notre investissement total, sont toutes sujettes à des variations saisonnières marquées à cause de la nature de leurs activités; leurs bénéfices du premier trimestre n'ont aucun rapport avec ce que seront les résultats de l'année complète.

Bénéfices du 1er trimestre
Investors Group n'est consolidé que depuis le 1er mars 1970. Les bénéfices du premier trimestre de la compagnie ont été de \$1,111,566 soit un cent par action privilégiée participante et par action commune. Si nous avions accumulé nos revenus trimestriels également au long de toute l'année sans tenir compte des fluctuations saisonnières, les bénéfices du premier trimestre de 1970, en nous appuyant sur l'expérience réelle de 1969, auraient été de 21 cents par action. Il est encore à noter qu'à la suite de la reorganisation mentionnée du portefeuille nous avons augmenté d'environ \$3.9 million après le paiement des dividendes réguliers, soit 46 cents par action privilégiée participante et par action commune. Si nous scrutons l'avenir, les bénéfices trimestriels de la compagnie seront sujets à des fluctuations saisonnières encore plus marquées par suite de notre offre d'échange de 2% d'actions ordinaires de Power Corporation pour une action ordinaire de Consolidated-Bathurst. Enfin les bénéfices de cette dernière sont eux aussi sujets à des fluctuations saisonnières très marquées. Le plus récent calcul nous indique que 1,075,000 actions de Consolidated-Bathurst ont été déposées aux termes de l'offre. Ce qui fait que la compagnie détient maintenant 34% des actions en cours de Consolidated-Bathurst. A la suite de l'offre, nous avons maintenant 3,500 nouveaux actionnaires, ce qui porte le total à plus de 20,000.

Consolidated-Bathurst est une compagnie qui peut atteindre son plein potentiel en travaillant beaucoup et en apportant une bonne gestion de ses ressources. Par contraste, les perspectives plus avantageuses de croissance à court terme des bénéfices de Power Corporation ont, nous croyons, incité les investisseurs à accepter notre offre. Les directeurs décideront demain s'ils prolongeront la durée de l'offre ou non.

La compagnie, bien qu'elle ait une envergure internationale, possède des filiales opérantes qui font des affaires à travers le Canada. Le bureau-chef de Laurentide est à Vancouver, celui de Investors Group à Winnipeg et celui de l'Impériale à Toronto. Northern and Central Gas a son bureau-chef à Toronto, Campeau a le sien à Ottawa et Domion Glass, Canada Steamship Lines et Consolidated-Bathurst ont le leur à Montréal.

Nous avons des placements considérables dans la province de Québec comme il convient à toute compagnie canadienne d'envergure nationale et nous avons l'intention de collaborer avec les gouvernements fédéral et provincial afin d'aider à renforcer l'économie du Québec. Les Canadiens de tous les coins du pays ont certainement le sentiment que la situation écono-

mique et politique s'est sensiblement stabilisée à la suite de l'élection d'un gouvernement majoritaire le 29 avril. La population du Québec a fait confiance au fédéralisme canadien. C'est maintenant au tour du Canada et plus particulièrement au monde des affaires de faire confiance à la province de Québec.

En marge de l'inflation

Notons en ce sens les efforts de la Commission des prix et du revenu qui méritent notre appui, pour enrayer et éventuellement contrôler l'inflation. Nous pouvons seulement regretter qu'à date le fardeau principal de ce travail a été assumé par le monde des affaires dont la contribution seule ne suffit pas. Tant et aussi longtemps que les augmentations de salaire continueront à excéder l'augmentation de la productivité, il y aura inflation. Inutile de dire qu'un frein à l'échelle des prix qui ne se dédouble pas d'un effort semblable au niveau des salaires a comme résultat de désavantager les bénéficiaires des entreprises et, en conséquence, ceux des actionnaires. Il est évident que si nous gardons le couvercle sur la marmite bouillante et que nous contrôlons un seul des ingrédients de son contenu, tôt ou tard il y aura explosion.

Quant à ce qui touche l'alourdissement du fardeau fiscal, il n'est pas déraisonnable de demander qu'il n'exécède pas le montant des engagements connus du gouvernement. Par contre, nous croyons qu'il est essentiel d'examiner à fond les réformes proposées, afin de déterminer si les avantages qu'on veut obtenir, le seront en fait.

Puisque nous vivons dans un monde complexe et mutuellement relié, il nous semble que la meilleure stratégie canadienne est de prévoir un système fiscal dont les taux sont, sinon inférieurs, du moins égaux aux taux comparables en vigueur aux E.U. Si nous agissons autrement nous risquons de faire disparaître une des raisons principales qui attirent les capitaux étrangers et de perdre le secteur créateur de notre population: tous les deux sont mobiles et le Canada en a grand besoin. En autant que nous pouvons le constater, le fardeau fiscal qui prévaut n'est déjà pas concurrentiel pour un bon nombre de Canadiens compétents qui sont jeunes ou dans la force de l'âge. Le livre blanc et les débats qui ont suivi ont permis à de nombreuses personnes de se rendre compte de cet état de chose. En fait, il pourrait même bien s'avérer que cette nouvelle prise de conscience viennent à constituer le moyen le plus efficace de prévenir l'imposition par les gouvernements d'un fardeau fiscal excessif.

Les discussions qui ont suivi la parution du livre blanc nous ont permis de constater que plusieurs problèmes n'avaient pas été prévus, même après quatre ans de travail. Ce qui nous permet de suggérer que la question fiscale y gagnerait en procédant étape par étape plutôt que de façon globale. Le processus graduel possède en outre l'avantage d'éliminer l'élément que le monde des affaires peut le plus difficilement tolérer, à savoir l'incertitude continue. Cette dernière subsistera tant et aussi longtemps que le débat qui entoure le projet continuera. Nous croyons qu'il est essentiel de prendre le temps qu'il faut.

4 nouveaux administrateurs

Enfin, nous nous demandons un peu plus tard au cours de l'assemblée d'élire un nouveau groupe de directeurs. M. D. E. Kerbin, un directeur de la compagnie depuis 1962, a demandé à ne pas être réélu car il désire diminuer ses activités dans le domaine des affaires. Il a bien servi la compagnie et nous l'en remercions. Quatre nouveaux nous apparaîtront sur la liste: MM. Robert Campeau, le président de Campeau Corporation Limited, Jean-Paul Gignac, le président et le directeur général de Sidbec, Robert C. Scrivener, le président de Bell Canada et Paul Britton Paie C. R., un vice-président et le conseiller juridique de Power Corporation.

potins financiers

Après avoir touché, la veille, leurs plus creux de l'année 1970, les indices des pétroles et des métaux usuels se comportèrent hier sur la Bourse de Toronto encore réactionnaires. L'inquiétude paraissait persister, hier, sur la Bourse de Montréal. L'optimisme, suscité par le nouveau bulletin de santé favorable pour l'économie française, avait peu d'influence sur les cours, de la Bourse de Paris, hier. La bourse de Londres paraissait hier réactionnaire et l'indice du Financial Times glissait de 9.0 points à 338.3 sur la Bourse de N.Y. L'indice des industriels de DJ clôturait hier 9.05 points plus bas à 684.7, au regard d'une perte de 10.75 points la veille, soit donc au plus bas niveau vu depuis 7 ans.

Le manque de confiance de bien des opérateurs professionnels et de nombre d'institutions se traduit par une attitude d'attentisme, d'où des transactions moins satisfaisantes sur les marchés ci-dessus sur à N.Y.

Le fait pour l'indice des industriels de DJ d'être descendu au-dessous de 700 cette semaine est le facteur responsable de bien des ventes hier, d'autant plus que les facteurs économiques et internationaux défavorables demeurent.

La Société Centrale d'Hypothèques et de logement vient de consentir \$28,261,720 de prêts fédéraux à l'Ontario Housing Corp. qui l'a repris à 10 municipalités ontariennes.

Maints spéculateurs semblent vouloir vendre à tout prix, afin de récupérer ce qu'ils peuvent de leurs valeurs, affectées de plus en plus par l'érosion persistante des cours.

Husky Oil montre 1 et de gain par action durant le 1er trimestre vs 8 cts durant les mêmes 3 mois l'an dernier.

Les mêmes causes continuent d'être invoquées par les analystes financiers pour expliquer la faiblesse persistante de Wall Street, et son incapacité de remonter le courant. Beaucoup de courtiers sont pessimistes et quelques-uns parlent de possibilités que l'indice de DJ descende à 600.

L'indice des mines d'or sud-africaines baissait hier de 3.1 points à 94.61 ce qui est surprenant vu la tension internationale persistante.

Sidbec ferait 40% de ses affaires avec l'Ontario, apprend-on. C'est dû évidemment à l'agressivité de sa direction — incidemment, son président vient d'être nommé administrateur de Power Corporation, une institution qui sait reconnaître les talents inédits.

Contrairement aux attentes, personne n'a protesté à l'assemblée de Power Corporation contre son offre aux actionnaires de Consolidated Bathurst, et pourtant, il existe un comité de protection de ces derniers depuis quelques semaines.

L'indice des industriels de DJ, après avoir touché un sommet de

893.57 hier, glissait de 20 points à 673.51, puis clôturait à 684.79, soit quand même 9.05 points plus bas; ce qui démontre, toutefois, que plusieurs cherchent à bénéficier des prix d'occasion.

Les actionnaires de Peace River Mining & Smelting Ltd, immatriculés le 15 mai 1970, auront le droit de souscrire à une action ordinaire au prix de \$1.40 pour chaque action ordinaire en mains à la date de l'immatriculation. Les actions de la compagnie se vendent sur la base ex-droits depuis le 13 mai 1970 et les droits expireront le 22 juin 1970. Les approbations de tous les corps publics réguliers n'ont pas encore été obtenues et les transactions ne peuvent avoir lieu tant que les dites approbations n'auront pas été obtenues. La compagnie offre, en outre, à ses détenteurs enregistrés des débentures, convertibles 7 1/2% série A, un droit similaire de souscrire à des actions ordinaires additionnelles sur la même base. Les détenteurs de débentures recevront 150 dollars, au regard de chaque \$1,000, montant principal, de débentures de la série A, lui appartenant à la date d'immatriculation précitée.

Comme l'indice des industriels de DJ a clôturé hier à un cours plus élevé que son bas niveau du jour à Wall Street — il avait baissé de 17 points à un moment donné — il y aurait lieu de s'attendre à certaine résistance. Il en serait autrement des valeurs canadiennes, vu que les Bourses de Montréal, Canadienne et de Toronto fermeront leurs portes ce matin pour 3 jours, à l'occasion de l'anniversaire de la Reine Victoria lundi.

Les rumeurs d'éventuelles élections en juin en Angleterre furent mal vues des spéculateurs anglais hier.

13,000,000 d'actions furent échangées hier à N.Y vs 10,000,000 la veille; ce qui constitue un facteur favorable.

Hawker Siddeley Canada Ltd (1 unité, ce matin, à 11.90 a.m. ses actionnaires pour la tenue de son assemblée annuelle, et Greyhound Computer of Canada Ltd en fera autant à 4 p.m.

Les actions des entreprises suivantes se vendront, ce matin, ex-dividende tant par action; Domion Stores Limited, ordinaire 18 cents l'action, Loblaw Companies Limited 2.40 privilégiée 60 cents l'action.

La C.S. de Cantley, celle de St-Pascal, celle de St-Césaire et celle de St-Jérôme emprunteront son peu.

En janvier, les ventes de produits faits d'argile canadienne ont atteint une valeur de \$1,728,531 contre \$2,305,671 en janvier 1969.

En mars, la production de bois à pâte a atteint 1,384,412 unités, soit 27.6% de plus qu'en mars 1969 (1,055,229 unités). La consommation de bois à pâte et de déchets de bois a augmenté de 2.4% pour s'élever à 2,147,335 unités, contre 2,097,593 unités en mars 1969. A la fin du mois, les stocks de ces deux produits ont diminué de 6.9% pour tomber à 10,354,805 unités (10,449,541). Les arrivages de déchets de bois ont été inférieurs de 1.0% à ceux de mars 1969; de 579,259 unités ils sont passés à 574,483 unités.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Ventes de Versaford Services Ltd, accrues durant le 1er trimestre

Pour le premier trimestre de 1970, Versaford Services Limited rapporte un chiffre de ventes de \$17,192,000 comparé à \$14,969,000 pour la période correspondante de 1969. Durant les mois de janvier et de février, une baisse des profits sur les activités canadiennes de la compagnie, s'est traduite par une diminution des revenus en comparaisons avec la même période de l'année dernière.

Dans son message aux actionnaires, Allan D. Baker, président du conseil et président, déclare qu'en dépit d'un revenu désappointant pour le premier trimestre des activités nationales une nette amélioration s'est manifestée au mois de mars, sur les mois de janvier et février.

Il se dit confiant que la tendance à la baisse ressentie au début de 1970 a été renversée et que l'amélioration commencée en mars se poursuivra durant le reste de l'année.

M. Baker attire également l'attention sur les progrès réalisés par les activités internationales de Versaford Services Limited qui, pour le premier trimestre de cette année, ont montré une augmentation des profits de 8.4% sur ceux de la même période de 1969.

La Banque Royale abolit les frais d'encaissement sur les chèques de l'extérieur.

Les frais d'encaissement sur les chèques de l'extérieur ont été abolis par la Banque Royale du Canada.

A compter d'aujourd'hui, le 15 mai la Banque ne comptera plus au client les quelque 15 cents et plus qu'elle exigeait pour encaisser un chèque tiré sur une banque dans une autre ville, si ce chèque est en dollars canadiens et présenté au Canada. Sont exceptés seulement quelques endroits éloignés de l'Extrême-Nord.

Les frais d'encaissement étaient calculés selon une échelle mobile — jusqu'à 1/2% de la valeur du chèque — avec minimum de 15 cents le chèque. Bien que ces frais aient constitué un "ennui" plutôt qu'autre chose pour la plupart des clients, ils s'appliquaient à des millions de chèques chaque année, et de ce fait, l'abolition des frais vaudra au public canadien une économie de plusieurs millions de dollars.

Commentant l'abolition des frais d'encaissement, M. W. Earle McLaughlin, chairman et président de la Banque Royale, a déclaré: "Il nous fait plaisir de pouvoir dire qu'il est maintenant possible d'éliminer ces frais, qui ont été pendant longtemps une source d'irritation pour nos clients. Ces frais étaient comptés parce qu'il était plus coûteux pour nous d'encaisser ces chèques de l'extérieur que d'encaisser les chèques locaux. De plus, des sommes importantes étaient immobilisées, sans intérêts, pendant que ces chèques étaient transmis en recouvrement et envoyés d'une région à l'autre. Grâce à l'amélioration des communications à travers le pays et à un usage accru de l'équipement de traitement électronique des données, la différence de coût entre l'encaissement d'un chèque local et celui d'un chèque de l'extérieur ne justifie plus l'existence des frais spéciaux.

Avec l'évolution de l'économie, ces frais donnaient lieu à des distinctions injustes à certains égards, faisant porter un fardeau additionnel à ceux dont les transactions traversaient les limites des régions de compensation fixées par les banques. De plus, beaucoup croient que le coût entier du traitement comptable d'un chèque devrait être à la charge de la personne tirant le chèque.

Des frais seront encore comptés pour les chèques établis dans des devises autres que le dollar canadien. Incidemment nous apprenons que toutes les banques à charte du pays suivront l'exemple de la Banque Royale du Canada et qu'à partir de ce matin, elles aboliront les frais d'encaissement sur les chèques de l'extérieur.

L'abolition des frais sur les chèques, encaissés de l'extérieur par nos banques à charte, représenterait une contraction d'environ \$4,000,000 dans leurs revenus à-on appris hier, de source autorisée.

Marcel CLEMENT

La Banque de M abolit ses droits d'encaissement

Sur les chèques interurbains.

La Banque de Montréal a abolie les droits d'encaissement sur les chèques "interurbains", la nouvelle a été annoncée par M. G. Arnold Hart, président du conseil de la Banque, qui a ajouté que cette décision serait appliquée dès aujourd'hui (le 15 mai).

En conséquence, les personnes qui négocient un chèque en dollars canadiens tiré sur une succursale se trouvant dans une autre ville canadienne n'auront plus à payer les 15 cents ou plus de droits, qui leur étaient demandés jusqu'ici pour de telles transactions. Ces retenues rapportaient à la Banque environ \$7 millions par an.

L'abolition de ces droits d'encaissement a déclaré M. Hart, contribue à réduire le coût des services bancaires au profit de notre clientèle partout au Canada. Elle s'inscrit dans le programme entrepris par la Banque pour rationaliser au maximum ses opérations et faire bénéficier la clientèle des économies réalisées. Dans le cas présent, c'est en grande partie à l'amélioration de nos communications et à la manipulation des chèques par ordinateurs que nous devons d'avoir pu abolir ces droits.

Les droits, qui variaient d'un minimum de 15 cents à un maximum de 1/2% de la valeur du chèque déposé, indisposaient la clientèle. Leur

calcul et leur perception entraînaient des complications; en outre, il était parfois difficile de déterminer si les chèques devaient être transmis du service de compensation d'une région à celui d'une autre région, et c'est ce facteur qui décidait si les droits devaient être perçus. Leur abolition, a mentionné M. Hart, sera certainement bien accueillie par tout le monde.

FONDS F - I - C INC.

Dividende no 30

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de douze cents et demi (\$0.12 1/2) par action privilégiée participante, rachetable, (autres fois connue comme action Classe "A"), a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 juin 1970, payable le 30 juin 1970 aux actionnaires suivants de la compagnie:

a) aux détenteurs d'actions privilégiées participantes, rachetables, inscrits aux registres de la compagnie à la fermeture des affaires le 31 mai 1970; et

b) aux détenteurs d'actions privilégiées participantes, rachetables, représentées par des certificats, r.p.r., présentés au porteur, sur présentation à l'une ou l'autre des succursales au Canada de La Banque Provinciale du Canada, du coupon no

Le secrétaire, Pierre Mercier

Montréal, le 15 mai 1970

Bourse de Toronto

La dégringolade s'est accentuée sur le marché minier hier.

TORONTO — L'indice de la Bourse de Toronto a fermé avec une baisse considérable, hier, en dépit d'une amélioration à la toute fin de la séance.

A l'indice, les industriels ont baissé de 3.80 à 158.54, les aurifères 5.03 à 155.77, les métaux non-ferreux 3.76 à 95.89 et les pétroles de l'ouest de 6.79 à 130.21.

A 3h p.m. l'indice des industrielles atteignit son plus bas niveau depuis le mois d'avril 1968 et celui des pétroles n'était pas descendu aussi bas depuis décembre 1966.

Un total de 2,290,000 actions ont été échangées, comparativement à 1,823,000, mercredi.

Les pertes ont surpassé les gains par 508 contre 75, tandis que 198 valeurs restaient inchangées. Il s'agissait de la cinquième journée d'affilée de baisse à la Bourse de Toronto.

360 ST-JACQUES

Vous pouvez louer dès maintenant de 500 à 24,000 pieds carrés d'un seul tenant dans cet édifice commercial très exclusif à l'adresse prestigieuse. Toutes les commodités modernes y compris des ascenseurs haute vitesse et l'air conditionné. Loyer remarquablement modique. Renseignez-vous dès aujourd'hui.

Pour trouver les meilleurs emplacements commerciaux, appelez

TRIZEC
CORPORATION, LTD.
PROPRIÉTAIRES ET
ADMINISTRATEURS
861-9393

Titres hors-cote

Ces cours ont été fournis par la Chambre de Compensation des Bourses de Montréal et Canadiennes

Cours du 13/5/70.

Titre	V.1	Haut	Bas
A G F Special	600	233	210
Bald Min	17500	25	92
Beacon Mines	500	15	10
Captive Oil	14500	31	29
Central Dynam	26800	140	190
Cresco Min	1000	40	38
Datsunco	400	275	275
Deisepp	6300	125	115
Dynaco	800	60	50
Fonds F I C P y	10000	18	145
Gardens	500	300	450
Grey Ind	650	125	80
Gr Lk	113	100	100
Halter Pacific	100	500	500
Hawker Ind	100	650	650
Hoborough	2000	35	30
H. M. Tassavris	1000	70	60
Indian Min	1000	20	15
July Juniper	1000	50	50
Laurie Min	2000	15	16
Laurie Red Lk	4000	25	22
Mont Laurier	10000	175	170
Nat. Malartic	4000	20	19
Nemadoc	1000	175	175
New Assoc Dev	200	100	100
New House Min	10000	06	06
New Lorie	10000	05	05
Norpas Nickel	18250	61	60
North Que Zapf	20500	42	40
Novelle Min	700	650	650
Prosper Steins	2000	70	70
Reverend Prop	200	182	145
San Judas	500	30	31
Shamrock Petr	500	30	30
Sklar Min	200	135	120
Spar Aerospace	400	20	20
Steadfast Min	325	650	600
Systems Dom	10150	130	120
Uncon Sec Wts	515	100	100
Valder Min	9200	115	78
Wingat Div	200	425	425
Zodiac A	1800	108	85

Corporation Pharmaceutique Française Ltée.



M. Roger Boucher

Monsieur Lucien Vallières, président de Corporation Pharmaceutique Française Ltée, annonce la nomination au poste de vice-président, de Monsieur Roger Boucher. Monsieur Boucher assumera également la tâche de directeur de la mise en marché, poste pour lequel il est éminemment qualifié, ayant travaillé auparavant pour d'importantes firmes pharmaceutiques.

Monsieur Boucher a fait ses études à l'Université d'Ontario. Monsieur Boucher est également administrateur de Sagebec Inc. et de Gallia Building Inc. Monsieur Boucher est un ex-boursier des Clubs 4-H, il est membre du Club Kinsmen et de la Chambre de Commerce française au Canada.

Bourse de N-Y

Wall Street regagna, hier, une partie du terrain perdu le midi.

(AFP) — La tendance a encore été lourde jeudi à Wall Street. Le repli déjà sensible à l'ouverture s'est accentué en cours de séance. Une reprise a été enregistrée en clôture parmi les blue chips permettant à l'indice des industriels Dow-Jones d'affaiblir près de la moitié de ses pertes. L'indice n'en est pas moins tombé à son niveau le plus bas depuis le 2 avril 1963. Les affaires ont augmenté et ont été assez actives.

Les magasins, malgré une forte baisse de Sears and Roebuck, les électroniques, où Westinghouse s'est alourdi et Litton Industries inscrit en progrès, les compagnies aériennes, les cinémas, les pétroliers, les radio-télévisions, marquées par une reprise de Motorola et les tabacs ont évolué irrégulièrement. Ailleurs, les baisses ont été les plus nombreuses. La tendance a été lourde aux

Indices à Montréal

	SEN	IND	TBA	RCV	SPX
Hier	94.17	129.56	158.59	154.21	101.46
La veille	95.40	125.93	167.29	158.46	102.96
Sem. der.	172.74	128.25	173.02	164.45	108.39
Mois. der.	186.51	133.47	177.27	175.87	114.59
1970. hier	195.96	144.30	195.63	183.63	125.35
1970. hier	165.40	125.38	165.33	158.46	102.96
1969. hier	207.13	156.30	206.12	197.97	128.47
1969. hier	187.75	137.14	156.73	162.14	103.90

papeteries, entraînées par de forts replis de Kimberly-Clark et International Paper, aux matériaux de construction et aux pharmaceutiques où Abbott Laboratories a reculé de 4 points. On note un recul de United States Steel aux sidérurgiques, de General Motors aux automobiles et d'IBM aux ordinateurs.

COMETT AUTO INC.
2619, Boul. Rosemont, Montréal 408. 721-4975

Service après vente
i-r-r-e-p-r-o-c-h-a-b-l-e

FIAT

2619, Boul. Rosemont, Montréal 408. 721-4975

un prêt personnel

vous permet davantage!

Vous pouvez obtenir un prêt personnel de la Banque d'Épargne pour toute raison valable: nouvelle voiture... T.V. en couleur... bateau... meubles... tout ce qui vous plaira. Empruntez jusqu'à \$5,000, et choisissez vous-même le mode de remboursement le mieux adapté à votre budget. L'intérêt est relativement modique et votre prêt est protégé par une assurance-vie.

Consultez le gérant de la succursale de la Banque d'Épargne de votre quartier, et constatez comment un prêt personnel vous permet davantage.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

CHARTRE FÉDÉRALE — MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

Budget Rent a Car

NOS BAS PRIX RIDICULISENT NOS COMPÉTITEURS

COUPEZ & ÉPARGNEZ

BON POUR
25 MILLES GRATUITS
LORS DE VOTRE LOCATION

Notre maire rentre ce soir d'Amsterdam

Union Montréal-Denver, élections et ski au CIO

AMSTERDAM (d'après Telbec et l'AFP) — Les deux villes olympiques de 1976, Montréal, au Canada, et Denver, aux États-Unis, ont dès hier commencé les préparatifs de leur union.

253. Il rencontrera les journalistes à son arrivée à l'aéroport international de Dorval, toute l'équipe de Montréal l'accompagnera.

Le problème du ski

Le problème du ski — dénoncé le 10 mai par M. Avery Brundage devant les fédérations internationales — a été au cœur, dans la nuit de mercredi à jeudi, des entretiens entre la commission exécutive du CIO et les représentants de la Fédération internationale de ski.

Baseball-sommaires

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh 100 130 200 - 7 9 4
St-Louis 020 005 04x - 11 8 0
Ellis, Dal Canton 6e, Garber 6e, Walker 8e, Giusti 8e et Sanguillen; Culver, McCool 5e, Campisi 6e, Johnson 7e et Torre. G.—Johnson (2-0). P.—Garber (0-1). C.—Pittsburgh, Stargell (2); 7e et 8e; St-Louis, Allen 12e.

En bref, bref, bref

BOB STEWART, des Généraux d'Oshawa, l'un des meilleurs joueurs de défense de la Ligue Junior "A" de l'Ontario, est dans un état critique à l'hôpital d'Oshawa des suites de blessures subies avant-hier dans un accident d'automobile.

QUARANTE-QUATRE BOXEURS participeront aux championnats amateurs de boxe de l'Est du Canada, qui se dérouleront lundi et mardi à Québec. La nouvelle est annoncée par le président de l'Association canadienne de boxe amateur, M. Jerry Shears, de Montréal.

FLIN FLON, champion de la ligue de hockey junior de l'Ouest du Canada, qui n'est pas sous la juridiction de l'Association de hockey amateur du Canada, a suggéré à l'inspecteur Roger Bédard du Canadien junior que les deux clubs jouent une série hors-concours de trois parties une fois que l'équipe montréalaise aura gagné la coupe Memorial contre le Webyburn. Non, mais ils veulent jouer au hockey en juin, les gars!



NOUVELLE VOITURE... NOUVEAU CASQUE! — Très bientôt, les 23 et 24 mai, une nouvelle saison de course automobile s'ouvrira au Circuit Mont-Tremblant-Saint-Jovite. Plusieurs pilotes changent de voiture et c'est ainsi que l'on retrouve Pierre Lambert au volant d'une Lotus 59 (Formule B).

Décès de G. Champagne

C'est avec un immense regret que nous apprenons le décès de M. Gérard Champagne, survenu hier à l'hôpital Santa Cabrini, à la suite d'une longue maladie.

Nos Expos en congé hier

Nos Expos obtenaient un congé, peut-être salutaire pour nos lanceurs, hier lors de leur séjour à Philadelphie. La pluie est venue entraver leurs projets.

Trevino fait des siennes!

FORT WORTH PA — Lee Trevino a rejoint Gary Player au premier rang avec un 66, quatre sous la normale, hier, à l'ouverture de l'omnium Colonial doté de bourses de \$125,000.

Bethea par K.O.

NEW YORK (AFP) — "Je knockouterai Nino Benvenuti entre le cinquième et le dixième round. De cette manière, je n'aurai pas à m'inquiéter au sujet de la décision", a déclaré très sérieusement jeudi à l'AFP, sur un air on ne peut plus emprunt de confiance, le Noir américain Tom Bethea surnommé "La Bombe", lors que on l'a interrogé sur ses chances de ravir la couronne mondiale des poids moyens à l'Italien, lors de leur combat qui sera disputé, le 23 mai, à Umago, Yougoslavie.

Dust Commander inscrit au Preakness, même si...

BALTIMORE (PA) — Dust Commander, vainqueur, du Derby de Kentucky, a été inscrit au Preakness hier grâce à un chèque de \$12,000, soit \$10,000 parce qu'il n'avait pas posé sa candidature à l'épreuve de samedi à Pilmico, plus de \$2,000 pour les frais d'inscription et de départ.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Canada
Province de Québec
Greffes des Divorces
Division de Montréal
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 2823
Denise Didier, ménagère, des Villes et Districts de Montréal, réquérante versus, Paul Adfard Didier, entrepreneur, présentement de lieux inconnus, intimé. Par ordre de la Cour Supérieure de Montréal, le 12 mai 1970.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 284383
BRYAN W. MOORE, ingénieur, du 5065 de la rue Westminster app. 24, Montréal, district de Montréal, demandeur
contre
PHILIPPE R. LAPOUCHEUR, autrui domicilié au 378, 74ème avenue, Ville LaSalle, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 131146
PAUL ARCAN, pharmacien, demeurant et domicilié au No 21 ouest, de la rue St-Charles dans la ville de Longueuil, district de Montréal, demandeur
contre
ROBERT LAMOTHE, autrui, domicilié au No 518 avenue Barthélemy dans la ville de Longueuil, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 796-879
SARKIS KYKOMDJIAN, résident en la Cité et District de Montréal, demandeur
contre
JEAN LEBROCK et DAME ANDREE LEBROCK, autrui résidant en la Cité de Sherbrooke, présentement d'adresse inconnue.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-817
GILLES SOUCISSE, commis, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur à sa fille mineure Lise tous deux domiciliés et résidant au 268 rue Argyle, Cité de Verdun, district de Montréal, demandeur
contre
LISE GAUDREAU, fille majeure autrui de la Cité de Verdun, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-817
LISE GAUDREAU, fille majeure autrui de la Cité de Verdun, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse LISE GAUDREAU, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-817
LISE GAUDREAU, fille majeure autrui de la Cité de Verdun, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse LISE GAUDREAU, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-815
ENVER BERKES, ingénieur en construction, résident et domicilié en la ville d'Ankara, Turquie, demandeur
contre
DAME FAY KIRBY, autrui de la ville de Pointe-à-Château, district de Montréal et maintenant résident et domiciliée à Ceme, Ismir, Turquie, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 282 726
GOGO CARTAGE & GARAGE CO., corps politique dément incorporé selon la loi, et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la cité et district de Montréal, demanderesse
contre
MILLIERS FALLS COMPANY, corps ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la Cité de Montréal, F. des États-Unis d'Amérique, défenderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 16-099-052
ALGROVE CORPORATION, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, requérante
contre
DAMASE LAPIERRE et PHILIPAS LAPIERRE autrui, tous deux résidant en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue, intimés

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 16-099-052
ALGROVE CORPORATION, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, requérante
contre
DAMASE LAPIERRE et PHILIPAS LAPIERRE autrui, tous deux résidant en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue, intimés

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 16-099-052
ALGROVE CORPORATION, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, requérante
contre
DAMASE LAPIERRE et PHILIPAS LAPIERRE autrui, tous deux résidant en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue, intimés

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 16-099-052
ALGROVE CORPORATION, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, requérante
contre
DAMASE LAPIERRE et PHILIPAS LAPIERRE autrui, tous deux résidant en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue, intimés

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 16-099-052
ALGROVE CORPORATION, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, requérante
contre
DAMASE LAPIERRE et PHILIPAS LAPIERRE autrui, tous deux résidant en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue, intimés

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 16-099-052
ALGROVE CORPORATION, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, requérante
contre
DAMASE LAPIERRE et PHILIPAS LAPIERRE autrui, tous deux résidant en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue, intimés

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 16-099-052
ALGROVE CORPORATION, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, requérante
contre
DAMASE LAPIERRE et PHILIPAS LAPIERRE autrui, tous deux résidant en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue, intimés

Washington maintient sa politique d'équilibre inflation-récession

WASHINGTON — (AFP) — M. David Kennedy, secrétaire au Trésor et M. Arthur Burns, président de la réserve fédérale, ont expliqué hier aux Américains qu'en dépit d'une situation économique

momentanément difficile, les États-Unis devaient poursuivre leur politique d'équilibre entre l'inflation et la récession.

Parlant devant la commission bancaire du sénat après s'être entretenu avec le président Nixon, M. Burns a reconnu que les perspectives immédiates de l'économie pouvaient paraître sombres avec la chute des cours en bourse, la montée du chômage, la hausse continue des prix et la baisse des profits. Mais il a ajouté: "Je m'attends à ce que l'économie se reprenne et que le chômage diminue avant la fin de l'année. Nous suivons la voie étroite entre la récession et l'inflation et nous ne nous en écarterons pas".

La Bourse à son plus bas niveau en sept ans

NEW YORK (AFP) — La baisse s'accroît à Wall Street. La plus grande baisse des valeurs du monde, qui avait donné des signes de reprise à la fin de la semaine dernière, est tombée hier, à l'issue d'une quatrième séance consécutive de sévère repli, à son plus bas niveau depuis sept ans.

L'indice des industrielles, qui, bien que ne portant que sur seulement 30 des principales actions cotées à New York, est une des seules mesures pratiques de l'évolution du marché, a perdu près de 33 points depuis le début de la semaine. Il faut maintenant remonter au 2 avril 1963 pour trouver un indice inférieur à celui enregistré jeudi en clôture (684,27 contre 684,79).

Le mouvement de baisse qui affecte Wall Street depuis plus de 17 mois vient ainsi de s'accroître encore davantage, après s'être déjà précipité pendant les dernières semaines. Entre décembre 1968 (indice 965) et le 14 avril 1970 (indice 785), le recul a été d'environ 20 pour cent, interrompu parfois par de brèves remontées comme celle qui avait suivi, à la fin du mois de mars, l'abaissement par les grandes banques américaines de leur taux d'intérêt de base.

Depuis, l'indice a encore reculé de plus de 100 points, passant sans marquer de temps d'arrêt en dessous de 700 points, ce de nombreux spécialistes boursiers considéraient comme représentant un seuil psychologique qui serait difficile à franchir. La baisse du marché atteint maintenant 30 pour cent. C'est là le repli le plus important enregistré par la bourse de New York en dehors de celui qui avait accompagné la crise économique de 1930. En 33 mois, de 1929 à 1932, les cours avaient alors chuté de 85 pour cent.

M. David Kennedy, qui prenait la parole au cours d'une conférence bancaire à l'université d'Etat de l'Utah, a insisté pour que les préoccupations à court terme ne fassent pas perdre de vue les objectifs à long terme de la politique économique du gouvernement.

"Pendant une période de transition comme celle que nous traversons, a-t-il dit, un ralentissement même modeste, provoque des craintes qu'on ne laisse les choses aller trop loin (...). Les marchés financiers traduisent actuellement l'incertitude sur les conditions immédiates des affaires (...). Cette administration s'efforce de voir plus loin que les problèmes à court terme".

Ces déclarations simultanées

Mauvais premier trimestre pour les compagnies aériennes

PC — Les sept principales compagnies aériennes du Canada ont réalisé un profit de \$1.657.000, en mars, mais accusent en même temps une perte de \$4.588.000 pour le premier trimestre de 1970, selon un rapport publié mercredi par le service de statistiques de l'aviation commerciale.

En mars, les revenus d'opération s'élevaient à \$56.858.000 et les dépenses, à \$55.201.000.

Les dissensions se font jour au sein du pacte de Varsovie

Conclu le 14 mai 1955, à Varsovie, le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, avait pour objectif de coiffer les traités d'alliance bilatéraux existant entre les pays du bloc communiste, de faire pièce à l'OTAN et de garantir la sécurité des États-membres contre toute attaque venant de l'Ouest. Sa signature a eu lieu un mois après celle du traité d'Etat autrichien et elle a précédé de quelques semaines la réconciliation entre l'URSS et la Yougoslavie, après la brouille entre Staline et Tito.

Le texte du traité prévoit, notamment, que ses signataires désirent instituer un système de sécurité européenne, qu'ils se préparent à assister mutuellement en cas d'attaque, qu'ils créeront un commandement unifié de leurs forces et un comité politique consultatif. Conclu pour une durée de 20 ans, ce traité est ouvert aux autres États.

En mars, les revenus d'opération s'élevaient à \$56.858.000 et les dépenses, à \$55.201.000.

Aussi est-ce en l'absence de la Roumanie que, d'abord à Dresde, en mars 1968, et, ensuite, à Varsovie, en juillet de la même année, et à Bratislava le 3 août 1968, que l'URSS et les autres États-membres du Pacte, ont adopté de la doctrine Brejnev relativement à l'affaire tchécoslovaque; la Roumanie a été aussi absente de l'intervention militaire des "sing" en Tchécoslovaquie, intervention qui a eu pour effet, entre autres, le retrait officiel de l'Albanie du Pacte.

Depuis lors, les divergences au sujet du pacte entre la Roumanie et les autres membres du pacte constituent le point faible de l'organisation. Néanmoins le "sommet" du pacte, tenu à Budapest en mars 1969, a lancé un appel en vue d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité en Europe.

Jusqu'en 1969, la Chine s'était toujours fait représenter par un observateur aux réunions du pacte, mais elle a adopté depuis une attitude hostile, le dénonçant comme un instrument du "néo-socialisme" soviétique.

Huit pays ont signé le traité: l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, l'Allemagne de l'Est, la Pologne, la Roumanie, l'URSS et la Tchécoslovaquie, mais l'Albanie, qui a quitté le bloc soviétique et s'est rapprochée de la Chine, n'a pas participé à ses réunions depuis 1961.

Une première crise grave a secoué le pacte en octobre 1958, lors des événements de Pologne et de Hongrie. Le chef du gouvernement hongrois, Imre Nagy, avait dénoncé le Pacte, de Varsovie et proclamé la neutralité de son pays mais, deux jours plus tard, l'entrée massive des troupes soviétiques entraîna le remplacement de ce gouvernement par celui de M. Janos Kadar, qui établit le statu quo.

Après 1960, les effets soviétiques en vue d'une intégration militaire plus poussée au sein du pacte se sont heurtés à une forte opposition de la Roumanie qui, depuis lors, est toujours restée sur ses positions en refusant, no-

Fin 1969, une déclaration du ministre bulgare des affaires étrangères envisageait la possibilité d'une contribution des pays du pacte à la défense de l'URSS contre une éventuelle attaque chinoise, a fait beaucoup de bruit. Elle a été aussitôt démentie. Cependant, le nouveau traité soviéto-tchécoslovaque du 7 mai 1970, tout en invoquant les engagements découlant du pacte se prêtent assistance dans le cas "d'une attaque armée contre l'une des autres parties signataires, de la part de n'importe quel État ou groupe d'États", ce qui a été interprété par de nombreux observateurs comme une extension du champ d'action du pacte, de l'Europe à l'Asie.

Les dirigeants du bloc communiste réunis à Varsovie à l'occasion du quinzième anniversaire du pacte, examineront, estime-t-on, ce fait nouveau, en même temps qu'ils reprendront la discussion des projets d'intégration militaire à l'ordre du jour depuis de nombreuses années.

des deux principaux responsables de la politique économique américaine confirmant que le gouvernement Nixon est décidé à maintenir ce qu'il faut de restrictions fiscales et monétaires pour éviter une relance de l'inflation.

L'extension de la guerre d'Indochine et ses répercussions violentes dans les universités ont alourdi depuis deux semaines un climat économique déjà déprimé et ont ébranlé la confiance dans le succès de la politique de "corde raide" poursuivie par le gouvernement pour freiner l'inflation sans sombrer dans la récession.

"Nous croyons fermement que la tendance de la production et de l'emploi va se renforcer pendant le restant de l'année, mais à un rythme qui ne soumette pas l'économie à des pressions telles que nos efforts anti-inflationnistes soient anéantis", a déclaré le secrétaire au Trésor.

Plusieurs indicateurs économiques publiés jeudi ont toutefois confirmé que la tendance au ralentissement s'était accentuée pendant le mois d'avril.

La production industrielle qui s'était légèrement redressée en mars a repris le déclin qu'elle avait amorcé en août dernier. Les salaires dans le secteur privé ont diminué de 1,5 milliard pendant le mois et si les revenus personnels ont augmenté, c'est seulement grâce au relèvement des prestations de la sécurité sociale et des salaires des fonctionnaires.

La production industrielle qui s'était légèrement redressée en mars a repris le déclin qu'elle avait amorcé en août dernier. Les salaires dans le secteur privé ont diminué de 1,5 milliard pendant le mois et si les revenus personnels ont augmenté, c'est seulement grâce au relèvement des prestations de la sécurité sociale et des salaires des fonctionnaires.



CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

Le Conseil de la Radio-Télévision Canadienne, à la suite de demandes qu'il a entendu au sujet d'entreprises de télédiffusion par câble, annonce les décisions suivantes:

De manière générale, les licences accordées par le Conseil pour les entreprises de télédiffusion par câble couvrent une période de deux ans.

Décision CRTC 70-94

CHATEAUGUAY, CANDIAC, LONGUEUIL, ST-LAMBERT, LE MOYNE, GREENFIELD PARK, PREVILLE, BROSSARD, QUÉ.

Demande de la part de National Cablevision Limited.

Décision: Le Conseil accorde une licence pour une période de deux ans, sujette aux conditions qui seront énoncées dans la licence, pour desservir le territoire suivant:

Chateauguay:
Depuis les limites nord de la Ville de Chateauguay Centre et la rive ouest de la rivière Chateauguay, vers l'ouest le long des limites nord de la Ville de Chateauguay Centre (côté sud) jusqu'à un point directement en face de l'intersection des rues Lamarque et Colpron, vers le sud en ligne directe jusqu'à l'intersection des rues Lamarque et Colpron (côté nord) et continuant vers le sud le long de Colpron (les deux côtés) jusqu'à la rue Gendron, vers l'ouest le long de Gendron (les deux côtés) jusqu'à Duffin, vers le sud le long de Duffin jusqu'à la rue Principale, vers l'ouest le long de Principale (les deux côtés) jusqu'à la rue David, vers le sud le long de David, incluant la rue Maillette (les deux côtés) jusqu'à la rue Laporte, vers l'est le long de Laporte (les deux côtés) jusqu'à la rue Boucher, vers le nord le long de Boucher (les deux côtés) jusqu'à la rue St-Louis, vers l'est le long de St-Louis (les deux côtés) jusqu'à la rue St-Denis, vers l'est le long de St-Denis (les deux côtés) incluant le Square St-Denis jusqu'à West-End Drive, vers le sud le long de West-End Drive (les deux côtés) jusqu'à la rue Laroche, vers l'est le long de Laroche (les deux côtés) et continuant vers l'est en ligne directe jusqu'à un point directement en face de l'intersection des rues Gendron et Colpron, vers le nord par une ligne directe (les deux côtés) jusqu'à un point sur la rue Principale directement en face de l'intersection des rues Gendron et Colpron, vers le nord-est le long de la rue Principale (les deux côtés) jusqu'à la rue D'Anjou et continuant vers l'est le long de D'Anjou (les deux côtés), incluant la rue Brossard, la Première avenue, la Deuxième avenue, la Troisième avenue, la Quatrième avenue, la Cinquième avenue, la Neuvième avenue et St-Alban (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-Joseph, vers le sud le long du boulevard St-Joseph (les deux côtés) jusqu'à la rue Prince, vers l'ouest le long de Prince (les deux côtés) jusqu'à la rue St-Hubert, vers le sud-ouest le long de St-Hubert et continuant vers le sud-ouest par une ligne directe (les deux côtés) jusqu'à la rue St-Eugène, vers l'ouest le long de St-Eugène (les deux côtés) et continuant vers l'ouest par une ligne directe jusqu'à la rive est de la Rivière Chateauguay, vers le sud-ouest en suivant la rive est de la Rivière Chateauguay (côté sud-est) jusqu'à un point en face de la rue Dubé, vers le sud-est par une ligne directe jusqu'à la rue Dubé et continuant le long de Dubé (les deux côtés) jusqu'à la rue O'Brien, vers le sud-est le long de O'Brien (les deux côtés) en incluant toute la rue Chambord jusqu'à la rue Arlequin, vers l'est le long de Ste-Marguerite (les deux côtés) jusqu'à la rue Lajoie, vers le sud le long de Lajoie (les deux côtés) et continuant en une ligne directe jusqu'aux limites de la Ville de Chateauguay Centre, vers l'est le long des limites de la Ville de Chateauguay Centre (côté nord) jusqu'à la route 4, vers le nord-est le long de la route 4 (les deux côtés) jusqu'à la rue Bernard, vers l'est le long de Bernard (les deux côtés) et continuant vers l'est en ligne directe jusqu'à la rue De Gaulle, vers le nord le long de De Gaulle (les deux côtés) jusqu'au boulevard Ste-Marguerite, vers l'est le long de Ste-Marguerite (les deux côtés) jusqu'à la rue Fournier, vers le nord le long de Fournier (les deux côtés) jusqu'à la rue Laramée, vers l'ouest le long de Laramée (les deux côtés) jusqu'à la rue Richard, vers le nord le long de Richard (les deux côtés) jusqu'à la rue Rainville, vers l'ouest le long de Rainville (les deux côtés) jusqu'à la route 4, vers le nord-est le long des routes 3-4 (les deux côtés) jusqu'aux limites de la Ville de Chateauguay Centre, vers le nord-ouest le long des limites de la Ville de Chateauguay Centre (côté sud-ouest) jusqu'à un point de passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier (les deux côtés) jusqu'à la rue Spruce, vers le sud le long de Spruce (les deux côtés) jusqu'à la rue Doucet, vers l'ouest et vers le sud le long de Doucet (les deux côtés) jusqu'à la rue Rideau, vers l'ouest le long de Rideau (les deux côtés) jusqu'à la rue Elmridge, vers le sud et vers le sud-est le long de Elmridge (les deux côtés) jusqu'au boulevard St-François et continuant vers le sud-est (les deux côtés) par une ligne directe jusqu'au passage de l'Hydro-Québec (côté nord-ouest) jusqu'à la rue Olivier, vers le nord-ouest et vers l'ouest le long de Olivier